



Novembre 2013

L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire

Colloque du CCEE de La Réunion 2012

Synthèse

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

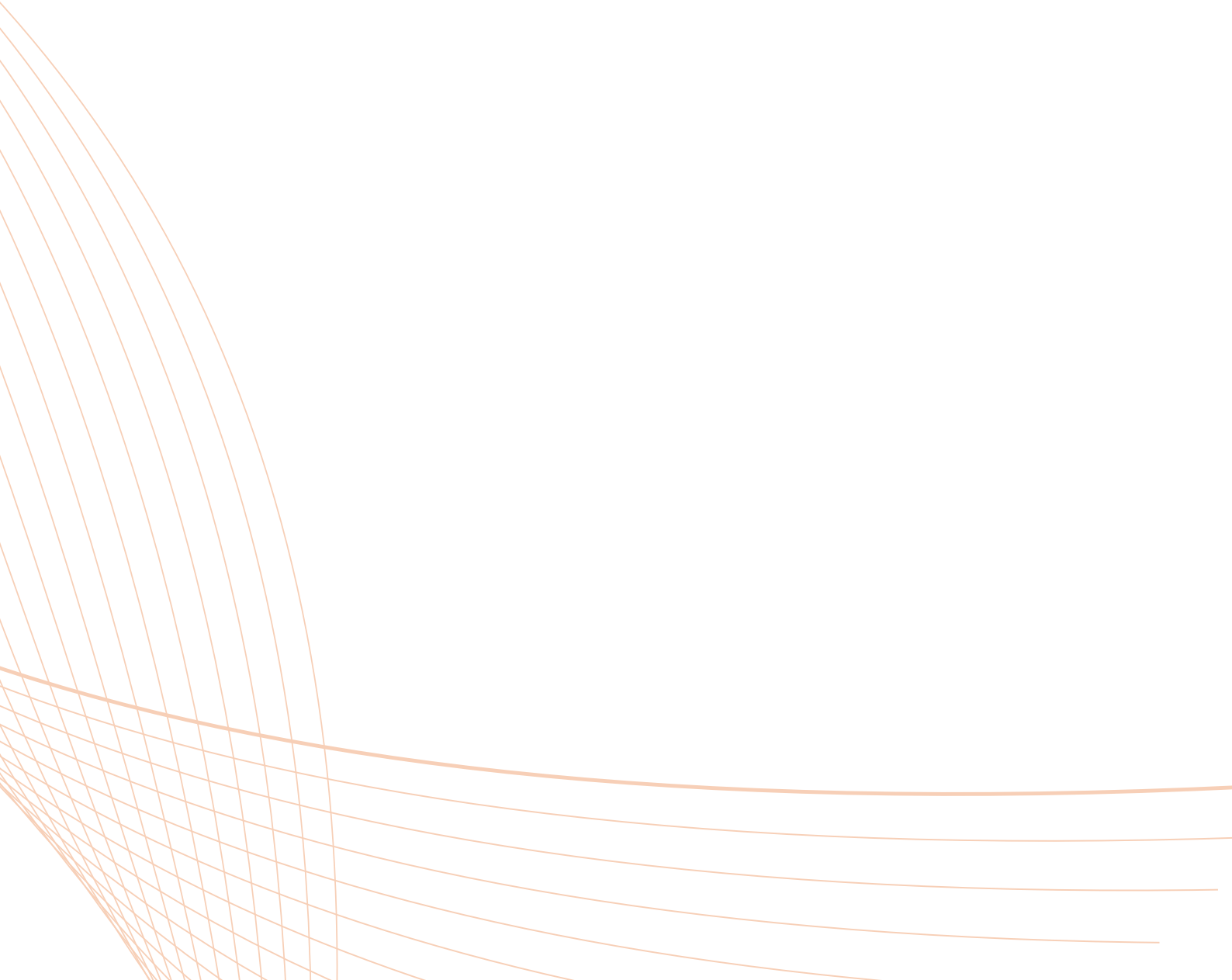


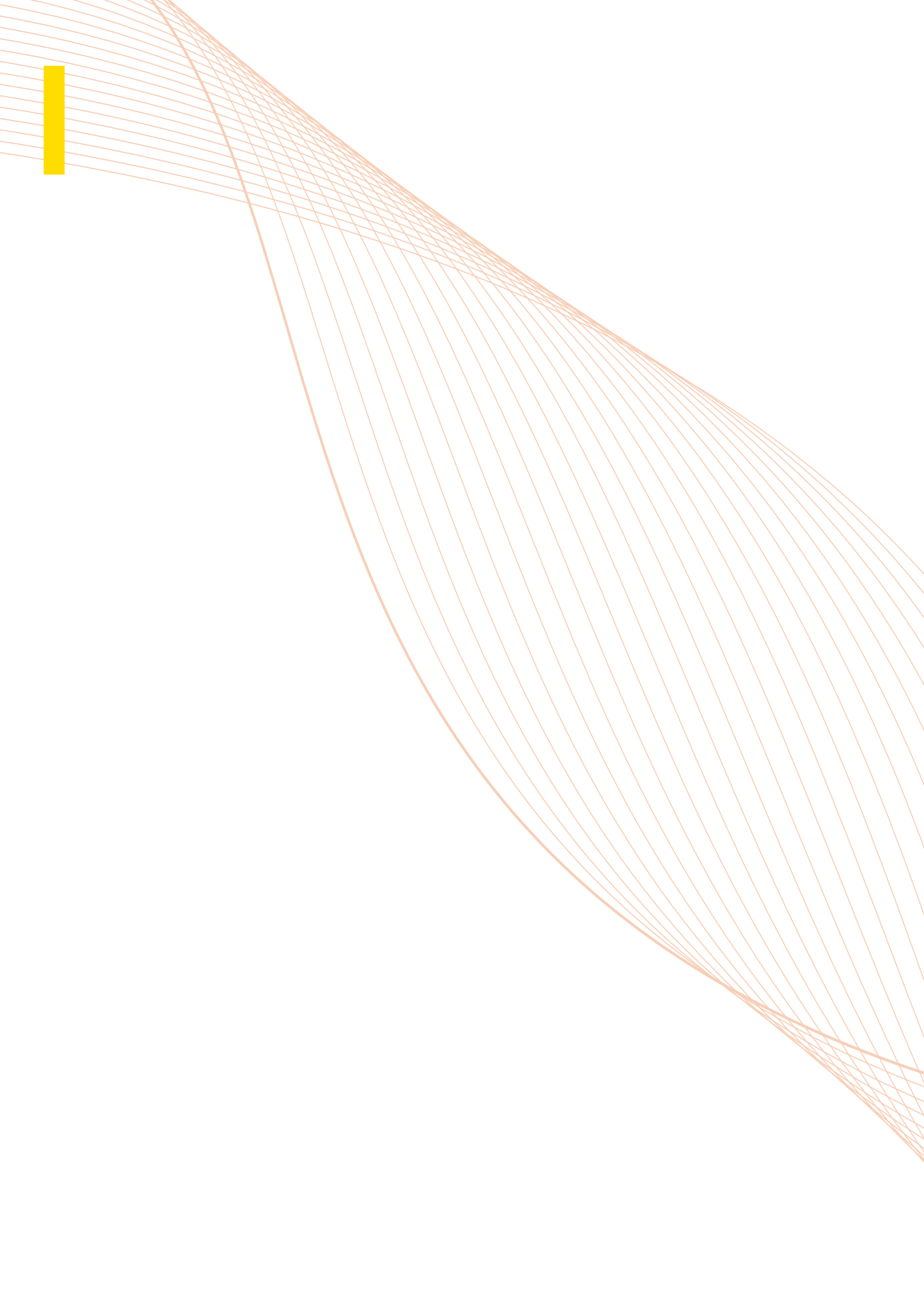
Remerciements

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à la préparation et à l'organisation du colloque « L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire » et en particulier au Maire de Saint-André et à ses services, notamment pour leur contribution en matière de soutien logistique et technique.

Le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement remercie aussi les différents intervenants, animateurs et rapporteurs pour leur participation et leur implication dans l'animation des ateliers et des plénières, qui ont permis la réussite de ce colloque.

Ses remerciements vont enfin à tous ceux qui par leur présence et leur participation ont fait de ce colloque un moment convivial et utile.





Sommaire

Remerciements	p. 3
Mot du Président.....	p. 6
I – Présentation du colloque.....	p. 7
II – Ouverture officielle du colloque	
Inauguration du colloque : synthèse des discours des officiels	p. 21
III – Synthèse des ateliers et des plénières	
Plénière : « Il était une fois l'Éducation populaire... » (historique, principes, valeurs)	p. 34
Atelier 1 : « L'Éducation populaire, un engagement !!! »	p. 39
Atelier 2 : « Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité »	p. 42
Atelier 3 : « Financement des associations : du précaire au pérenne »	p. 45
Atelier 4 : « Services dédiés et initiatives associatives, l'exemple de la commune de Saint-André »	p. 48
Plénière : « L'Éducation populaire : pour un nouveau projet de société ! ».....	p. 51
IV – Conclusion	
Discours de clôture	p. 55
Déclaration de Saint-André	p. 58
Conclusions et perspectives	p. 58
V – Annexes.....	p. 59
Le glossaire des sigles	p. 61
Composition du groupe de travail du CCEE	p. 62
Liste des animateurs et rapporteurs du colloque	p. 62
Liste des participants au colloque	p. 63
Revue de presse	p. 71
Liste des publications du CCEE de La Réunion	p. 81

Mot du président

Nous avons débattu et fait des propositions pendant ce colloque en privilégiant une définition de l'Éducation Populaire établie par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, que l'on peut résumer ainsi :

« Projet d'émancipation et de démocratisation des savoirs et de la culture, né au 19ème siècle, ancré dans la volonté de développer l'instruction pour tous en réaction notamment aux inégalités de classes sociales, l'éducation populaire constitue un champ d'acteurs, de pratiques et de valeurs très hétérogène... De l'école obligatoire aux cours du soir pour adultes et aux universités populaires, jusqu'au développement des loisirs et du temps libre, l'éducation populaire a accompagné les évolutions sociales et les a souvent aussi initiées, dans une optique de démocratisation... En France, il est d'usage de distinguer trois courants historiques qui ont irrigué l'éducation populaire et qui forment des traditions différentes ; un courant laïc républicain, un courant catholique, et un courant ouvrier... La diversité des courants qui l'irriguent et les évolutions socio-historiques dont elle est tributaire, obligent donc à parler de l'éducation populaire comme d'un champ complexe recouvrant dans les faits plusieurs réalités ».

C'est cette définition que le CCEE de La Réunion a pris en compte pour donner du sens à son colloque sur l'Éducation populaire mais aussi c'est à partir de celle-ci qu'il a mené, depuis 1984, ses réflexions sur ce domaine.

Notre objectif principal était de faire prendre conscience, aux édiles réunionnais notamment, de la nécessité de définir des politiques publiques pertinentes et adaptées aux réalités de La Réunion et de les doter de moyens financiers à la hauteur des enjeux identifiés.

Nous voulions rappeler à tout un chacun les fondamentaux de l'éducation populaire qui doivent guider une part importante des actions publiques au sein de notre société.

Les réflexions et propositions formulées au cours des rencontres territoriales et la plénière du 6 octobre 2012, mettent en évidence la nécessité de travailler dans les domaines suivants :

- **le rappel du concept de l'Éducation populaire** dans lequel il est nécessaire de préciser que celle-ci s'adresse à tous les âges et non pas uniquement à la jeunesse. Elle doit être consciente de son poids dans la société, être force de proposition et avoir une réflexion sur ses organisations intermédiaires représentatives.
- **le bénévole-élu associatif**, dont le statut doit être reconnu. Il est nécessaire de consolider les dispositifs incitatifs en faveur du bénévolat. Il est également proposé de fédérer les associations dans un partenariat avec les pouvoirs publics, autour d'une éthique partagée.
- **les formations et métiers de l'Éducation populaire**, pour lesquels il y a lieu de promouvoir une véritable reconnaissance du statut de l'animateur et de la fonction de l'acteur associatif.
- **le financement des associations** dans un cadre au sein duquel il conviendrait de généraliser les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ainsi que la mise en place de dispositifs adaptés aux réalités des associations, engagées à la fois dans une dynamique de projets à financer et de fonctionnement à assurer. L'élargissement des compétences des EPCI vers le champ associatif est également souhaité, notamment dans la mesure où ils sont perçus comme des espaces institutionnels moins politisés que les communes.

Notre proposition forte pour l'avenir est « l'appel de Saint André » qui est porteur de nombreux éléments d'analyse et de prospective qu'il conviendra d'explorer et de s'approprier pour un développement plus juste de notre société.

Aussi, gageons que la lecture de ce compte rendu de colloque puisse apporter des éléments d'informations utiles à l'élaboration de politiques publiques au service d'une société réunionnaise toujours démocratique, fondamentalement citoyenne et plus que jamais solidaire.

Roger RAMCHETTY
Président du CCEE de La Réunion.

I - PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Le CCEE de La Réunion et l'Éducation populaire : une continuité dans la réflexion

Créés dans le cadre des lois de décentralisation de 1982, le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) et le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) sont deux instances consultatives chargées de mettre à disposition des instances locales (Conseil régional à l'origine, puis Conseil général depuis 1992) un ensemble d'analyses, de réflexions et de propositions. Force de propositions, les Conseils de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de La Réunion, se sont toujours attachés par ailleurs, en complément des saisines légales qui leur incombent, à initier et accompagner des réflexions concernant les thèmes liés au quotidien de leurs ressortissants : éducation, environnement, tourisme, sport, etc.

Son approche des différentes thématiques revêt une dimension plus humaniste qu'économique.

Les CCEE se démarquent également à travers l'originalité de leur composition dont les membres sont issues essentiellement de la société civile. Ainsi, le CCEE de La Réunion compte de nombreux acteurs du secteur de l'Éducation populaire, regroupés au sein de la commission « cohésion sociale » du CCEE.

D'où l'intérêt naturel et légitime du Conseil pour ce secteur dès les premières années de son installation en 1984. Dans ce cadre, le CCEE de La Réunion a entrepris, de 1986 à 2010, un certain nombre de publications relatives au domaine de l'Éducation populaire, du Socio-éducatif et de l'Animation. Celles-ci sont rappelées ci-dessous, de même qu'une synthèse de leurs principales recommandations et propositions.

> « L'élaboration d'une politique régionale, sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion » (Juillet 1986). *Les principales propositions formulées dans le cadre de ce document ont été déclinées comme suit.*

En matière de centres de vacances et de loisirs :

- La création de nouveaux centres
- La rénovation et l'extension des centres de vacances existants
- La création de structures d'accueil (CL)
- La création de centres de loisirs associés aux écoles (C.L.A.E.)

En matière d'équipements de Jeunesse et d'Éducation populaire :

1. Poursuite et fin du programme CASE – MJC
2. Soutenir les centres d'accueil de jeunesse à travers la rénovation et la construction d'Auberges de Jeunesse et la création de Points d'Accueil Jeunes (P.A.J.)

Concernant le domaine Socio-culturel :

- Demande de soutien par la Région d'une politique de Centres de Ressources régionaux ou d'arrondissement tels que des : Centres de Ressources « Musique », Centres de Ressources « Image et Son », Centres de Ressources « Matériels de Plein Air », Centres de Ressources « Logistiques » (Centres de support technique), Centres de Ressources « Informatique », Centres de Ressources « Matériel du spectacle, scènes »,

Centres de Ressources « Activités scientifiques et techniques », Centres de Ressources « Grand spectacle », Centres de Ressources « des Conseillers Techniques et Pédagogiques (CTP) Jeunesse et Éducation populaire »

En matière d'équipements administratifs ou de formation au profit des organismes associatifs :

- Demande d'allocation de la part de la Région, d'un budget annuel de 0.5 à 0.7 MF pour contribuer modestement au financement de ces opérations, complété par d'autres financeurs (CAF,...).

En matière de formation à l'animation Socio-culturelle :

- Participation annuelle de la Région à hauteur de 2 MF sur :
Les formations aux Centres de Vacances et Loisirs, les formations de haut niveau (Ingénieurs), les formations intermédiaires (techniciens), les formations de base.

En matière d'emploi et de rémunération :

- Création par la Région d'un FONJEP régional, réplique du FONJEP national.

En matière d'activités :

- Diminution des charges incombant aux œuvres organisatrices (des centres de vacances et de loisirs) à travers une intervention du Conseil Régional qui pourrait s'opérer de 3 façons :
 1. En créant une ligne budgétaire (souhaitée à hauteur de 0.5 MF) servant à la mise en place des projets pédagogiques.
 2. En attribuant une subvention globale, réduisant les coûts des séjours pour les familles et qui serait répartie entre les œuvres, au prorata du nombre de séjours organisés et des effectifs accueillis.
 3. En offrant aux œuvres organisatrices de centres de vacances et de loisirs, des aides en nature sous forme de mise à disposition de transports gratuits ou à taux réduits (contrat avec des compagnies de transports publics).

Concernant les classes de découvertes :

- Apport de la contribution de la Région, aux côtés des autres partenaires, dans le financement du dispositif de classes de découverte.

En matière de manifestations socio-culturelles et de grands projets :

- Afin d'organiser l'action de la Région dans ce domaine, proposition de finaliser l'intervention budgétaire du Conseil Régional dans le cadre du Fond de Développement de la Vie Associative, à l'image du FNDVA national.

› ***Pour un développement du socio-éducatif à la Réunion » (Juin 1992). Les propositions formulées par le CCEE dans cette publication, visaient à solliciter des mesures en faveur de la pérennisation et du développement des centres de vacances. Elles étaient classées par ordre de priorité.***

Avec un caractère d'urgence :

- Améliorer l'accueil en équipant les structures existantes utilisées pour les centres de vacances et de loisirs des communes (écoles, CASE, autres).

Avec un caractère prioritaire :

- Mettre en conformité des centres permanents existants ayant un caractère régional (étanchéité, sanitaires, électricité, sécurité,...).
- Rétablir la ligne budgétaire « rénovation de centres ».
- Construire de nouveaux centres implantés à partir d'un Plan Régional de Structures Socio-Educatives (P.R.E.S.S.E.) qui intégrerait les critères suivants (gestion intercommunale, activités spécifiques du milieu, équilibre des différentes régions de l'île, le Schéma Nautique Régional, le plan de randonnées de montagne,...).
- Mettre en place un Schéma Équestre Régional (S.E.R.) pour permettre entre autres la « démocratisation » de l'activité équestre, la valorisation de l'intérieur de l'île et la création d'une dynamique sociale et économique.
- Mettre en place des Offices Municipaux de Développement Socio-éducatif.
- Faire participer les collectivités et la CAF à un supplément à la bourse CAF qui serait également éligible aux enfants non bénéficiaires de cette bourse, afin d'inciter plus de parents à envoyer leurs enfants dans des centres de vacances.
- Modifier la répartition des aides concernant les séjours en centres de loisirs sans hébergement, en demandant aux collectivités de prendre en charge la majeure partie du coût résiduel par journée-enfant.
- Renforcer le dispositif des classes de découvertes en faisant évoluer l'intervention financière des divers partenaires.

» « **La problématique du développement socio-éducatif à la Réunion** » (2001). Les Propositions formulées dans le cadre de cette réflexion étaient axées sur les Centres de Vacances et de Loisirs et se détaillaient comme suit :

Avec inscription d'une proposition en préalable :

- Que les activités socio-éducatives soient de véritables passerelles pour les jeunes entre la famille, l'école et la société à travers la mise en place d'une politique en faveur du socio-éducatif, basée sur des principes fondamentaux de l'Éducation populaire et une offre renouvelée. Il faut redéfinir les pratiques de l'Éducation populaire et les faire vivre pour qu'elles permettent à chacun de prendre part au débat sur les enjeux de notre société.

Propositions en termes d'infrastructures :

- Que les collectivités locales puissent prévoir des dispositifs permettant aux jeunes d'avoir accès en plus grand nombre à des équipements culturels et touristico-sportifs (gîtes, bases nautiques, pratiques équestres, parapente, randonnées, vélo tout terrain, canyoning, musées, etc. ...). En effet, l'enfant d'aujourd'hui peut être le pratiquant et le touriste de demain.
- Que les collectivités puissent initier par exemple la mise en place de lieux labellisés susceptibles d'accueillir les CVL et de leur proposer des activités mentionnées ci-dessus. Il leur demande d'assurer la promotion de CVL itinérants (randonnées pédestres, équestres ou cyclistes) en favorisant notamment l'installation de points d'accueil près des stades (aires de camping, douches, sanitaires, etc....).
- Concernant les locaux vétustes, le CCEE propose :
 - d'équiper les structures existantes utilisées pour les centres de vacances et de loisirs dans les communes (écoles, cases, autres...)

- de réhabiliter des structures de vacances permanentes ayant un caractère régional en réalisant les travaux de mise en conformité (étanchéité, sanitaires, électricité, sécurité, chauffage, accès aux handicapés...).
 - de favoriser le développement des centres de vacances et de loisirs en mettant à leur disposition, sur l'ensemble du territoire, un véritable maillage d'installations sportives, culturelles, de structures d'accueil et d'hébergement, de sites naturels aménagés ouverts pendant les vacances scolaires.
 - d'inscrire dans le budget des collectivités une ligne « Aménagement des établissements à vocation socio-éducative » pour aménager des écoles qui pourraient accueillir dans de meilleures conditions des centres de vacances et de loisirs avec ou sans hébergement.
- Que les acteurs du Socio-éducatif soient associés à la programmation des futurs établissements tant dans la réflexion que dans la conception.

Propositions en termes de formation, d'information et d'accompagnement des Acteurs de l'animation du Socio-éducatif :

- Que l'ensemble des Collectivités locales se dote de postes de Conseillers pour le Socio -Éducatif (CSE), avec un service bien identifié, afin de faciliter la mise en œuvre des politiques dans ce domaine. Ces conseillers, interlocuteurs des responsables associatifs auraient diverses missions (accueil et information des associations, coordination des actions socio-éducatives, relations partenariales, dynamisation de la vie associative,...). La mise en place de ces conseillers dans les Collectivités territoriales, pourraient se faire à l'instar de ce qui a été fait pour « les agents de développement culturel », à travers des conventions avec les communes pour leur recrutement.
- Que le Conseil Régional soutienne fortement des actions de formations à destination des élus associatifs bénévoles.
- Que soit créé un dispositif de bourses ou de crédits pour la formation des bénévoles œuvrant dans l'animation socio-éducative, la réalisation de ce chantier devant être confiée aux fédérations d'Éducation populaire.
- Concernant les centres de vacances et de loisirs, afin de promouvoir la mise en place de véritables projets pédagogiques, dont l'élaboration relève du directeur du centre, il faut s'interroger sur la formation dispensée aux acteurs du socio-éducatif et établir une harmonisation des actions de formation, menées par les différents organismes. De même la professionnalisation des animateurs permanents est à ce jour inévitable.
- Que le Conseil Régional accompagne les associations dans le processus de professionnalisation (gestion, définition et élaboration de projets stratégiques...) qui sans aucun doute favorisera un nouvel essor du secteur de l'animation.

Propositions en termes de finances :

- Que la vie associative (l'animation socio-éducative, le temps libre des citoyens) soit plus fortement soutenue et bénéficie de l'inscription de lignes budgétaires spécifiques et conséquentes de la part des collectivités locales.
- Que concernant l'attribution de subventions en direction des associations d'Éducation populaire, les critères soient clairement affichés. De même, que les collectivités (mairies, département, région) formulent systématiquement les motifs de refus pour que les associations ne restent pas sur une fin de non recevoir et puissent améliorer leurs dossiers afin de les rendre éligibles.

- Que les collectivités territoriales privilégient le financement de projets pluriannuels au lieu de soutenir uniquement des opérations ponctuelles.
- Que les collectivités locales contribuent plus fortement à l'insertion et à la participation de l'ensemble des jeunes Réunionnais dans des « cycles » de vacances collectives en :
 - favorisant la concertation avec des partenaires tels que le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour la mise en place d'un régime d'aide plus large en faveur des familles des classes moyennes et les familles d'agriculteurs,
 - ouvrant ces centres de vacances et de loisirs à tous les enfants y compris aux enfants handicapés en aménageant les locaux à leur intention et en mettant à leur disposition un encadrement spécifique ayant reçu une formation adéquate, conformément à la « Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées », n° 0049 du 01/03/1999.
- Que l'achat de certains matériels spécifiques à ce secteur soit exonéré des taxes (notamment la TVA et l'octroi de mer).

Conclusion

- Proposition de tenue à moyen terme d'une journée d'échange et de réflexion avec les élus (régionaux, départementaux, communaux) afin de débattre des problèmes de l'Éducation populaire en général et du socio-éducatif en particulier.

➤ ***Le champ associatif de l'Éducation populaire à la Réunion » (2010). Les propositions formulées dans le cadre de cette étude ont été répertoriées suivant les 10 items suivants :***

1. En termes de consolidation de structure

Dissocier les activités pédagogiques des prestations commerciales (en comptabilité analytique).
Former dirigeants et personnels, notamment les jeunes en contrat aidé.
Valoriser les parcours personnels.
S'efforcer de déléguer les responsabilités et les représentations.
Développer le pluri-financement.

2. En vue de concilier statut loi 1901, fonctionnement d'entreprise et objectif de promotion

Assurer les financements hors subvention à l'aide de l'autofinancement et de l'innovation.
Développer la stratégie de développement économique chez les dirigeants associatifs.
Faire reconnaître le secteur Éducation populaire comme innovant.
Développer la vision/la volonté politique pour le développement du mouvement.
Capacité à développer des conventions pluri – annuelles.
Assurer un suivi des formations des salariés/bénévoles/administratifs.
Accepter le départ des salariés en formation.
Agir en collectif pour défendre et revaloriser le secteur.
Développer la VAE auprès des salariés des bénévoles.

3. Pour redéfinir le sens et les responsabilités de l'Éducation populaire au niveau local

Formaliser un projet associatif et communiquer dessus.
Nécessité d'une réflexion des organismes et des structures d'Éducation populaire.

Organisation d'un colloque pour le devenir/définition de l'Éducation populaire, par et pour les acteurs locaux de l'EP : États généraux de l'Éducation populaire.

Concept collectif et individuel à définir.

Reconnaissance de la JPA/CRAJEP comme Leader d'un mouvement.

Nécessité d'une vision collective des notions, avec prise en compte des nouveaux concepts.

Développer un lieu de Capitalisation/Mutualisation/Formation des expériences et des innovations.

Définir les valeurs quantitatives des actions d'Éducation populaire à côté des valeurs qualitatives reconnues ou à faire reconnaître (quelle plus-value sur un territoire ?).

4. Pour préciser les besoins de formation des différents acteurs de notre secteur

Assurer une veille pour adapter les compétences aux évolutions du « Marché ».

Connaissance établie des besoins de formation.

5. Pour diminuer le stress des acteurs lié à la pérennité des structures

Développer les conventions pluri-annuelles pour les actions.

Permettre le financement du fonctionnement dans les actions pour la viabilité de la structure porteuse.

Renforcer le lien administrateur/salarié, partager les orientations.

Mutualiser les moyens et les actions.

6. Pour permettre de redéfinir les identités professionnelles des métiers de l'Éducation populaire

Connaître son champ/secteur d'intervention : E.P.

S'interroger sur la façon de définir l'Éducation populaire et de communiquer autour.

Éducation hors Institution ; proximité du public concerné (quartier –village...).

Appliquer les conventions collectives.

Permettre d'être payé selon ses compétences et/ou diplômes.

Considération du métier d'animateur ; changer son image (le professionnel lui-même).

7. Pour renforcer la solidarité et les échanges entre les structures

Organiser des journées communes thématiques.

Trouver une structure rassembleuse (CRAJEP ?).

Echanger adresses et numéros des interlocuteurs appropriés et durables.

Monter une action commune sur même financement (trop de concurrence entre les structures....).

8. Pour la mise en valeur de la richesse des parcours personnels dans l'Éducation populaire

Écrire des fiches d'expériences ou des récits de vie des acteurs.

Monter un Projet (LEADER) pour garder la mémoire (écrit, audio visuel).

Solliciter radios et télévisions.

9. Pour une identification et une reconnaissance de la plus value de nos actions

S'interroger sur pourquoi faut-il le faire ?

Doit-on attendre de la reconnaissance dans l'Éducation populaire ?

Prendre en compte le fait que la plus-value n'est souvent ni quantitative ni repérable.



10. Pour gérer la complexité administrative

Pour les emplois occasionnels passer par le GUSO (site/guichet unique associatif).

Recueillir les informations des différentes associations (par secteur) Regroupement.

Faire appel à un prestataire ou comptable pour l'édition des feuilles de paye.,

Création d'un site unique centralisant les informations administratives.

Se développer avec des moyens financiers en progression.

Garantir une autonomie par rapport au financement (ex : changement de municipalité).

L'objectif du colloque :

Dans le prolongement de l'étude menée en 2010 « Le champ associatif de l'Éducation populaire à La Réunion », les membres de la commission « cohésion sociale » du CCEE souhaitaient partager avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce champ, les préconisations et les propositions formulées dans le cadre de cette étude. L'idée de l'organisation d'un événementiel était alors suggérée. Cette démarche s'est retrouvée légitimée à l'issue d'une séance interne de « vision partagée » qui, dans ses recommandations, avait validé le principe de la mise en place d'une manifestation consacrée à l'Éducation populaire. Plusieurs enjeux avaient été identifiés : l'impulsion d'une nouvelle dynamique en faveur de l'Éducation populaire, la nécessité de se faire connaître et reconnaître, l'affichage d'une force collective unie, une meilleure lisibilité dans l'intérêt de l'Éducation populaire, une meilleure prise en compte.

Ainsi, les objectifs phares du colloque organisé par le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement visent à :

- redonner à l'Éducation populaire une place prioritaire dans les politiques publiques ;
- dégager sur des problématique, des propositions destinées à être relayées auprès des instances politiques, décisionnelles.

De même, ce colloque doit permettre à travers un état des lieux du secteur, d'en dresser les contours à nos jours. La possibilité de suggérer la mise en place d'un service dédié à l'Éducation populaire, au sein des collectivités telles que le Conseil Régional, fait partie également des objectifs des organisateurs.

Par ailleurs, à travers ce colloque, le Conseil a voulu répondre au besoin important des associations, de disposer d'un espace de dialogue qui s'est nettement profilé au cours des réunions préparatoires, notamment lors des rencontres territoriales.

Une co-organisation avec la Mairie de Saint-André

Dès la phase de réflexion du CCEE sur la mise en œuvre de ce colloque, la commune de Saint-André a manifesté son intérêt pour l'accueil de cette manifestation. La conjonction de plusieurs éléments tels que la volonté constante du Conseil de délocaliser ses événementiels, l'inauguration programmée en cours d'année, dans le quartier de la Cressonnière, d'un espace dédié à l'Éducation populaire, l'inscription de cette zone dans le cadre de la politique de la ville (Zone urbaine sensible) et le fait que la commune de Saint-André ait été en pointe dans la mobilisation du dispositif ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) ont favorisé le choix de ce partenariat.

Par ailleurs, un des ateliers du colloque a offert l'opportunité aux services de la commune de présenter leur action en faveur de la vie associative. Cette présentation a été le support d'une réflexion proposant l'instauration de services dédiés à l'Éducation populaire au sein des différentes collectivités de l'Île.

L'organisation du colloque : une démarche participative

En termes de méthodologie, le groupe a souhaité privilégier une démarche de co-construction, au regard des nombreuses attentes des acteurs de l'Éducation populaire, vis-à-vis de cette manifestation. Aussi afin d'associer concrètement le tissu associatif local à l'élaboration du contenu du colloque et à l'identification de thèmes fédérateurs, 4 rencontres territoriales ont été programmées dans les différentes micro-régions de l'île (Est, Nord, Ouest, Sud).

Ces rencontres ont été animées par les membres du groupe de travail en fonction de leur disponibilité ainsi que par des membres de l'équipe administrative du CCEE.

Ci-dessous un tableau récapitulatif relatif à ces 4 rencontres :

Rencontre territoriale	Lieu, date et heure	Nombre d'associations présentes
EST	Mairie de Saint-André 22/05/12 à 16h00	18
NORD	CINOR 24/05/12 à 16h00	23
OUEST	TCO 29/05/12 à 16h00	15
SUD	Stade Volnay 31/05/12 à 16h00	17
TOTAL		73

Ces rencontres ont présenté un intérêt multiple. Elles ont permis :

- d'informer les associations locales sur le rôle et les missions du CCEE ;
- de communiquer sur les études menées par le Conseil sur le Socio-éducatif et l'Éducation populaire ;
- d'échanger avec les associations sur les problématiques liées à l'Éducation populaire ;
- de présenter le projet de colloque et de mobiliser les acteurs ;
- de prendre en considération leurs propositions ;
- de recenser et d'identifier des thèmes fédérateurs : le bénévolat, la formation liée à l'Éducation populaire, le concept d'Éducation populaire ; la problématique de la commande publique, du projet politique éducatif et celle du financement des associations.

Par ailleurs, sur chacun de ces thèmes, ces rencontres territoriales ont été l'occasion pour le CCEE de recenser de manière quasi-exhaustive, les questionnements, les constats, les affirmations ainsi que les propositions des acteurs associatifs. Ci-dessous, une synthèse de ces éléments classés par thématique.

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS ISSUS DES RENCONTRES TERRITORIALES

Bénévolat :

1. Le bénévolat n'existe plus en raison de la façon dont il est véhiculé.
2. Diminution de l'engagement.
3. Engagement de plus en plus difficile en raison de la précarisation des individus
4. Quelle réalité du parcours engagement/militant/entrée dans l'association et de la mission porter/transmettre les valeurs de l'Éducation populaire (EP) en allant au-delà de l'alimentaire.
5. L'association France Bénévoles propose un passeport pour le bénévolat.
6. Valorisation des expériences.
7. Quantifier le bénévolat pour le valoriser, les acteurs ne savent pas le faire, comment procéder ?
8. Le bénévolat participe à la définition de l'EP.
9. Des éléments relatifs au bénévolat à La Réunion doivent apparaître dans le diagnostic.
10. Bénévole/passion et bénévole/insertion.
11. Nécessité de définir un statut pour le bénévolat et l'Élu associatif ainsi que de renforcer les dispositifs incitatifs (crédits d'impôts et trimestres pour la retraite,...).
12. Que fait-on pour que le bénévolat ne disparaisse pas ?
13. Distinction entre acteurs bénévoles, militants et salariés.
14. Bénévolat, un moyen pour l'EP.
15. animateurs bénévoles.

Formations liées à l'Éducation populaire

16. La formation est vécue comme une problématique à différents niveaux.
17. Il faut être professionnel pour éviter que l'association coule
18. Besoin d'un encadrement de qualité.
19. Formation des cadres associatifs et place des valeurs de l'EP dans ces formations
20. Ne pas opposer militants et professionnalisme.
21. Reconnaissance du métier de l'acteur associatif, de l'animateur (in fine de l'association) ?
22. Légitimité de l'acteur associatif et valorisation de son action ?
23. Reconnaissance du statut de l'Animateur confronté à la précarisation, à l'absence d'adresse professionnelle, d'un projet de vie à articuler avec un projet de territoire.
24. Formation et accompagnement des animateurs sur le long terme. Quid de la formation des animateurs bénévoles ?
25. Nécessité d'aborder la question des métiers de l'animation et de la formation donnée dans ce domaine, de vérifier que l'on parle de la même chose pour être conscient du rôle que l'on a, de ne pas reproduire ce que l'on voit, mais donner du sens.
26. Nécessité de pérenniser les emplois et de professionnaliser les acteurs (cadres gestionnaires, animateurs de terrain, bénévoles,...).
27. Nécessité de former les administratifs, les élus politiques sur le fait associatif et plus particulièrement en matière d'EP.
28. Difficulté de garder les professionnels et les emplois de par la précarisation des contrats.
29. Nécessité de sensibiliser les publics des formations dans l'Animation Socioculturelle / sportives / éducatives,... aux valeurs de l'EP.

30. Problématique du financement de la formation.
31. Problématique de la mise en concurrence des acteurs de l'EP sur le champ de la formation (Ce n'est pas imposé par l'Europe mais plus un choix de l'État français pour se protéger juridiquement).
32. Plus value de l'EP par rapport aux « officines » de formation, qui a l'avantage d'aborder les formations de manière globale en assurant le suivi des stagiaires, en menant des réflexions sur les contenus de formation et les méthodes pédagogiques appropriées et en identifiant les décalages entre les besoins et l'offre.
33. Mise en place de formations EP pour les animateurs qui travaillent avec les publics migrants
34. Méconnaissance de ce qu'est l'Éducation populaire, d'où la nécessité de l'intégrer dans les programmes scolaires (initiation / formation).

Éducation populaire

35. Éléments de constat : l'EP doit être consciente de ses forces, de son poids car située au sein de l'ESS qui est un secteur majeur en termes d'emplois non aidés (47%) et supérieur à celui de l'économie sucrière, dans sa globalité.
36. Quelle définition de l'Éducation populaire (notamment vis-à-vis des différents secteurs : culture,...) . L'EP c'est du savoir partagé, L'EP est une puissance et doit retrouver sa place dans l'espace public en restaurant les valeurs de la solidarité de la République. L'EP ne concerne pas seulement le secteur jeunesse, il ne doit pas être seulement considéré comme un moyen d'insertion, de lutte contre le chômage des jeunes. L'EP concerne les familles aussi. L'EP est important tout autant que l'éducation formelle. L'EP doit travailler avec l'éducation formelle et provoquer celle-ci en termes de réflexion. Réaffirmation du sens. Quelle place de l'EP et de son histoire dans un projet de société dans une société en crise et avec une diminution des finances publiques ?
37. Une des valeurs initiales de l'EP c'est de rendre le savoir accessible à tous, accompagner des personnes en révélant leur don et en les valorisant. Quel rôle l'EP a dans la société en tant qu'acteur et en termes de transformation sociale ? Quel rôle pour les professionnels de l'EP ?
38. L'EP ne doit-il pas savoir dire non à la puissance publique pour gérer l'urgence, mettre en œuvre des projets sans le financement de leur fonctionnement,... ?
39. Problématique du temps : calendriers de certaines politiques calés sur l'urgence alors que l'EP a besoin de temps pour mener à bien ses projets qui répondent aux besoins réels de la population.
40. L'EP doit être une force de proposition, vecteur de culture réunionnaise, ouvert à tout public.
41. L'EP est un partenaire important pour l'éducation formelle.
42. Nécessité d'une réflexion sur les organisations intermédiaires représentatives de l'EP et leur mise en place (CRAJEP, CRES, syndicats,...). Quelle solidarité inter-associative au niveau régional ? Ne faut-il pas trouver un fonctionnement fédérateur, type centre de ressources,... ?
43. Comment faire vivre un réseau associatif au niveau local (les associations d'EP sont nombreuses mais assez isolées sur l'échiquier local, avec cependant beaucoup d'énergie et de volonté. Permettre la connaissance de l'autre, le recensement des moyens à disposition et la mutualisation).
44. Nécessité d'avoir de la formation et de l'information sur l'EP pour qu'elle soit mieux reconnue notamment auprès des administrations. La question du suivi des associations par les administrations, la question des moyens pour cette mission est posée.
45. Est-ce qu'un accord est souhaitable et possible entre les différents acteurs de l'EP sur son rôle, son contenu et ses perspectives ? Est-ce qu'il y a un but qui est partagé ? L'EP peut-elle être un outil essentiel pour bâtir à La Réunion, un modèle de développement durable, autre que celui imposé aux Réunionnais depuis 3 siècles ? Est-ce qu'on est d'accord pour que l'EP puisse prendre

en compte, l'ensemble des dimensions de la société (culture, démocratie, identité,...) ? Est-ce que chaque Réunionnais peut devenir un acteur de la société réunionnaise ?

46. L'EP facilite harmonieusement le basculement vers de nouvelles dynamiques socio-économiques.

Problématique de la commande publique :

47. La commande publique est à l'écoute des projets de l'Éducation populaire.

48. La nécessité d'explicitier ces termes pour 3 raisons : les associations qui répondent à une commande publique pour leur survie (situation non souhaitée) ; Émergence d'initiatives et de propositions en provenance notamment des associations et qui se traduisent en commande publique (situation souhaitée) ; Veiller à ce que la commande publique ne neutralise pas les capacités d'innovation des associations.

Problématique du projet politique éducatif (pour l'Éducation populaire à La Réunion) qui doit aller au-delà de l'E.P et qui doit intégrer les moyens de lutte contre les incivilités, le racisme, les violences, l'illettrisme,...

49. Nécessité de définir ce projet politique et d'y intégrer un projet régional d'EP. Nécessité de la définition de ce projet (global) au niveau de l'État également et avec une déclinaison locale. Ce projet régional est important mais ne doit pas être directif, il doit laisser la place à des initiatives (prise en compte de l'identité, bilinguisme...). Existence ou non de tels projet dans l'Hexagone.

Problématique du financement des associations dont leur fonctionnement. Nécessité d'établir des dispositifs (CPO,...) adaptés au mode de fonctionnement des associations qui sont à la fois dans des dynamiques de projets à financer et d'assurer leur fonctionnement.

50. Constat d'une frilosité des élus pour des CPO avec l'EP.

51. Constat de l'insuffisance d'une CPO pour le fonctionnement d'une association (obligation de recherche de financements complémentaires).

52. Les acteurs associatifs doivent disposer d'une juste rémunération en lien avec les actions menées.

53. Comment utiliser les sources de financement avec imagination ? Quelle innovation proposée dans ce domaine ?

54. Propositions : élargir les compétences des EPCI (actuellement essentiellement Aménagement) vers le champ associatif (l'humain et le social) vu que les EPCI sont perçus comme des lieux et des espaces institutionnels moins politisés que les communes ; Mise en place d'un guichet unique avec un CPO financé par l'ensemble des collectivités et l'État ; mutualisation des moyens sur un espace territorial donné (Groupement d'employeurs).

55. Demander l'exonération des charges sociales et fiscales au profit des associations.

56. Évaluation du coût à supporter par les collectivités si l'EP n'existait pas ? L'EP ne constitue-t-elle pas l'alternative la plus économique ?

Déroulement et calendrier

Le colloque s'est déroulé les 05 et 06 octobre 2012 à l'Espace Pierre Roselli, dans le quartier de la Cressonnière à Saint-André, Île de La Réunion.

Les temps forts étaient articulés comme suit :

- Le vendredi 5 octobre a été consacré à la séance d'ouverture, à une plénière sur l'Éducation populaire animée par Mario Serviabile ainsi qu'au déroulement des 4 ateliers. L'ouverture officielle a été réalisée par le Président du CCEE, Roger RAMCHETTY, la Présidente du groupe de travail, Gisèle SURJUS et le Maire de Saint-André, Eric FRUTEAU. Cette phase protocolaire s'est effectuée également en présence du représentant de l'État, Monsieur Ronan BOILLOT sous-préfet chargé de la cohésion sociale et de la jeunesse, du représentant du Conseil Régional, Monsieur Serge CAMATCHY et du représentant du Conseil Général, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY.
- La matinée du samedi 6 octobre s'est articulée autour de deux plénières. L'une intitulée « l'Éducation populaire : pour un nouveau projet de société ! » et la seconde consacrée à la restitution des quatre ateliers, avec notamment l'identification des différentes propositions formulées sur chacun des thèmes.

Cette matinée s'est achevée par la traditionnelle cérémonie de clôture, durant laquelle le Président du CCEE et le Maire de Saint-André, se sont exprimés.

Thématiques des ateliers, plénières

1/ Éducation populaire

- plénière : « Il était une fois l'Éducation populaire » (historique, principes, valeurs...)
- plénière : « l'Éducation populaire : pour un nouveau projet de société ! »
- atelier 1 : « l'Éducation populaire, un engagement ! »

2/ Formation

- atelier 2 : « Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité ? »

3/ Financement des associations

- atelier 3 : « Financement des associations : du précaire au pérenne »

4/ Service dédié

- atelier 4 : « Service dédié et initiatives associatives, l'exemple de la commune de Saint-André »



Technique d'animation

Dans le prolongement de la démarche participative adoptée pour l'organisation de ce colloque, une approche similaire a été retenue pour le choix de la technique d'animation des différents ateliers. En effet, le CCEE a souhaité déroger aux organisations traditionnelles dans lesquelles on se retrouve en présence d'intervenants bien identifiés qui, à travers leur présentation, font souvent l'essentiel du débat. Le temps restant pour l'expression de la salle étant alors généralement très limité, il génère des frustrations au niveau de l'assistance.

Le Conseil a donc privilégié la technique du « débat participatif » dans lequel après une courte présentation de la problématique, la priorité est donnée à l'expression de la salle et au fait qu'un maximum de participants puisse prendre la parole.

II - OUVERTURE OFFICIELLE DU COLLOQUE

INAUGURATION DU COLLOQUE LE VENDREDI 05 OCTOBRE 2012

SYNTHESE DES DISCOURS DES OFFICIELS

Ces synthèses ont été réalisées à partir des retranscriptions de l'enregistrement audio de la séance.

Le président du CCEE Roger RAMCHETTY accueille les participants en les remerciant de leur présence. Il exprime le souhait que ces rencontres soient riches en termes de propositions puisque c'est l'un des objectifs de la manifestation.

Il donne la parole au maire de la commune hôte et partenaire de la manifestation, Monsieur Éric FRUTEAU.

M. Eric FRUTEAU, Maire de Saint-André

Après les remerciements et salutations d'usage, M. Éric Fruteau souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Pour lui, le hasard fait bien les choses et il remercie le CCEE d'avoir choisi Saint-André pour la tenue de ce colloque. Il salue la volonté commune qui a permis d'organiser cet événement dans le quartier le plus populaire de Saint-André, une ZUS regroupant 22 % de la population de Saint-André. Il rappelle que l'Espace éducatif et culturel Pierre Roselli, porte le nom d'un grand monsieur de la chanson populaire réunionnaise.

À ses yeux, la valeur et la portée de l'expression « Populaire » ont souvent été affaiblies et déconsidérées. Il exprime toutefois sa satisfaction de constater l'existence d'expressions du type « révolution populaire », « volonté populaire » ou « Éducation populaire » qui rappellent toute la force et la noblesse de ce mot. De même, pour lui, « Populaire » et « Noble » ne peuvent pas être antinomiques, car les exemples ne manquent pas, au niveau de l'histoire humaine de La Réunion, pour montrer combien les volontés populaires et les révolutions qu'elles ont conduites, ont fait faire de grand progrès à notre humanité. Dans ce même ordre d'idée, il indique que quartiers populaires et colloque ne sont pas incompatibles et la tenue de celui-ci à la Cressonnière, où un récent fait divers a mis en évidence le courage et l'héroïsme de quatre jeunes du quartier au cours d'un incendie, en est l'illustration.

Il saisit l'occasion pour leur rendre un hommage.

Il exprime à nouveau ses remerciements au Président du CCEE pour avoir décentralisé ce colloque à Saint-André et maintenu ce choix après la visite du site. Il reconnaît n'avoir jamais douté qu'il puisse en être autrement de la part d'un ancien délégué de l'USEP, ancien secrétaire général de la FOL et d'un membre actif d'un club de vétérans du football.

Le Maire en est d'autant plus honoré que lui et son équipe ont fait, des 2008, des éducations institutionnelles et populaires, leur priorité.

Ceci notamment en activant les leviers de tout ce qui participe à l'éducation et à l'épanouissement de la population. Depuis 2008, la politique qu'il a engagée est tout entière mobilisée pour faire grandir Saint-André et les Saint-Andréens. Il indique savoir que traditionnellement on oppose Éducation populaire et Éducation Nationale. L'une étant circonscrite dans les champs du péri voir de l'extra scolaire tandis que l'autre se déroule dans la classe, sous l'autorité pédagogique du corps enseignant. Cependant, pour sa part, il défend l'idée d'une complémentarité entre les deux.

Selon lui, l'Éducation populaire c'est l'Éducation tout au long de la vie. Celle qui ne confisque ni la connaissance, ni les savoirs, ni les moyens multiples et complémentaires d'y faire accéder le plus grand nombre et à tout âge. C'est cette éducation qui ne vient pas d'en haut, d'un élitisme pontifiant mais qui cherche à refondre la culture au sens large en accordant une égale dignité à toutes les classes de la société. C'est cette éducation qui lutte contre toutes les formes de discriminations des dérives sectaires ou intégristes. L'Éducation populaire c'est bien cette éducation contre le repli sur soi, l'individualisme et ses lobby, celle qui vise à l'émancipation du plus grand nombre et elle est donc un outil majeur de la cohésion sociale.

Le Maire évoque par la suite la compétence de la commune en matière d'établissements scolaires du 1er degré. Il indique que depuis 2008, deux écoles ont été construites pour plus de 7 millions d'euros et que trois écoles ont été rénovées sur les quartiers de la ZUS. Il rappelle que le budget de la Caisse des Écoles d'un montant de 600 000 euros permet d'apporter un soutien aux projets des enseignants, à l'achat d'équipements, de livres et de tout autre matériel pédagogique.

Le Maire souligne que c'est près de 6 millions d'euro sur 13,4 millions d'euros d'investissement qui ont été consacrés en 2011 à l'École et à l'enseignement. Il précise qu'en complément de cet exercice réglementaire, il n'oublie pas l'Éducation populaire et les associations qui la font vivre. 160 associations culturelles, sportives, d'économie sociale et solidaire, de quartier, accompagnées grâce à une ligne annuelle de subvention de 2,6 millions d'euros. Il informe l'assistance que ses services présenteront leur activité dans ce secteur associatif au cours d'un atelier durant l'après-midi.

Il précise par ailleurs que la grande majorité des associations agissent dans le cadre de la politique de la ville, dans le champ de la culture et de l'économie sociale et solidaire. Selon lui, ce sont elles qui font une Éducation populaire fondée sur les valeurs de respect, de partage, de solidarité et de fraternité. Ce sont elles les potomitan, les « zarboutans » de la démocratie participative, ici à La Réunion. Car dans notre société en crise économique et sociale, ces associations constituent pour lui le point de stabilité et d'union, des espaces de respiration, d'évasion, de création. Elles sont en fait le ciment de la cohésion sociale. Plus largement il veut croire par anticipation que dans notre monde en crise, identitaire car prisonnier d'un modèle capitaliste qui a atteint ses limites, les solutions viendront de ces regroupements volontaires de personnes, des associations mais pas seulement des associations. Il considère aussi les mutuelles et les coopératives qui sont des lieux où convergent des intelligences et des forces novatrices, libérées des logiques mercantiles. Elles sont des espaces d'expérimentations sociales, des laboratoires grandeur nature et il cite les exemples de la ligue des droits de l'homme, la Fondation Abbé Pierre créé en 1954, le mouvement des indignés et au-delà de La Réunion, il fait référence à Greenpeace, à Amnesty international, à MSF.

Le Maire indique faire volontairement le rapport à l'histoire et au monde, car ceci permet de nous resituer et dans le temps et dans l'espace pour mieux se projeter, en améliorant le rapport social entre les hommes, en améliorant l'acceptation de l'autre.

Le mode de société porté par l'Éducation populaire et l'économie sociale serait capable, selon le Maire, de générer des possibilités, des offres réglant les problèmes économiques, le chômage, les flux financiers traditionnels basés sur un modèle occidentalisé. C'est pour cela qu'il pense qu'à La Réunion, il est nécessaire d'explorer ce pan de l'économie le plus proche de la réalité de terrain, car il s'agit d'être au quotidien sur le terrain, au contact régulier et permanent avec le terrain, avec la réalité de l'Économie solidaire dont fait partie l'Éducation populaire.



Dans la dernière partie de son intervention, le Maire expose une vision et une ambition, celle de faire de chaque Réunionnais un citoyen responsable en le faisant créer lui-même son propre emploi, en le faisant gérer lui-même son quartier, sa ville. C'est pour lui, la meilleure façon de respecter le travail qu'il a fait, de le protéger et donc de garantir durablement sa survie dans son environnement insulaire.

Il appelle les politiques et les responsables à être attentifs aux propositions que formulent les associations pour un nouveau pacte au projet social afin de sortir de l'impasse économique. Il tient à féliciter tous les bénévoles, ces bonnes volontés masculines ou féminines qui construisent sans cesse notre tissu associatif. Son intime conviction est que toutes les forces d'Éducation populaire, d'investissement solidaire associatif, fabriquent de la citoyenneté et les citoyens fabriquent du peuple (le peuple étant la somme des citoyens d'un État).

Il termine son discours en réitérant au CCEE ses remerciements pour le choix de sa commune pour l'organisation de ce colloque et exprime le souhait que ce dernier puisse rassembler le plus grand nombre autour d'un idéal de justice, de responsabilité et de solidarité et qu'il puisse également rassembler pour défendre en ces temps de crise majeure, défendre de façon solidaire, rassemblée, unie, l'idée selon laquelle nous pouvons changer le destin de notre pays.

Roger RAMCHETTY, Président du CCEE

Après avoir remercié le Maire pour son intervention, le Président du CCEE indique que quand on lui a proposé ce lieu pour organiser ce colloque, il a tout de suite vu que c'était un endroit approprié, qui plus est dans un quartier populaire en rénovation. Il reconnaît avoir apprécié que le lieu porte le nom de Pierre Roselli, évoquant au passage la popularité de ses chansons. De même, le fait qu'il y ait un service dédié à l'Éducation populaire sur la commune confortait ce choix.

Il salue avec respect Monsieur Ronan Boillot sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse, Monsieur Serge Camatchy représentant le Conseil régional, Monsieur Bruno Mamindy-Pajany représentant le Conseil général, les élus du CESER qui, il le rappelle, a produit une note sur l'Éducation populaire récemment. Selon lui, ceci est une bonne chose, car cela permet de travailler sur des thématiques communes. Il salue enfin tous les participants venant des différents coins de l'Île.

Le Président rappelle qu'au CCEE il y a toujours eu cette volonté de décentraliser même si cela peut générer des difficultés au niveau de la couverture médiatique. Ainsi il indique que le CCEE est parti dans le Sud, dans les hauts de l'Ouest, dans les hauts de l'Est (Plaine des palmistes) et que c'est la 5^e fois qu'il vient sur la côte Est, là où le soleil se lève.

Il enchaîne avec quelques mots pour expliquer ce qu'est un CCEE, outil créé en 1984 dans le cadre des lois de décentralisation, dans un contexte où à La Réunion, il y avait nécessité de parler de la culture, de la langue régionale notamment. Un contexte en 1981 où il y avait une ouverture des ondes, avec l'apparition de nouveaux opérateurs médiatiques, radios associatives, radios libres...

Il indique que la composition du Conseil amène à avoir au sein du CCEE beaucoup de gens qui représentent l'Éducation populaire. Il évoque l'intérêt du CCEE pour ce secteur dès l'installation en 1984, avec de nombreuses études et publications réalisées à partir de 1986.

Il effectue un bref rappel sur ce qu'est un conseil consultatif. Il indique que l'État a créé dans le cadre des lois de décentralisation, l'entité régionale, qui comprend 3 conseils : un conseil politique élu au suffrage universel, c'est le Conseil régional avec les élus et à ses cotés deux conseils consultatifs pour l'Outre-mer (en métropole à côté du conseil politique il n'y a qu'un conseil consultatif, le CESER). Pour définir ce qu'est un conseil consultatif il reprend les termes d'un président du Conseil économique social et environnemental national, qui déclarait « nous sommes l'assemblée du premier mot ». En clair, cela signifie que c'est à leurs membres d'apporter la réflexion. Le Président du CCEE précise que ce qui est exprimé là est fondamental, car cela indique que lui et ses conseillers ne sont pas la décision, leur rôle est d'éclairer les politiques pour qu'ils puissent agir ensuite. À cet effet, il indique qu'il y a des travaux de réflexions en interne à travers les différentes commissions et quand certaines compétences n'existent pas à l'interne, des partenariats sont établis. Ce qui précisément a été le cas dans le cadre de l'organisation de ce colloque, où des rencontres avec les acteurs associatifs dans les différentes zones de l'île ont été organisées, afin de pouvoir construire le programme de cette manifestation qui est proposé aujourd'hui.

Le Président du CCEE procède ensuite à un rapide rappel de ce qu'a réalisé le CCEE depuis 1984. Il précise que ce sont des mandats de 6 ans. Il rappelle que la première mandature s'est déroulée dans la période dite « culturelle », un foisonnement culturel au cours duquel le CCEE a beaucoup défendu notamment les langues et cultures régionales. La deuxième mandature a beaucoup traité de l'Éducation et la troisième d'environnement.

En matière de publication dans le domaine de l'Éducation populaire, il indique qu'en 1986, le Conseil a sorti « les propositions pour une politique régionale sportive socio-éducatives et culturelles », en 1990 des propositions en matière de centre de vacances et en 1992 un rapport intitulé « pour un développement du socio-éducatif à La Réunion ».

Il poursuit avec la sortie en 2001 d'un document récapitulatif des différentes réflexions menées par le CCEE, intitulé « Esquisses » et qui retrace la problématique de l'Éducation populaire.

En 2002, il indique que le CCEE a mis en œuvre une action qui paraît nettement moins aboutie qu'aujourd'hui : « l'Éducation populaire et les élus : construire ensemble » dont la critique principale à l'époque fut que les élus n'étaient pas présents. Il constate que ce n'est visiblement pas le cas aujourd'hui. Selon lui, cela vient du fait que le problème est aujourd'hui abordé d'une autre manière et qu'à l'époque on avait beaucoup de mal à faire venir un élu ne serait ce qu'à l'ouverture. Enfin il conclut sur ce balayage rapide des différents travaux du Conseil en mentionnant l'étude menée en 2010 sur le champ associatif de l'Éducation populaire à La Réunion. Il fait remarquer qu'à travers ces travaux, c'est surtout le secteur jeunesse qui a été couvert.

Pour lui toutefois, Aujourd'hui, l'Éducation populaire, ne s'arrête pas à l'adolescence. L'Éducation populaire c'est tout au long de la vie et il est important de le noter.

Le Président du CCEE fait part ensuite des différentes propositions formulées par le Conseil dans le cadre de ses travaux. Entre autres, la création de nouveaux centres de vacances, la rénovation et la création de nouvelles structures d'accueil, la mise en place d'un PRESSE (Plan régional des structures socio-éducatif) qui, il le reconnaît, n'a pas eu beaucoup d'écho. Il cite également le Schéma régional équestre pour démocratiser cette activité, les offres municipales de développement socio-éducatif (OMDSE), la proposition de création par les collectivités de postes de conseillers socio-éducatif, la création

par la Région d'un FONJEP régional, la possibilité que les enfants non bénéficiaires de la bourse CAF puissent être aidés financièrement et l'exonération de taxes sur le matériel relevant de l'activité des associations.

Enfin dans la dernière partie de son intervention, le Président du CCEE revient rapidement sur les raisons de la tenue de ce colloque.

Il indique que suite à la sortie en 2011 de l'étude « le champ associatif de l'Éducation populaire à La Réunion », la commission « cohésion sociale » du CCEE a fait part de la nécessité de mettre en place un événementiel de cet ordre là. En effet selon la commission, l'Éducation populaire doit dépasser le simple cadre de l'urgence, comme on a pu le constater lors des derniers événements sociaux et doit s'inscrire dans la durée. Le Président du CCEE rajoute que ce colloque est organisé également pour réussir ce qui n'a pas pu se faire il y a 10 ans, associer et sensibiliser les élus. Il indique que dans l'approche gouvernementale actuelle, les actions prioritaires de même que la dénomination du Ministère, évoquent le terme d'Éducation populaire. Il est remis à une certaine place. Le débat d'aujourd'hui arrive donc bien à propos.

Sur la méthode de travail, le Président du CCEE précise que ceux qui sont présents aujourd'hui viennent de toute La Réunion. Il rappelle que des rencontres décentralisées ont été organisées et que la grille de programme proposée aujourd'hui vient de ce travail de rencontre dans les quatre micro-régions.

Il termine son intervention en citant les objectifs de ce colloque :

- redonner à l'Éducation populaire une place prioritaire dans les politiques publiques comme c'était le cas dans les années (50-60) ;
- dégager de manière concrète des problématiques phares à travers le débat, un état des lieux, des propositions qui doivent être relayées.

Enfin, il fait part de son souhait qu'il y ait un retentissement ultra-marin à cette manifestation, en assurant que les CCEE veilleront de leur côté à ce que ce soit le cas et également sur le plan national afin que ce qui se fait ici ne reste pas un acte isolé. Pour le Président du CCEE, L'Éducation populaire c'est fait pour que l'on ait une société plus juste et l'action prioritaire de l'Éducation populaire l'est toujours en direction des plus défavorisés.

Bruno MAMINDY-PAJANY, Représentant du Conseil Général

Après les remerciements et salutations d'usage, le représentant du Conseil Général rappelle qu'en tant qu'élus délégué, il représente la Présidente du Département qui félicite le CCEE pour cette initiative.

Il fait savoir que ses services lui ont proposé un discours, mais sur l'Éducation populaire il pense ne pas en avoir besoin, car c'est quelque chose qu'il aime et qu'il a côtoyé avant sa vie d'élus.

Aujourd'hui après plusieurs années, il retrouve des personnes qui lui sont familières et il constate que quel que soit le parcours, le positionnement politique, les convictions religieuses, les gens sont là, animés par le même intérêt pour l'Éducation populaire.

Il précise avoir prévu de longue date d'assister à ce colloque car il évoque la nécessité de traiter ce sujet et d'agir. Pour lui, l'Éducation populaire c'est d'abord respecter le combat des anciens. Respecter ce patrimoine éducatif, culturel et intellectuel. Il affirme que si nous, les générations actuelles et à venir,

on n'arrive pas à se saisir de ce patrimoine qui nous a été transmis, et qu'on doit valoriser, actualiser et territorialiser, on aura failli quelque part. Il exprime sa fierté que ce colloque se déroule dans l'Est car cette micro-région est souvent déconsidérée à ses yeux.

Pour le représentant du Conseil Général, une société sans projet, sans valeur est une société morte. Selon lui, les médias font écho surtout de la crise financière sans évoquer la crise morale. Il évoque le respect des anciens qui se sont battus pour donner un sens à l'Éducation populaire, pour instaurer l'Éducation populaire. Pour lui la solidarité fait partie des valeurs qui traversent le temps. Parler d'Éducation populaire c'est rebâtir un projet sur ces valeurs.

En bâtissant ce projet, Il pense qu'il faut tenir compte du contexte social actuel difficile de crise mais à travers l'Éducation populaire, on doit parvenir à réinstaurer et à reconstruire des liens. L'une des valeurs premières de l'Éducation populaire c'est le don de soi, se mettre « au service de ».

Aujourd'hui, il indique que le contexte actuel rend difficile la disponibilité des uns et des autres et pose la question du bénévolat. L'Éducation populaire permettait dans le passé l'abolition des barrières au sein de la population. Il y avait une vraie entraide. Aujourd'hui en 2012, où en est cette solidarité ? Certes on va bâtir des dispositifs où on va mettre de la solidarité. Mais qu'en est-il des vrais liens ? Il évoque la chance pour certains d'avoir été dans le monde associatif, le milieu de la mutualité, des coopératives où on bâtissait des projets avec rien, seulement avec une volonté, une orientation, des valeurs. Réflexion, action, gestion, pour lui c'est cela notre vraie identité.

Aujourd'hui, il note que c'est assez superficiel. Il pose la question de savoir qui est solidaire aujourd'hui ? Il déclare que ce ne doit pas être que l'institution. Chacun doit se poser la question de son apport dans la vie de tous les jours.

Pour le représentant du Conseil Général, poser aujourd'hui le thème de l'Éducation populaire nous permet de nous ressourcer, de refaire un point sur nous même et sur le projet. On est pas dans la logique d'un « coup » (médiatique). Il s'agit de dire qu'aujourd'hui on a un contexte difficile, des mentalités difficiles mais il faut revenir à nos valeurs premières. Selon lui, ici on est tous des militants quelles que soient nos casquettes institutionnelles, politiques, associatives, de parents ou de simple militant, mais réunis par l'amour de ce thème : éduquer pour apporter des solutions. À ses yeux, à La Réunion, ceci prend plus de sens encore quand on regarde la société actuelle et les réalités quotidiennes (complaintes permanentes de ses administrés). Après 10 ans de mandat de maire il précise qu'il n'est pas accroché à un mandat et qu'il est de passage pour une responsabilité. À ce titre il évoque une citation de Malraux selon laquelle « les hommes ne valent que par ce qu'ils ont transformé ».

Aussi se demande-t-il ce qu'aujourd'hui on est capable de transformer ensemble.

Il observe qu'on dispose du fond puisqu'on se retrouve ici, qu'on a les dispositifs, qu'on a nous même, les publics et on a le sens. Il reste à construire, ce qui n'est cependant pas facile car cela ne se décrète pas. Il se demande quel dispositif va sortir au niveau de l'État pour construire l'Éducation populaire car à son avis il faut établir le cadre.

Pour lui, il faut savoir dans un contexte de crise, quelle est notre capacité à ramener des valeurs ? Enfin, le contexte actuel de La Réunion a une richesse : sa diversité. Mais dans le même temps, le contexte local a aussi ses spécificités.

Il rappelle qu'à l'époque on admettait que l'éducation commençait à la maison et l'instruction à l'école. Cela s'avère de moins en moins vrai au sein des familles de nos jours du fait des difficultés rencontrées



par les parents. Tout ceci constitue des débats de fond. L'Éducation permet d'échanger. L'Éducation constitue cet espace qu'on se donne pour se confronter. Il y a quelque chose qui nous unit à travers ce militantisme. Aujourd'hui cependant le militantisme a tendance à disparaître. Il s'excuse de s'exprimer avec passion mais il souligne le nombre important d'éléments qui doivent être évoqués dans le cadre de ces débats. Selon lui La Réunion offre un nombre important de supports pour construire une Éducation populaire de nos jours.

Il prend exemple sur le classement par l'UNESCO des sites de La Réunion, au patrimoine mondial de l'humanité. Il s'interroge au-delà du cercle des spécialistes, sur l'implication de la population réunionnaise dans cette démarche et de son association. Il indique que le dossier de reconnaissance qui fait près de 1500 pages a été établi par des scientifiques, des spécialistes. Mais qui au sein de la population en a pris connaissance ? Ce document constitue pourtant un formidable support d'Éducation. Les exemples ne manquent pas où les gens dénoncent l'absence de propreté des sites et l'incivisme. Selon le représentant du Conseil Général, l'éducation peut permettre le changement de mentalité. Pour lui, Il n'y aura pas de développement durable ni développement de l'humain, si on ne change pas les mentalités. Il évoque la vulgarisation comme moyen de faire prendre conscience aux habitants de la beauté de leur île. Il dit qu'il est nécessaire de faire comprendre aux gens qui se retournent systématiquement vers le maire que ce dernier n'est qu'un maillon de la chaîne. Il faut poser aux gens la question de leur propre contribution. Même si ses propos peuvent choquer, il se demande comment faire en sorte que l'enfant devienne dans certains cas, l'éducateur des parents.

Penser l'Éducation populaire de nos jours, c'est selon lui repenser l'Éducation populaire avec nos réalités. La base étant d'avoir une conviction, de remettre des valeurs : la liberté, éduquer sur des bases de dignité et de citoyenneté. C'est aussi prendre en compte un contexte local (famille monoparentale, grossesse précoce, jeune mère seule,...) et il en profite pour demander si l'Éducation populaire ne prend pas tout son sens dans un tel contexte.

Il déclare que l'Éducation de par sa transversalité, permet de travailler ensemble. Que celle-ci peut se décliner sur l'habitat, le mieux vivre, le mieux être, le savoir être, le savoir vivre. Il indique que c'est avec son « fond de cœur » et sa vision de militant associatif qu'il s'exprime. Il rappelle que lorsqu'en 1990 la FRAEP était mise en place, l'objet était justement de mener cette réflexion de fond mais également de trouver des actions. Selon lui, les collectivités doivent jouer leur rôle. Il fait référence au problème de « clientélisme » reproché aux maires en rappelant qu'une population « éduquée » échapperait à ce type de rapport et là on s'inscrirait réellement dans un objectif de dignité.

Il conclut son intervention en rappelant le plaisir qu'il a d'être présent à ce colloque et sa joie de retrouver des anciennes connaissances. Il rappelle la nécessité de vulgariser, notamment dans le cadre de l'action du Parc national, pour permettre aux réunionnais de comprendre et situer les enjeux. Il milite pour une Éducation populaire à la portée des réunionnais. Pour lui, il ne faut pas que l'Éducation populaire reste une question d'initiés, d'experts. Il faut que cette Éducation populaire traverse toute la société réunionnaise. Pour lui, parler de développement durable c'est avant tout parler de développement de l'humain. Aujourd'hui il y a nécessité de travailler sur un véritable projet et il faut se donner une perspective. Il reconnaît cependant qu'on ne pourra pas faire de l'Éducation populaire par un simple décret. Cela se fera avec des hommes et des femmes, dans la proximité et avec une conviction. Il pense également que la perte du bénévolat c'est la perte d'une richesse. Il insiste pour que l'on n'oublie pas que cette Éducation populaire constitue un patrimoine, que des gens ont lutté pour cette liberté d'apprendre,

pour ce rapport au savoir et il reprend une citation de Condorcet selon laquelle on a toute la vie pour réaliser sa formation. Il affirme sa conviction qu'aujourd'hui, l'Éducation populaire puisse répondre à beaucoup de besoins et plein de problématiques de notre société.

Serge CAMATCHY, Représentant du Conseil Régional

Après les remerciements et salutations d'usage, le représentant du Conseil Régional salue l'intervention passionnée de M. PAJANY.

Il remercie tout d'abord les organisateurs pour l'invitation de la Région à ce colloque dont le thème qui même s'il peut paraître à première vue éloigné des compétences de la collectivité, fait l'objet d'un grand intérêt de la part de celle-ci.

Il rappelle qu'il a eu hier, l'occasion d'assister à un colloque sur le médico social et le social, organisé par l'IRTS et constate que dans le social, il reste beaucoup à faire. Pour lui, quand on évoque l'éducation, la culture, la proximité, la solidarité, ce sont un ensemble de valeurs qui concourent à une bonne organisation sociale de la société. Il cite une jeune théoricienne en matière d'Éducation populaire, Alexia MORVAN pour qui l'Éducation populaire traverse les champs des partis politique, du monde de l'entreprise, du scolaire, du travail, du social, de la culture et par sa dimension généraliste rejette les divisions. Il avoue partager cette opinion sur ce courant de pensée qu'est l'Éducation populaire qui doit nous réunir tous ensemble, quelques soient nos opinions, notre religion, notre culture, notre milieu socio-culturel, autour du même objectif, c'est-à-dire améliorer le développement social communautaire à travers l'épanouissement de l'individu. Il note que chacun des partenaires ici présents y contribue d'ailleurs.

Sans se cantonner aux actions de la collectivité qu'il représente et au-delà de la compétence de celle-ci en matière de Formation professionnelle, d'Éducation et d'Enseignement supérieur, le représentant du Conseil Régional indique que la collectivité a mis un point d'honneur, dès 2010, à œuvrer dans un rapport de proximité avec la population réunionnaise.

Aux cotés des domaines classiques d'intervention que sont l'aménagement du territoire, le développement économique, il indique que de nouvelles délégations ont été créées et que des élus sont ainsi directement en charge de l'égalité des chances et de la solidarité.

Pour le représentant du Conseil Régional, notre société doit absolument reposer sur ce principe là : l'égalité des chances.

Aussi il pose la question de savoir si aujourd'hui, à La Réunion, on peut dire que tout le monde peut accéder à l'égalité des chances ? Selon lui, la réponse est négative.

Il déclare que nous devons tendre la main à ces exclus et qu'il faut mettre en œuvre ce qu'il faut pour les aider, les accompagner. Il rappelle qu'il y a des jeunes, des hommes, des femmes qui ont besoin de nous et qu'il faut que l'on soit capable de les emmener là où ils veulent. C'est cela, selon lui, l'égalité des chances à l'école, dans la société, au niveau des associations et sur le terrain.

Il évoque également la lutte contre l'illettrisme. Au moment où l'on parle du patrimoine, de la culture, il se demande comment vivre aujourd'hui dans cette société si l'on ne sait ni lire, ni écrire. Pour lui, nous risquons de retourner en arrière car les gens ne sachant ni lire, ni écrire se retrouvent exclus de la

société. Il indique que c'est la raison pour laquelle la Région a mis en place le dispositif de lutte contre l'illettrisme et celui de la vie associative. Il souligne que la collectivité essaye sans cesse d'innover avec ses partenaires respectifs, notamment l'État et les autres collectivités pour donner un espoir, trouver une piste, améliorer les dispositifs en vigueur depuis plusieurs années.

Selon le représentant du Conseil Régional, c'est à travers toutes ces thématiques que se dispense l'Éducation populaire et que la Région Réunion apporte sa contribution. Conscient du rôle pivot des associations, il indique que le souhait de la collectivité est de consolider le secteur associatif à travers le conventionnement pluriannuel. Ceci afin de permettre aux dirigeants associatifs de disposer dans un partenariat « gagnant-gagnant » avec la collectivité, d'une certaine pérennité dans l'action. Il évoque l'aparté qu'il a eu avec le sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse qui l'a questionné sur la vie associative à La Réunion (nombre d'associations, la solidité de ces associations, les conditions dans lesquelles œuvrent ces associations). M. CAMATCHY propose de procéder à un recensement. Il déclare qu'il faut qu'on aide, on soutienne et on accompagne les associations si l'on veut réussir. Pour lui trop d'associations se créent et disparaissent du jour au lendemain, faute d'encadrement nécessaire, de moyens financiers. La gestion d'une association de manière bénévole est en effet devenue très difficile.

Il assimile la création du réseau des « cases à lire » sur l'ensemble du territoire, à un engagement fort pour l'épanouissement individuel et l'intégration de ceux qui sont exclus du système scolaire. Il avoue sa fierté d'annoncer que chaque commune possède sur son territoire, au moins une « case à lire » capable de dispenser des actions à ceux qui éprouvent des difficultés à lire et à écrire, tout en respectant la personne. Il souligne à travers une anecdote, l'importance de respecter la dignité des apprenants dans ces dispositifs d'apprentissage. Il indique qu'il est important de leur donner envie d'apprendre, de réussir, de s'insérer dans cette société.

Le représentant du Conseil Régional précise que sa collectivité finance également les formations BAFA dans le secteur de l'animation, qui ne sont pourtant pas de son ressort ainsi que les classes transplantées pour un montant significatif.

Il termine son intervention en faisant part à l'assistance d'une vision. Celle d'une société où chacun détiendrait une part de responsabilité dans l'éducation de son prochain. Des parents à l'école, en passant par les bénévoles, les associations et les pouvoirs publics.

Il souhaite saluer à nouveau, l'initiative du CCEE qui s'est saisi de cette thématique, à laquelle il apportera avec conviction son humble contribution. Il signale que la Région sera présente durant ces deux jours de colloque, à travers la présence d'un administratif qui prendra note des éléments issus des différents débats.

Il suggère ainsi au président du CCEE, de pouvoir se rencontrer par la suite, sur la base de ces éléments afin de discuter des actions à mettre en place ensemble pour que la Réunion avance.

Enfin avant de clore, il souhaite saluer le dynamisme du président du CCEE qu'il connaît de longue date et le remercie pour le travail accompli dans ce domaine depuis ces nombreuses années.

Ronan BOILLOT (Sous-Préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse)

Après les salutations d'usage, le sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse, exprime sa satisfaction d'être présent à ce colloque car le sujet traité est un des sujets au cœur des préoccupations de l'État.

Il souligne la richesse des interventions précédentes et indique que la sienne se fera en écho et en complément à celles-ci.

Il remercie les organisateurs du colloque pour l'important travail réalisé et indique que l'enjeu est à la hauteur des investissements car le sujet abordé durant ces deux jours est un sujet essentiel. En évoquant le titre du colloque « L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire » il souligne la difficulté du sujet. Cependant ce sujet est essentiel car plus que jamais l'Éducation populaire est au centre du contrat social. Selon lui cette idée a été largement soulignée par les précédents intervenants. L'Éducation populaire c'est comment vivre ensemble ? Comment donner à chacun sa place, toute sa place dans la société ? Finalement de ne laisser personne au bord du chemin. Voilà selon lui des questions simples mais très fortes. L'Éducation populaire c'est la question du partage, de la coopération, le vivre ensemble, la solidarité entre les générations, entre les citoyens, au final, redonner une place centrale à l'homme. Il évoque des définitions issues de ses lectures de la presse : « construire la société autour d'un café ».

Même si cette définition est partielle, pour lui elle correspond bien à cette nécessité de travailler ensemble pour l'homme.

Le sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse juge le sujet essentiel et très ambitieux, car il ignore s'il existe des réponses précises à toutes nos questions. Pour lui il y aurait plus des faisceaux d'indices qui mis bout à bout donnent une direction, un sens. Il reprend une expression extraite de ses lectures et qui indique « c'est le chemin qui compte, pas le but ». Finalement l'Éducation populaire c'est bien ça, une route qu'on dessine et chacun apporte sa contribution.

« Il s'agit aujourd'hui de mettre du collectif là où l'individualisme et le repli sur soi trop souvent priment » c'est ce que déclarait le Ministre de l'Éducation populaire dans l'un de ses récents discours. Pour le sous-préfet cela semble résumer assez bien ce que l'ensemble des intervenants a déclaré.

Sur la question du champ pour l'Éducation populaire, il a été bien souligné qu'à côté de l'Éducation formelle qui relève du Ministère de l'Éducation nationale, avec ses objectifs éducatifs explicites, ses dispositifs, ses programmes, il reste un champ éducatif autour et à côté de l'École, où on apprend à travailler autrement. Il n'y a pas de concurrence entre les deux champs éducatifs, il y a une complémentarité, l'un s'appuyant sur l'autre, l'autre complétant l'un. Jean Guenau le 1er directeur des mouvements de jeunesse et de la culture populaire déclarait le 13 novembre 1944 « nous voudrions qu'après quelques années, une maison d'école, au moins dans chaque ville ou village, soit devenue une maison de la culture, une maison de la jeune France, un foyer de la nation. Cette maison serait en elle-même une maison des jeunes. »

En s'adressant au Maire de Saint-André, le sous-préfet indique que cette description semble correspondre à celle de l'Espace Pierre Roselli et pour cela il souhaite le remercier pour avoir permis à chacun de voir concrètement ce que peut être une maison de la culture.

Se pose alors selon lui la question de l'action de l'État dans ce domaine. Il indique que l'État n'a pas à fixer ce qui relève de l'Éducation populaire. Pour lui, L'Éducation populaire c'est nous et ce n'est pas à l'État de dire ce qu'elle devrait être. L'État n'a pas à en définir son champ et par-delà ce n'est pas à l'État d'encadrer l'Éducation populaire et finalement à la contraindre. Il déclare en revanche, que l'État doit accompagner l'Éducation populaire, il doit en aider l'expression et il le fait en synergie avec les collectivités territoriales. Il dit avoir pris note avec plaisir des actions engagées par le Conseil Régional et le Conseil Général. C'est le sens de sa présence aujourd'hui. L'Éducation populaire représente



aujourd'hui 134 000 associations en France, plus de 6 millions de bénévoles et 680 000 emplois ce qui est très important. Il exprime son souhait d'avoir ces chiffres également pour La Réunion mais au-delà des chiffres qui ne donnent qu'un premier aperçu, cela signifie que l'Éducation populaire est au cœur de nos vies et selon lui elle doit le rester, et doit s'amplifier.

Concernant les quatre réunions d'arrondissements qui ont construit ce colloque, les retours qu'il en a eu font apparaître que les échanges ont été très riches et font apparaître une volonté de discuter, de réaliser des échanges de pratiques, d'échanger jour après jour, de construire ce vivre ensemble évoqué précédemment. Il souhaite souligner à titre personnel, quelques points qui pourraient accompagner les réflexions du colloque qu'il espère très riche. Il évoque 3 points principaux :

1) d'abord, quelles sont les valeurs portées par l'Éducation populaire. Il note que même si les premiers discours ont commencé à répondre à la question, il est important de recueillir la vision de chacun. Quelle importance à attacher aux valeurs de l'ouverture et de la tolérance ?

Comment les positionner au sein de l'Éducation populaire ? Toutes ces questions et les réponses qui y seront apportées sont très structurantes et dessinent un peu le contour de l'Éducation populaire.

2) quelle place faut-il accorder aux partenaires extérieurs ? À l'État, aux collectivités locales, à d'autres partenaires ? Ce sont des questions dont les réponses peuvent être riches d'enseignement potentiel.

3) Comment assurer la continuité et l'efficacité de l'action ? La continuité constitue un vrai sujet et ramène à des interrogations sur le mode de fonctionnement de l'Éducation populaire : quelles formations assurer aux acteurs ? quel niveau de professionnalisation attendre des acteurs ? quelles sont les conséquences de cette professionnalisation ? quel rôle donner au bénévolat ? jusqu'à où aller dans le bénévolat ? Quel financement pour l'Éducation populaire ?

Le sous-préfet indique que ce sont des questions très lourdes à traiter et que les services de l'État suivront avec beaucoup d'acuité les conclusions qui seront apportées lors de ce colloque. Le nombre de participants important constitue à ses yeux un premier succès. Il espère que ce colloque aura un impact ultra-marin et national. Il assure le président du CCEE de son soutien pour que la dynamique enclenchée aille dans ce sens, ce qui est essentiel. Il informe les participants qu'ils vont travailler sur une réflexion relative au fondement de l'Éducation populaire et note la volonté des acteurs de revenir aux valeurs, de construire le socle sur lequel se fondent leurs actions. Il clôt son intervention en félicitant par avance les participants à ce colloque et remercie l'assistance.

♦ Après une courte pause, la parole est donnée à la conseillère du CCEE, Gisèle SURJUS, référente du groupe de travail chargé de la mise en place de ce colloque, pour une présentation générale de la manifestation.

Gisèle SURJUS (Conseillère au CCEE, référente du groupe de travail en charge du colloque)

La conseillère du CCEE adresse en premier lieu ses remerciements à l'assemblée nombreuse et voit à travers cette mobilisation le signe que l'Éducation populaire est toujours bien vivante. Elle procède par la suite à la lecture d'un discours dont le texte suit :

« Le CCEE a voulu donner la priorité à une cause trop longtemps INVISIBLE car préoccupée par ce qu'elle vit sur le terrain au quotidien aux côtés d'une population de plus en plus mise « hors jeu » par ces nouveaux codes de la cité, consumérisme, jusqu'au sur- endettement, jetable incoercible, individualisme outrancier.

À une cause trop longtemps abreuvée de discours d'une éloquence convaincante suivis d'effets saupoudrés de poudre de « Perlimpinpin », dont la magie n'opère plus ! Certes des travaux ont été amorcés : septembre 2002, table ronde sur l'Éducation populaire ; les élus : « construire ensemble » ; 2011, le champ associatif de l'Éducation populaire à la Réunion « Aspects historiques problématiques et perspectives ».

À une cause trop longtemps isolée, exécutante de l'urgence avec des moyens illusoires ; pourtant ses interventions sont comparables aux nourriciers tel le cultivateur qui fait, refait, prodigue des soins attentifs tout au long du développement avec des résultats pas toujours à la hauteur de ses espérances, mais il continue d'ensemencer et perpétue le geste auguste du semeur.

Bénévolat, volontariat, motivation, le don de soi, oubli du moi ne suffisent pas ces acteurs de terrain. Cette cause, cette actrice de l'Économie Sociale et Solidaire, ce troubadour de l'éducation citoyenne, c'est l'Éducation populaire qui permet à chacun de s'engager pour et avec les autres, tantôt applaudie parce qu'elle montre ponctuellement la prise en compte des revendications du peuple, tantôt ignorée car elle montre la détresse humaine d'une société.

Pourtant, elle mérite qu'ensemble nous lui composions des demains qui chantent sur des airs mélodieux, raisonnés et raisonnables.

Le CCEE a voulu une co-construction de ce colloque. Aussi, nous sommes allés à la rencontre du monde associatif dans quatre micro- régions pour écouter, échanger. Les problématiques des ateliers sont le fruit de concertations.

Si il n'y avait que des semblables, tout serait uniforme, la différence est notre richesse et à nous de ne pas en faire des écueils.

Cette prise de conscience devra nous animer tout au long de ce colloque, inutile de ressasser le passé, c'est notre ancrage, osons agir pour une société plus fraternelle, plus solidaire, plus égalitaire au sein de notre région, notre Terre, sans s'exclure du monde. Restons très lucides pour choisir les axes et les actes qui traduiront nos volontés réunies pour un vivre ensemble.

Sachons « séparer l'ivraie du bon grain », notre labeur sera récompensé par la richesse de nos propos à édifier l'Educ Pop du XXI siècle. Sachons harmoniser nos mots pour qu'ils n'engendrent pas d'autres maux.



Le temps nous est compté, soyons créatifs, inventifs dans le plaisir d'agir pour une belle cause !

« Être Homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remporté. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde » (Antoine de Saint-Exupéry) ».

Elle termine son intervention en effectuant une rapide présentation du programme du colloque. Elle adresse également ses remerciements aux acteurs qui vont animer les ateliers, en précisant qu'il ne s'agit pas uniquement de membres du CCEE et que le choix s'est également porté sur des personnalités extérieures au Conseil.

Elle passe ensuite la parole à Mario SERVIABLE, pour l'animation de la plénière consacrée à l'Éducation populaire à travers son historique, ses principes et ses valeurs.

III - SYNTHÈSE DES ATELIERS ET DES PLÉNIÈRES

PLÉNIÈRE : « IL ÉTAIT UNE FOIS L'Éducation populaire... » (historique, principes, valeurs...)

Vendredi 05 octobre 2012 – 10h15-12h00

Animateur : Mario SERVIABLE, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports

Ci-dessous le texte de l'intervention de monsieur Mario SERVIABLE :

Permettez que je vous avoue les risques que vous prenez en venant à St André, lieu choisi par le Président RAMCHETTY et le CCEE pour ce colloque. Ici ne débattent que ceux qui se battent pour un avenir plus juste. Nous sommes à St André, berceau de la liberté.

Un simple rappel sous forme d'hommage pour ceux qui savent et qui n'ont pas oublié :

- › Pendant que là-bas CONDORCET présentait le discours fondateur de ce qui allait devenir l'Éducation populaire (EP), ici à St André, la Révolution fut menacée et sauvée. Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1794, l'Arbre de la Liberté fut arrachée comme signal de la contre-révolution, la liberté municipale compromise. Les forces de progrès reprurent le dessus. L'Arbre fut replantée, mais la liberté ne fut pas arrachée : l'esclavage aboli par la Convention fut rétabli.
- › Le combat politique pour la liberté des Noirs se déroula ici. L.T HOUAT avait choisi la non-violence pour démontrer les contradictions du système de plantation adossé sur l'esclavage. Le 3 août 1836, la cour d'Assises rendit son verdict dans « le complot de St André ». Les libres de couleur furent déportés en France et les esclaves envoyés au bagne de Ste Marie à perpétuité. Leur crime : apprendre à lire avec HOUAT, éducateur-alphabétiseur, les grands textes philosophiques sur la liberté. HOUAT fut auteur du premier roman réunionnais (Les Marrons, 1844) sur la liberté d'aimer.
- › Ici vécut Nicol R. de La SERVE, conseiller général de St André, l'homme « de toutes les libertés » : la presse, le droit de vote pour élire le Conseil général, le choix d'une main d'œuvre libre pour le sucre (Colosse). Il meurt dans la pauvreté dans la nuit du 20 décembre 1842.
- › Lieu de lutte pour les libertés syndicales sous le Front Populaire
- › L'engagement D'Ary PAYET, professeur d'histoire-géographie au collège de Mille-Roches (1980). Membre fondateur de la FOL (Fédération des Oeuvres Laiques) en 1949 et qui mourut le lundi 12 juin 1989 après une vie consacrée à l'éducation de la jeunesse.

Notre présence ici situe notre responsabilité devant les morts, devant l'Histoire et devant l'avenir. Serons-nous à la hauteur du lieu et du défi du Président RAMCHETTY ?

Pourquoi sommes-nous ici et dans quel état d'esprit sommes-nous ?

Pas pour raconter une belle histoire pour endormir les enfants et les élus et commençant par : « Il était une fois ... ».

Pas pour parler de l'EP comme des soldats ayant fait le même combat, parlant ensemble des guerres que l'on a gagnées ou que l'on a perdues et qui n'intéressent personne.

Pas pour parler de nous qui nous battons dans une guerre contre l'ignorance, la violence et l'indifférence ; nous qui sommes méconnus, méprisés et méritons mieux : des moyens pour aider, un merci de pure reconnaissance.

Nous sommes là pour construire l'avenir de ce pays et faire la leçon au monde : L'EP : POUR UNE DÉMOCRATIE CITOYENNE ET SOLIDAIRE.



Comment allons-nous procéder ? Nous allons répartir le travail en 4 ateliers (lieu où l'on fabrique/répare). Nous allons partir avec quelques outils sur notre fonction d'éducateurs. Puis nous allons repartir après ces 2 jours pour essayer de transformer la vie ici et ailleurs. Nous n'aurons pas peur, car nous sommes une réalité DURABLE, une réalité PUISSANTE et une réalité INCONTOURNABLE. Durable, car l'EP existe en France depuis 220 ans ; puissante car nous ne sommes pas seuls à St André : nous sommes 134 000 associations JEP, 680 000 professionnels et plus de 6 millions de bénévoles (Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie Associative). Nous sommes une réalité incontournable, même si sans nous la Terre pourrait toujours tourner et les affaires marcher, mais ce serait un autre monde, avec moins de générosité, moins d'intelligence sociale et plus de difficultés.

Qu'allons-nous faire en atelier ? Examiner le devenir de l'EP avec 2 problématiques : l'engagement individuel et le fonctionnement de l'EP dans la Cité. Dans les ateliers 1 et 2, nous allons aborder l'engagement individuel sous forme de bénévolat (atelier 1) et dans sa variante professionnelle (atelier 2). Dans les ateliers 3 et 4, nous allons aborder notre travail avec les pouvoirs publics dans l'animation des territoires. Nous examinerons comment les opérateurs associatifs, issus de la loi sur la liberté d'association, peuvent travailler avec le service public socio-éducatif et socio-sportif.

Vous ne manquerez pas de pointer que les pouvoirs publics ne représentent pas seuls et exclusivement l'intérêt général. L'association, en tant que tiers-secteur non-marchand et non-public, partage avec les pouvoirs institutionnels, la légitimité citoyenne de l'intérêt général. Vous ne manquerez pas de rappeler que l'on peut toujours faire sans nous, mais qu'avec nous, associations d'EP, on peut faire plus et mieux car nous créons de la valeur-ajoutée sociale. Car nous sommes là, sur le terrain, la nuit, les jours fériés, partout et tout le temps quand l'institution n'y est pas. Et grâce à nous, la République ne dort jamais.

La France a deux Écoles. La première a vu passer tous les Français au moins jusqu'à 16 ans autour d'un maître des apprentissages et un programme pour assurer l'égalité des chances. Si la 1^{ère} École apprend à lire, à écrire et à compter, la deuxième École apprend à lire la réalité du monde, à écrire le vivre-ensemble hors des murs et à compter sur l'autre. L'EP est une école sans maître, domiciliée sur des sites banalisés et reposant sur l'animation, la démarche associative et la mutualisation des savoirs tout au long de la vie. L'EP est la continuité éducative, la complémentarité éducative et parfois une alternative éducative. Elle se préoccupe de la transmission des valeurs culturelles organisant la cohésion sociale. Elle est également l'École de la seconde chance pour ceux qui ont oublié ou ont raté les apprentissages fondamentaux. Insistons sur quelques spécificités de l'EP :

- 1) Elle prolonge le temps des apprentissages au-delà de 11 ans tout au long de la vie et permet de sanctuariser la condition humaine. Car chaque homme n'a que 2 richesses : son capital-corps et son capital-savoir ; deux richesses qu'il doit faire fructifier.
- 2) Elle assure le vivre-ensemble et le mieux-vivre ; on a toujours besoin de l'autre et de sa différence car on n'a pas toutes les clés pour donner le meilleur de soi-même. Il ne faut pas avoir peur de la différence. La fleur du vanillier a besoin de chercher hors du règne végétal, c'est-à-dire hors de ses semblables et de son ordre, l'insecte pollinisateur issu d'une autre réalité pour fabriquer la vanille. C'est l'autre aussi qui donne de l'intensité à notre vie ; la vie est comme l'eau : elle est précieuse et elle n'a pas de couleur, ni de saveur. La vie prend la couleur et le goût de ce qu'elle rencontre.
- 3) Elle consacre l'égalité de tous les hommes : chacun peut apprendre à l'autre quelque chose. Et l'homme n'est pas tortue : il a tout à apprendre en venant au monde ; mais il peut devenir loup pour l'autre s'il ne fait pas l'apprentissage de l'humanité.

Juste un rappel sur l'EP ! Tout a commencé là-bas et hier :

1789 ! Première mondialisation de la lutte pour « le genre humain » ; une nouvelle société avec une nouvelle école professe la liberté, l'égalité et la fraternité ; le Peuple remplace le roi, les sujets deviennent citoyens, c'est-à-dire, acteurs agissants. La France se donne comme exemple démocratique au monde. On changea le Temps ; on oublia la litanie grégorienne des mois de janvier à décembre et le 5 novembre 1793, on adopta le calendrier géographique du poète Fabre d'Eglantine. Mais la Révolution se termina sur des renoncements : la liberté donnée aux Noirs fut reprise, l'esclavage fut rétabli. Les femmes avaient le droit de monter à la guillotine mais n'avaient pas le droit de vote ; on assassina Condorcet et Fabre D'Eglantine et les luttes pour les libertés vont continuer.

Seule l'éducation libre ! Les luttes ouvrières, l'université populaire lancée par Deherme en 1899, l'engagement des catholiques sociaux de Sangnier et de Mounier, le sacrifice de Jaurès, le combat du Front populaire en 1936, la Résistance à partir de 1940 autour du mouvement Un Peuple, Une culture, La République des Jeunes d'André Philip, l'engagement de Camus, de Sartre, de Bourdieu et d'Onfray. Et la lutte va s'internationaliser contre toutes les oppressions. C'était là-bas et hier. Et ici à La Réunion ?

À La Réunion, le pouvoir colonial a été confronté à « l'irréductible inéducabilité » du Noir et à l'absence de l'École pendant près d'un siècle de colonisation. C'est le métissage et l'EP qui ont été au centre du processus de production de l'individu et de la civilisation créoles dans une société longtemps sans école ; c'est-à-dire le mélange des corps et le mélange des imaginaires dans le désir profond de l'autre. Le terme EP regroupe un ensemble de connaissances vernaculaires et de pratiques partagées d'arts et traditions populaires qui ont surmonté antagonismes et promiscuité dans une société de migrants. Cette proximité, faite de déférence et de différence, pensées comme dangereuse, fut vécue grâce à une pédagogie faite de patience et de plaisir. C'est ce cheminement éducatif avec et vers l'autre que nous appelons EP. Le processus reposait sur une multitude d'approches dont celle que Morin et Castoriadis appellent « la transdisciplinarité têtue », c'est-à-dire, relier en un tout complexe les modalités des savoirs les plus divers et les plus opérants pour le plus grand nombre.

L'EP ne fut pas seulement préfiguration de l'École qui apparut après la Restauration au XIXe siècle, appelée à s'effacer quand le dispositif éducatif et institutionnel s'est mis en place. Elle deviendra le refuge des savoirs populaires et le refuge de la langue qui avait permis le contact entre tous les hommes et dont l'École de la République ne voulait plus : la langue créole. Dans un contexte réunionnais marqué par un illettrisme massif, l'EP demeure une alternative de dignité et de fierté créoles ; elle permet de rendre opérationnelle et pertinente la proposition du Club de Rome en 1980 : « On ne finit pas d'apprendre ».

Et quel est la situation de l'EP aujourd'hui ? Loin des passions d'hier, elle est de l'eau tiède refroidie avec le temps. Elle est hors-jeu médiatique, elle est hors-jeu politique et elle revient dans le jeu administratif avec l'intitulé du nouveau ministère. Pourquoi l'EP est-elle si méconnue ? L'EP est considérée comme héritage du passé ; elle est donc déconsidérée et traîne une image de pratique dépassée. Elle n'a pas su convenablement renouveler ses cadres, ses discours et ses pratiques. Le contexte historique a changé, le temps a passé, les hommes et les rêves se sont renouvelés. Elle n'a pas su adapter son vocabulaire pour proposer aux jeunes du moment la continuité d'une aventure extraordinaire. Aussi ce besoin pour la générosité et la solidarité trouve ailleurs des réponses d'action et d'engagement. Absente des médias, elle l'est du regard du plus grand nombre ; par pudeur, elle semble avoir raté la révolution de la communication et a oublié que le faire-savoir est aussi important que le savoir-faire. Cette illisibilité publique menace même son identité dans un moment de mise à mal des grandes utopies humanistes et de crispations des croyances religieuses, atténuant les engagements et le militantisme.



Quel est l'avenir de l'EP ? Il faut reposer la question de l'éducation. À quoi sert-elle ? Elle permet à chacun, dans un monde partagé, de formuler ses désirs et ses rêves, puis de mettre une limite raisonnable à ces rêves, c'est-à-dire, à composer avec la réalité et à partager ses rêves avec d'autres, car les autres font partie du rêve de chacun. Quels contenus donner à l'éducation ? Il faut d'abord éduquer à soi-même, c'est-à-dire, à l'estime de soi et à la responsabilisation ; il faut éduquer à l'autre avec lequel on partage le temps, l'espace (le monde du moment) et le plaisir d'être ensemble ; il faut ensuite éduquer à la société pour vivre ensemble dans un cadre contraint, accepter de jouer (ne pas boudier) et accepter la décision de l'arbitre, sinon il n'y a plus de jeu.

L'avenir, c'est le résultat de la lutte contre 2 dangers : la cocalisation du monde ou la soumission à l'hyper consommation, et l'intolérance religieuse et son hyper violence. Bourdieu met dans le même panier de la ménagère les marchands de tapis superflus et les marchands de haine, « tous ceux qui ont besoin des ténèbres de la méconnaissance pour exercer leur commerce symbolique ». Après 1789, c'est la 2e mondialisation de la lutte avec l'extension du domaine de la lutte à toute la planète.

Vous avez le choix du chemin à prendre pour la résistance et la rupture. Il y a 3 voies possibles. La première, c'est la Révolution pour redonner à la Terre la couleur rouge du sang des autres, forcément « un sang impur pour abreuver nos sillons ». La deuxième voie, c'est la radicalité politique ou religieuse pour faire du monde une terre brûlée de fumée, de cocktail Molotov et on peut toujours dans le désespoir et l'irresponsabilité commencer par une mairie-annexe comme à Saint-Paul. Puis il y a la troisième voie, celle de la transformation sociale par l'action éducative de chacun, comme substitut à la violence ; c'est une démarche basée sur la non-violence de Gandhi et sur la conscientisation du Brésilien Paulo Freire comme ressorts politiques.

L'EP doit pouvoir déjouer les pièges et les ruses de la marchandise, toute cette intelligence et tout cet argent pour vous faire croire que « Moulinex libère la femme » et que le bonheur, la beauté se trouvent à portée de caddy, comme d'autres vous vendent les certitudes et l'intolérance. Le capitalisme marchand vous fait défiler « contre la vie chère » et vous fait venir chez lui pour acheter et consommer. Il endort les peuples dans la consommation sans discernement et infantilise le public dans ses messages publicitaires. Les pédopsychiatres disent qu'avant 7 ans un enfant mélange l'imaginaire et le réel ; ils appellent cela d'un nom savant : le syncrétisme.

Dans un monde d'intelligences complexes et contraires, de compétition, de luttes, la tentation est forte de former des futurs consommateurs, bien adaptés au marché : du travail, de la consommation dans toutes ces cathédrales illuminées tard dans la nuit et ouvertes le dimanche et le 20 décembre et où on vous fait marcher. C'est pour cela que Paulo Freire a publié en 1969 son ouvrage « Pédagogie des opprimés ». Il ne faut plus que dans un monde dominé par les loups, que nous formions dans le système éducatif des moutons pour les envoyer chez ces loups ou des brebis galeuses qui vont trahir le troupeau. Il propose « la conscientisation comme instrument libérateur dans le processus d'éducation et de transformation sociale ». Avec lui, l'EP devient un projet révolutionnaire pacifique intemporel pour penser et construire une société éducative en résistance et en rupture avec l'éternité marchande. Il nous faut, comme eux, avoir des ruses.

Pour terminer, laissez-moi partager un rêve. Qu'à l'issue de vos travaux, on puisse proposer un nouveau programme politique pour La Réunion, pour la France et plus si affinité. Proposons comme objectif politique du XXIe siècle la mise en place d'une société éducative, avec ses deux écoles qui fabriquent la



connaissance, la compétence et le comportement. Proposons cela comme une transition éducative pour un système vieux de plus de 200 ans qui puisse assurer la connexion au monde de chacun aux hommes de la Terre et à la Terre des hommes. L'EP pourrait répondre au grand défi du temps : le chômage. Transformons ce que nous appelons avec tristesse « des emplois aidés » en vrai travail à forte teneur éducative.

ATELIER 1 : « L'Éducation populaire, UN ENGAGEMENT !!! »

Vendredi 05 octobre 2012 – 13h30-15h00

Animateur : Dominique CARRERE, Vice-président du CCEE de La Réunion

Rapporteur : Daniel GUERIN, Militant associatif

Problématique :

Le monde de l'Éducation populaire est historiquement affaire d'engagement.

Il s'agit de positionnement pleinement citoyen de personnes convaincues de la nécessité, par la mise en place d'outils divers permettant la transmission de valeurs telles que le partage, le respect, la solidarité, la responsabilité, de construire une société qui prenne en considération la fonction citoyenne des individus qui la composent.

Cette « utopie » est le phare qui donne la direction à suivre.

Si cet engagement a souvent permis l'ascension sociale de nombreuses personnes, cette dernière ne doit pas pour autant devenir une finalité.

Qu'en est-il de la situation de la personne bénévole qui se trouve être en recherche d'emploi?

Quelle incidence peut-il y avoir sur la nature de son engagement?

Les échanges au sein de cet atelier ont fait apparaître un certain nombre de constats qui peuvent être synthétisés comme suit :

Nous sommes dans un contexte difficile, (fin de l'Etat-Providence, crise économique-financière, montée de l'urgence sociale...) où l'économie libérale contrôle tout et où on constate la faillite des politiques et des entreprises à créer les emplois que chaque jeune espère.

Le monde associatif est un enjeu. Il représente un poids important au niveau communal (exemple de la commune de Saint Denis où les associations représentent 4000 emplois).

» Le monde politique peut le craindre en tant que contre-pouvoir. On peut aussi utiliser les associations comme alibis ou les instrumentaliser sous la pression du terrain et dans une perspective de paix sociale.

» Le monde économique l'a longtemps ignoré mais commence à observer ce qui s'y passe et se tient aux aguets de ses innovations et savoir-faire. Il se prépare aussi à investir ce secteur dès qu'il se révélera être générateur de profits.

» Il peut générer des risques et des dérives (para-municipalisation) parfois couvertes par des collusions entre élus et administratifs.

Ce monde associatif est diversifié. On y mène aussi bien des actions humanitaires, sportives, sanitaires, sociales ou d'Éducation populaire. Mais toutes les associations ne font pas forcément de l'Éducation populaire.

Certaines associations relèvent de l'Économie Sociale et Solidaire où l'Europe incite à une structuration mais avec un niveau d'exigence favorisant les grosses structures. Les dirigeants qu'on y trouve viennent souvent du monde de l'entreprise et non du social.

Ce monde associatif n'est pas structuré et solidaire. On y trouve des clans, des systèmes de cooptation, des oppositions et de la concurrence notamment en raison du système d'appels d'offres pour l'obtention

des actions. Le renforcement des normes et contraintes liées aux financements publics (surtout européens) installe une logique mortifère.

A titre d'illustration, aucune mobilisation collective n'a été observée quand l'association « les Francas » a été liquidée. Les différentes tentatives de coordination entre associations ont eu un résultat mitigé jusqu'à présent. Les divergences entre associations doivent être réglées comme dans les autres champs d'activité.

Un appui des collectivités serait utile pour fédérer (par exemple via la CRES ou le CRAJEP) ce monde qui génère de la richesse et qui doit se positionner comme une force socio-économique, avec une organisation et un plan de communication.

L'EDUCATION POPULAIRE ET L'ENGAGEMENT

Sur cette thématique, il ressort des échanges que les associations œuvrant à l'Éducation populaire sont perçues comme un contre-pouvoir car elles représentent une alternative visant à faire de chacun un citoyen acteur, réfléchissant et engagé, donc potentiellement dangereux.

De façon moins polémique, l'Éducation populaire a un rôle à jouer dans la construction des individus et dans celle de la société. En effet, le bénévolat associatif est un lieu de formation et de construction de compétences transversales (prise de responsabilités, travail en équipe, gestion globale de projet...) et de renforcement de l'estime de soi.

Ces éléments sont cependant trop rarement pris en compte par les éventuels employeurs. Il n'y a pas de réelle reconnaissance (hormis la VAE ou le contrat de bénévolat) de ces parcours par le monde du travail.

L'Éducation populaire est avant tout l'Université de la vie, un lieu de partage de valeurs et d'engagement sur des projets communs où on se sent utile à la société. Cet engagement est diversement motivé : don de soi, recherche du tremplin d'une rémunération ou d'un emploi.

Il apparaît que l'engagement associatif peut être un lieu (comme le syndicalisme ou la politique) où on se fait reconnaître en prenant des responsabilités mais il n'est pas le bon chemin de la professionnalisation.

EMPLOI ET PROJET ASSOCIATIF

Sur cette thématique, les différents échanges s'accordent sur le fait que les petites associations ne peuvent pas créer d'emploi. Au mieux, elles peuvent être un « sas » pour une première acquisition d'expérience via des contrats aidés. Il ne s'agit pas en effet de demander aux associations de faire ce que les collectivités ou les entreprises ne font pas !

Il est indiqué que c'est le projet associatif (ce pourquoi on décide de se mettre ensemble) qui doit guider la réflexion de l'association et non la volonté de profiter d'un dispositif de création d'emploi. L'emploi doit être au service du projet.

Le but étant bien sûr de former et soutenir les dirigeants et salariés qui ont des responsabilités différentes mais le même engagement. On doit faire jouer (sans utopie, ni nostalgie) au mieux l'ascenseur social, mais la finalité de l'Éducation populaire, comme son nom l'indique, est de former « LO PEP » (le peuple). À cet effet, il faut multiplier les lieux de croisement entre les jeunes et les structures d'Éducation populaire car c'est ainsi que seront semées les graines du changement personnel et sociétal.

Si l'Éducation populaire contribue à préparer les jeunes Réunionnais à être des citoyens actifs et impliqués, aux côtés du secteur marchand et des collectivités, en faisant de notre île un territoire d'initiatives et de vivre ensemble, elle réussira à sauver La Réunion, en créant un mouvement de fond, sur des bases éthiques claires, que les politiques seront obligés de suivre.



Aussi, au travers des différents constats réalisés au cours de cet atelier, les pistes concrètes suivantes ont été arrêtées :

- 1) Fédérer les associations dans un partenariat avec les pouvoirs publics, autour d'une éthique partagée.
- 2) Faire accompagner les responsables associatifs par des professionnels pour la valorisation de leur parcours.
- 3) Définir et valoriser les apports et profits de l'Éducation populaire sur un quartier et ses habitants (l'étude de ces apports pourrait se faire dans le cadre d'un conventionnement avec le milieu universitaire).

ATELIER 2 : « QUELLES INNOVATIONS POUR DES FORMATIONS PERTINENTES ET DE QUALITÉ »

Vendredi 05 octobre 2012 – 13h30-15h00

Animateur : Serge FABRESSON, CEPJ à la DJSCS Réunion

Rapporteur : Stéphane NICAISE, Membre du CESER Réunion

Problématique :

L'Éducation populaire part du postulat de la formation par tous et pour tous, tout au long de la vie, autour de valeurs fondamentales (respect, responsabilité, solidarité) et dans le cadre de la laïcité. Elle est permanente et globale. Des acteurs du secteur de l'animation socio-culturelle et sportive se sont positionnés sur ce champ. Aussi, ne devrait-on pas nous interroger pour savoir si nos outils de formation sont toujours adaptés pour accompagner les mutations que connaissent nos sociétés ?

En préambule, un éventail des différentes possibilités qui prévalent au titre de la formation dans l'Éducation populaire a été dressé. Il existe ainsi :

- Les diplômes d'État de l'Éducation populaire délivrés par le Ministère à savoir le BAPAAAT, les ex BEATEP, DEFA ainsi que les diplômes actuels incluant l'intitulé « sport » (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS).
- La possibilité d'obtenir des certifications dans différents niveaux délivrées par des associations (exemple de la certification dans l'accompagnement des heures méridiennes).
- La possibilité d'obtenir des titres issus de la démarche d'innovation de l'Éducation populaire (le BES, le BASE...).
- Les lois de 1970 sur la formation permanente qui permettait à son origine à un individu de suivre une formation afin de s'enrichir sur le plan individuel, d'acquérir des satisfactions personnelles pour son bien être et son épanouissement personnel, sans que la formation soit en lien direct avec la profession. Cette loi aurait pu par ailleurs être un enjeu important pour les associations d'Éducation populaire, mais les difficultés économiques rencontrées par la France au cours de cette période ont conduit à une réorientation de la loi vers une dimension plus axée sur la formation professionnelle.
- Les bilans de compétences ainsi que le dispositif de Congé Individuel de Formation (CIF).
- La possibilité d'obtenir des diplômes par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Les dispositifs de contrats aidés qui intègrent un volet formation et un encadrement pour développer des compétences supplémentaires.
- Le dispositif de « service civique » qui vise à développer l'engagement citoyen dans une démarche d'accompagnement par les organismes d'accueil (associations, collectivités territoriales...) et dans lequel le contrat de service civique n'est pas un contrat de travail. Les missions de service civique sont accessibles à tous les jeunes de 16 à 25 ans : les missions proposées n'excluent pas les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualifications. Les jeunes en situation de handicap peuvent aussi y accéder. Le savoir-être et la motivation doivent prévaloir.
- Le portefeuille de compétence, mis au point par le Haut comité à la vie associative et qui permet de reconnaître et de valoriser le bénévolat de l'individu au sein des associations, dans son parcours étudiant ou professionnel. Un guide accompagne tout bénévole, quels que soient son profil, sa mission, son secteur d'activité, pour savoir présenter son expérience en termes de compétences, en dépassant la simple description de ses activités. Des fiches pratiques recensent les compétences transversales



qu'il a pu démontrer. C'est une source d'inspiration dans laquelle il peut identifier, sélectionner et apprendre à détailler les compétences qui sont les siennes, dans la perspective de remplir le carnet d'attestation d'une association, de rédiger un rapport de jury ou quelques lignes de CV, de préparer un oral de soutenance ou un entretien d'embauche.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et le bénévolat ont été les deux premiers thèmes débattus lors des premiers échanges de cet atelier.

Les débats se sont portés pendant près d'une heure sur le dispositif de la VAE, dans la mesure où le thème a permis de nouer ensemble plusieurs problématiques, mais néanmoins dans une certaine confusion, d'une part entre les secteurs évoqués (du socio-culturel, de l'économie, de l'action sociale), et d'autre part entre les âges considérés (jeunes 18-25 ans, adultes plus ou moins âgés). Aussi, au regard des nombreux témoignages apportés sur cette thématique, la question de l'innovation des formations n'a pu être véritablement ciblée.

Une partie des échanges s'est davantage focalisée sur la problématique de l'accompagnement du jeune mis en difficulté par l'épreuve de l'écriture de son rapport, épreuve qui se conclut trop souvent par un abandon de la démarche de VAE qu'il avait engagée.

La première intervention du Rapporteur a donc consisté à souligner la confusion entre les secteurs et les âges pris en exemples par les participants, invitant l'atelier à un effort de clarification. D'autant plus que lors de ces premiers échanges, la question apparaissait moins comme celle des innovations qu'il conviendrait d'avoir, que celle justement d'établir plus clairement, et de manière séparée, les problématiques propres à chaque secteur et à chaque âge.

La seconde partie des échanges, d'abord en continuité avec le thème de la VAE, s'est ensuite portée sur la situation des contrats aidés destinés aux jeunes de 18 à 25 ans. Concernant la VAE, plusieurs membres d'associations présents ont fait état de leur ignorance du dispositif tel qu'un Conseiller en formation d' « Uniformation » en a fait la rapide présentation.

Il apparaît donc au travers de ces échanges, que des outils existent mais qu'ils manquent de lisibilité pour les acteurs de l'Éducation populaire. Cette remarque s'applique également aux dispositifs de formation dont les bénévoles peuvent bénéficier, eux-mêmes, pour être plus innovants dans leurs pratiques. Il existe en effet un Portefeuille de Compétences, mis au point avec les associations pour la formation des bénévoles.

Dans ce registre du manque d'information, il a été également mentionné plusieurs fois qu'un recensement des actions menées par les associations fait défaut.

À partir de l'observation concrète de situations de jeunes en contrats aidés, une problématique a pu être dégagée sur le constat de la non correspondance dans le temps, entre la durée du contrat aidé et la mise en place d'une formation. Il est en effet évident que sur une durée de six mois de contrat aidé, il est pratiquement impossible d'élaborer et de réaliser un dispositif de formation. Celui-ci devrait être quasiment pré-positionné avant le démarrage du contrat aidé. Rien à l'heure actuelle n'est cependant pensé dans cette perspective. Le processus de formation semble disposer de ses propres règles sans réelle cohérence avec celui lié à l'attribution des contrats aidés.



Le questionnement se porte donc sur le fait de savoir si justement ce n'est pas là qu'il conviendrait de faire preuve d'innovation ? C'est à cette interpellation que s'est attachée la seconde intervention du rapporteur qui est venue aussi conclure l'atelier.

En résumé, il ressort des échanges que le secteur associatif possède une capacité d'innovation, parce qu'il « colle » au plus près du terrain et qu'il recherche par lui-même des adaptations, mais que cette force d'innovation garde un caractère « souterrain », et donc marginal. Le défi ne serait-il pas de ramener cette « marge » au centre des préoccupations officielles ? La première conséquence serait pour les associations concernées de passer d'un exercice de leur liberté dans la « marge », à un exercice « au cœur », ou centre de leur activité. Par là-même, elles se donneraient la capacité d'être davantage une force de proposition.

Mais pour que cette liberté puisse ainsi se déployer dans un champ plus vaste, n'est-il pas nécessaire que l'association ait un référent financeur qui soit moins politique, voire plus du tout ? N'est-ce pas la voie qui semble s'amorcer avec la décision des communes de Saint-Paul et de Saint-André de déléguer à Pole Emploi, le recrutement des bénéficiaires des contrats aidés ? On perçoit que l'idée de consolider une telle position permet déjà d'énoncer un objectif, celui de faire concourir au même parcours, divers outils d'insertion et de formation déjà existants et disponibles. Leur « rendement », ou efficacité, ou performance sera d'autant plus grande que la synergie sera créée entre eux.

Une exploration – expérimentation d'un tel système ne serait-elle donc pas à lancer avec l'attribution des contrats aidés par Pole Emploi qui recevrait explicitement la mission de n'attribuer un contrat aidé que sous la condition impérative de lui lier une proposition de formation, non facultative. Cette formation pourrait élarger aussi bien au registre professionnel qu'à celui du développement personnel. Quelle qu'en soit la nature, la preuve devra être faite, sous forme d'une évaluation finale, que la personne ne se retrouve pas, en termes de qualification ou de compétence, à son point de départ à l'achèvement du contrat. Un parcours devra être manifeste, identifiable par un changement de lieu et de perspective entre le point d'où le bénéficiaire du contrat aidé est parti, et le point où il est arrivé à l'expiration de son contrat.

Une telle perspective oblige à énoncer des critères et des modes d'évaluation. On se situe alors bien dans une dynamique d'Éducation populaire qui privilégie le chemin à parcourir, sans terme fixé et définitif, mais qui bien au contraire, initie un cheminement continu car chacun a toujours quelque chose à apprendre des autres et quelque chose à leur apprendre !

ATELIER 3 : « FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS : DU PRÉCAIRE AU PÉRENNE »

Vendredi 05 octobre 2012 – 15h15-16h45

Animateur : Emmanuel SOUFFRIN, Responsable du Bureau d'étude ESOI

Rapporteur : Antoine DU VIGNAUX, Membre du CCEE de La Réunion

Problématique :

Face au désengagement de l'État et la montée en puissance de la logique néo-libérale, il s'agit de sortir d'une posture « ni, ni », autrement dit du « ni l'État, ni le marché » pour inventer une définition positive de la contribution économique des associations. Sur le plan économique, la contraction des financements publics obligent les associations à diversifier leurs ressources : recherche de financements privés, participation à des appels à projets et appels d'offre, développement d'activités marchandes... Ces mises en concurrence et nouvelles formes de financements viennent bousculer les organisations associatives et leur modèle économique. Pour bon nombre d'entre elles, pourtant établies depuis bien longtemps, la difficulté de s'adapter aux conditions du marché généralisé les met en danger tandis que de nouvelles associations, notamment sur les terrains de la consommation des biens et des activités sportives et culturelles, naissent sous de nouvelles formes combinant statut associatif et société de capitaux, ou sur le mode défensif identitaire, voire à partir de mobilisations contestataires. De nouveaux clivages entre associations, celles qui proposent des activités marchandes et les autres, semblent émerger. Comment faire des nouvelles contraintes l'opportunité d'innover dans une économie plurielle ? (cf. note d'éclairage publiée suite à l'Université d'Automne 2011 par L'équipe Fonda le 27 mars 2012)

Il a été procédé dans un premier temps, à une explicitation du sujet de l'atelier en indiquant que lorsque l'on se pose la question de savoir comment l'on procède pour passer d'un statut précaire, qui caractérise le plus grand nombre d'associations, à une logique de pérennisation, ce n'est pas pour faire vivre les associations uniquement pour les faire vivre. Mais c'est bien pour préserver le projet associatif avec des finalités claires et pour réaffirmer le rôle essentiel des associations de l'Éducation populaire, au regard de la situation sociale locale.

Il a été proposé que le débat porte sur les capacités d'innovation et les ressources pour répondre aux enjeux de demain. Le constat est que l'on se trouve face à un désengagement de l'État, à une logique néo-libérale et qu'il est nécessaire de sortir d'une posture associative qui a été souvent de dire ni État, ni marché. Aujourd'hui cette posture ne correspond d'ailleurs plus à la définition qu'on peut avoir des associations car leur rôle économique au sein de la société n'est plus à démontrer. On se trouve face à de nouvelles contraintes qui nous obligent à innover dans une économie que l'on doit définir comme une économie plurielle.

À ce titre, l'argumentaire de l'atelier (travaux de l'équipe « Fonda ») a été jugé intéressant, car il y est fait allusion à la « biodiversité » économique. En effet, face à la crise, il s'agit de promouvoir une biodiversité économique et entrepreneuriale dans la mesure où il n'y a pas qu'une seule façon d'entreprendre, à savoir celle des sociétés de capitaux qui seraient prétendument plus efficiente par nature. Il y en a d'autres et « l'entreprise associative » est une réalité qui a ses mérites propres, comme par exemple



la diversité de ses ressources : celles d'origine marchande, celles en provenance de dons, celles qui viennent du bénévolat ainsi que la participation des parties prenantes, qui favorise un équilibre entre finalité d'utilité sociale et modèle économique.

Traiter du financement des associations et du passage d'une précarité à une pérennisation du rôle des associations et de leur rôle social et économique, c'est réfléchir à l'entrée dans le monde de la pluralité économique et à comment négocier des agencements avec le monde économique. Il s'avère que beaucoup d'associations cherchent à stabiliser leur existence en se tournant, parallèlement aux collectivités locales, vers des entreprises qui financent des activités qui n'ont pas pour finalité une rentabilité économique, mais bien une finalité d'utilité sociale.

Le questionnement se situe donc à ce niveau : est ce que l'on attend tout de l'État et des collectivités ? Ou faut-il tout attendre du bénévolat ou encore des entreprises ? Chacun de ces types de partenariat comportant leurs propres limites ou travers. En effet, une trop grande proximité avec les collectivités territoriales, à travers les différents dispositifs de conventionnements annuels, génère parfois une forme de clientélisme dont il est difficile de sortir et qui empêche également de faire du vrai projet de développement sur le long terme. De même, un partenariat avec le monde des entreprises peut se faire parfois au détriment des valeurs associatives. Enfin lorsque l'on se situe uniquement dans le don et le bénévolat, on manque parfois de compétences et on ne peut répondre à l'ensemble des enjeux sociaux auxquels on doit faire face aujourd'hui.

Cette mise en situation effectuée, la première partie des échanges s'est attachée à dresser de nombreux constats. Il a été fait allusion notamment à l'unité nécessaire qui doit prévaloir au sein de l'Éducation populaire, face à la problématique du financement afin que celle-ci ne devienne pas un motif de division.

Il a également été pointé d'une façon générale, la frilosité des élus pour la mise en place des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyen (CPOM). Il est indiqué pourtant qu'une circulaire ministérielle du gouvernement Fillon (18 janvier 2010), ayant pour objet de clarifier les relations entre l'État et les associations, insiste fortement, dans le cadre de l'environnement Européen, sur la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs pour consolider et permettre le bon fonctionnement de l'association. La CPOM sur trois ans devrait donc être la règle générale adoptée par les administrations, ce qui dans les faits est pourtant loin d'être le cas.

Les échanges ont également souligné l'insuffisance d'une CPOM seule pour le fonctionnement d'une association. La recherche de financements complémentaires reste nécessaire.

Il a été rappelé l'existence de dispositifs fiscaux (exonérations fiscales) qui permettent d'inciter le secteur privé à soutenir le développement de projets associatifs.

Aussi, sur la base de ces constats, les échanges ont porté sur la nécessité de s'interroger sur la manière d'utiliser avec imagination les sources de financement et les innovations à proposer dans ce domaine.

Les échanges durant cet atelier ont par ailleurs clairement mis en évidence deux conceptions de l'Éducation populaire qui s'expriment et parfois s'opposent :



« L'utilité publique » de l'Éducation populaire qui selon les défenseurs de cette vision, doit être financée par les politiques publiques dans le cadre de CPOM dans le champ du social, de l'éducation, de la santé, de la culture...

et

« L'utilité sociale » de l'Éducation populaire qui rend possible le développement de partenariats avec le public et les entreprises non associatives, dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises. L'objectif étant avant tout de pérenniser le projet social, défini et porté par la société civile.

Sur ce point, des participants ont soutenu le fait qu'il ne fallait plus ressentir de complexes à solliciter des financements privés pour la conduite des projets associatifs. À leurs yeux, le contexte budgétaire actuel laisse très peu de place pour ce type d'état d'âme. Aussi, même s'il convient d'être vigilant à ce que ce partenariat avec le monde des entreprises ne se fasse pas au détriment des valeurs associatives, il n'en demeure pas moins que la notion de contrat social de projet de société implique notre capacité, à partir des différences de notre société, à se donner des orientations de fond communes. Il ne s'agit pas de s'inscrire systématiquement dans une logique de méfiance.

Projets/attentes

Conformément aux objectifs de ce colloque, une partie des échanges de cet atelier a été consacrée à la formulation de propositions et d'attentes. Ainsi il est demandé :

- 1) d'inscrire le travail des associations dans un cadre pluriannuel de type CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) adapté au mode de fonctionnement des associations qui sont à la fois dans des dynamiques de projets à financer et qui ont besoin d'assurer leur fonctionnement. L'objectif étant multiple, à savoir la sécurisation et la pérennisation de l'action à travers la définition d'une période de lisibilité en matière de financement, la sortie du « clientélisme », la possibilité de définir des projets pérennes et d'assurer la formation des membres (salariés et bénévoles).
- 2) de procéder à la mutualisation à l'échelle régionale, de fonds publics, co-gérés par un partenariat public/association. L'objectif étant, entre autres, d'établir vis-à-vis des acteurs, des critères d'attribution plus clairs en fonction du projet.

ATELIER 4 : « SERVICES DÉDIÉS ET INITIATIVES ASSOCIATIVES, L'EXEMPLE DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ »

Vendredi 05 octobre 2012 – 15h15-16h45

Animateur : Dominique PICARDO, Vice-président du CCEE de La Réunion

Rapporteur : Frédéric ANNETTE, Directeur de la CRES Réunion

Problématique :

À partir de la présentation de la situation de la commune de Saint-André, il s'agit de comprendre pourquoi il est important pour une collectivité locale de mettre en place un service dédié à l'Éducation populaire. Quels profits peuvent en tirer non seulement la commune mais aussi les acteurs ? Est-ce que ce type de service peut être décliné dans d'autres communes et généralisé au sein des EPCI, du Conseil Général, du Conseil Régional sachant qu'à ce jour, l'État l'a explicitement intégré avec la mise en place d'un ministère des sports, de la jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative.

Les échanges et les propositions de cet atelier se sont structurés selon 4 axes qui peuvent être déclinés comme suit :

1. Structuration d'un service dédié : l'exemple de la Mairie de Saint-André

Dans un premier temps, les échanges visaient à cerner le fonctionnement du service dédié de la Mairie de Saint-André et de l'Espace Pierre ROSELLI. Les questions ont eu trait à divers thématiques synthétisées ci-dessous :

- l'accessibilité pour les associations et le public (à savoir les principes de mise à disposition et de gratuité, les horaires de disponibilité, etc.) ;
- les moyens humains répartis sur le territoire et la nature de la compétence des professionnels sur ce service (spécialiste dans les associations ou dans les collectivités ?) ;
- l'approche territoriale adoptée ;
- les outils développés (l'espace Pierre ROSELLI, mis à disposition de services et en lien avec les autres C.A.S.E. dans les quartiers) ;
- les enjeux de la cohérence avec les autres politiques publiques territoriales en place (aménagement des hauts, animation locale CAF, politique de la ville, accompagnement des associations, développement des quartiers...).

2. La démarche : partir du besoin ?

Par la suite, les échanges se sont attachés à comprendre comment s'est construit ce service dédié et les différentes étapes qui ont précédé sa mise en œuvre. Les approches suivantes ont été considérées :

♦ Doit-on partir du besoin ou de la commande de la collectivité ?

Dans ce cadre, le risque de dérive a notamment été évoqué vis-à-vis de la problématique suivante : comment accompagner le projet des associations alors que le service dédié peut être assimilé quelque part à un appel à projets ? La question de l'équilibre semble trouver sa réponse dans la relation contractuelle et partenariale de l'association avec la collectivité.

♦ Quelle dynamique avec les habitants et quelle place pour les associations dans la politique menée en matière d'Éducation populaire ?

Sur ce point, il est précisé que c'est là tout l'enjeu de la politique de proximité menée, avec la prise en compte des initiatives du territoire et des réponses apportées au quotidien.

L'intégration ainsi que le portage des associations et des habitants à cette démarche, ont donc été posés. En réponse, la Mairie a précisé que des groupes de parents et d'habitants ont été créés sur différents quartiers et sont associés aux solutions à apporter.

Il s'agit donc bien de partir du besoin, c'est-à-dire de l'initiative des habitants et du quartier qui permet le regroupement. La nécessité du diagnostic a également été affirmée.

♦ La problématique de la représentativité et de la légitimité des associations.

Au titre de cette approche, il apparaît que l'idée d'un regroupement des acteurs ou celle de la désignation d'un représentant, est sous-jacente à l'établissement d'un dialogue avec la collectivité.

Cette partie des échanges a par ailleurs soulevé une question fondamentale relative à la posture de la collectivité et de ses services, par rapport aux acteurs. Plus précisément, il a été tenté de définir si cette posture doit relever d'un rôle d'accompagnateur, de coordonnateur, de simple financeur, de gestionnaire du lieu et des mises à disposition ou d'animateur de réseau.

3. Les plus-values pour la commune et les acteurs ?

Sur cet axe, les échanges ont porté de façon récurrente sur la vocation de l'espace "Pierre ROSELLI". La qualité de l'outil a certes été souligné, mais la question est de savoir si un tel équipement constitue l'unique réponse à apporter ou s'il ne faut pas envisager d'autres formes de réponse sur la commune. Outre la vocation du lieu pour les partenaires, le questionnement portait également sur la différence existant avec un centre social. Il a été précisé qu'au départ, des partenaires ont été associés à cette construction (rectorat, etc.) et que par la suite, d'autres ont été associés sur des enjeux plus sociaux (CAF animation locale, etc.)

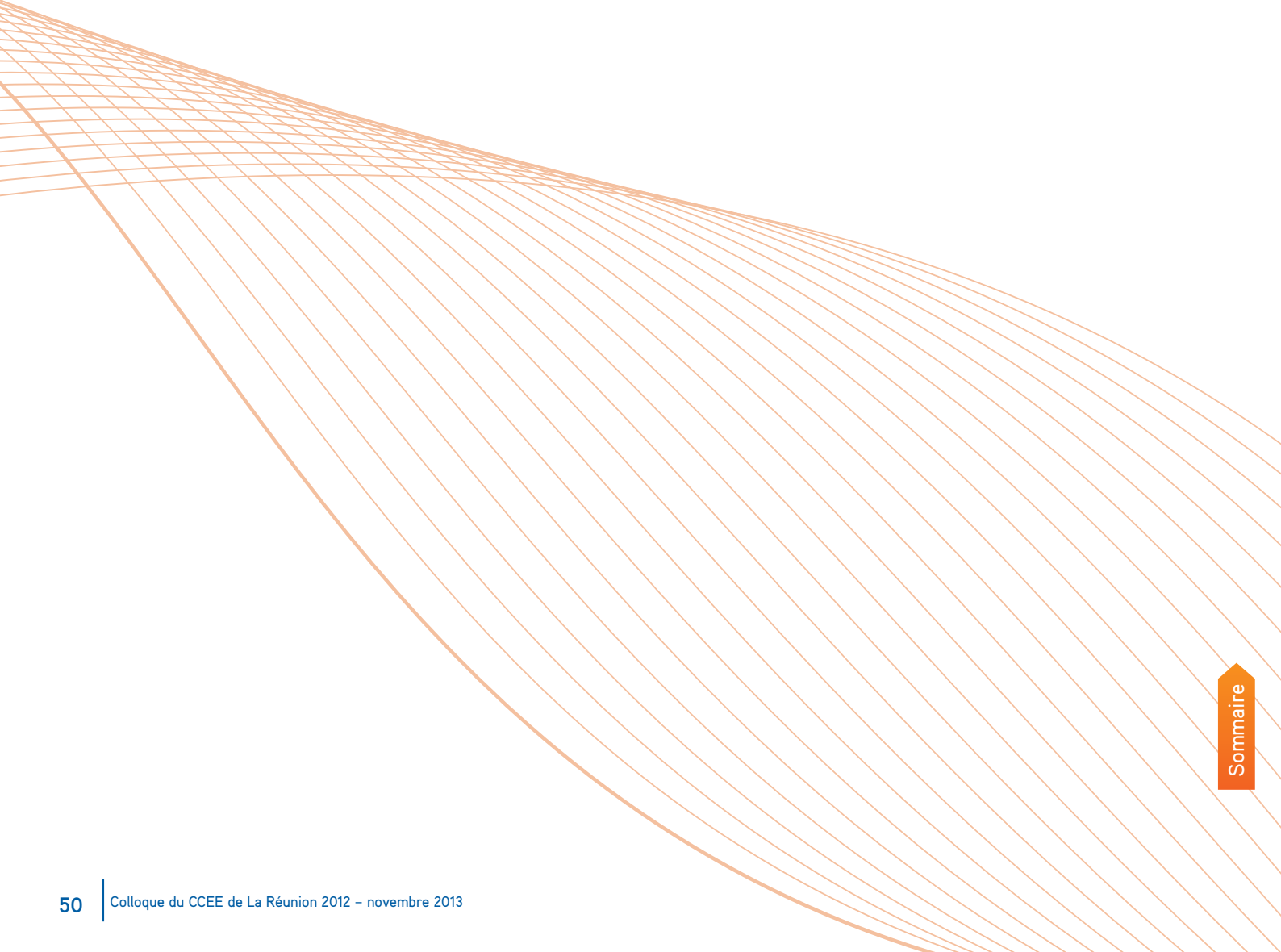
Par ailleurs, il est à noter que ce type de structure n'existant pas dans le Centre-ville, d'autres dynamiques ont dû être engagées. Le premier retour d'expériences semble indiquer que l'équipement est structurant, dès lors qu'il est associé à d'autres dynamiques.

Les problématiques du financement et de la mutualisation ont été posées pour les associations et la collectivité. Concernant le modèle associatif, les échanges ont mis en exergue la fragilité et les dérives qui ont pu caractériser certaines structures. Il est fait allusion notamment à des associations qui se sont rapidement isolées ou à d'autres qui sont devenues des "associations transparentes". Enfin, au titre de cet aspect lié au financement, certains ont également évoqué l'opportunité de sortir de la logique de marché public et de la logique marchande.

4. Les recommandations et propositions :

Ce dernier axe recense et synthétise l'ensemble des recommandations et des propositions, formulées dans le cadre des échanges de cet atelier :

1. **proximité et initiatives** : l'importance de partir des initiatives du terrain et d'un diagnostic ;

- 
- 
2. **posture de la collectivité** : inciter à trouver le bon positionnement entre l'initiative et la commande publique ;
 3. **cohérence** : mener une stratégie cohérente avec les autres politiques publiques;
 4. **place des acteurs** : intégrer les acteurs associatifs et les habitants à cette démarche pour mieux répondre à la demande ;
 5. **réunir autour d'une dynamique projet** : encourager les dynamiques collectives et partenariales sans nécessité d'un équipement ainsi que les collaborations publiques/privées ;
 6. **choix politique** : inciter les collectivités à penser services dédiés à l'Éducation populaire sur plusieurs territoires à plusieurs échelons. C'est un choix politique d'avoir un équipement dédié qui sert de "moteur à initiatives" mais les innovations sont incontournables sur les autres territoires qui n'en sont pas équipés.

PLÉNIÈRE « L'Éducation populaire : POUR UN NOUVEAU PROJET DE SOCIÉTÉ ! »

Samedi 06 octobre 2012 – 09h00-10h30

Animateur : Armand HOAREAU, Membre du CCEE de La Réunion

Rapporteurs : Thierry VOLCK, Administrateur de la Ligue de l'Enseignement
Dominique PICARDO, Vice-président du CCEE de La Réunion

Problématique :

Tout territoire se doit d'adopter un projet de société pour sa population. Un projet fondé sur les bases portées par l'Éducation populaire constituerait les fondements d'un développement pérenne. Fort de l'expérience de la société réunionnaise, le vivre ensemble doit constituer un objectif permanent de chaque décideur. Ce dernier doit se fixer pour mission constante d'élever le niveau de civisme de la société. C'est le propre même de toute civilisation. Les citoyens d'une société telle que nous la voulons ne sont pas le produit du hasard mais d'un processus éducatif. L'Éducation populaire ne doit-elle pas prendre toute sa place dans les projets de nos assemblées et de nos dirigeants ?

Synthèse des échanges :

Un des questionnements essentiels établis au cours de cette plénière, a été de se demander au-delà de notre demande de reconnaissance de notre secteur par les autres, comment on s'identifie et comment on se reconnaît nous même entre acteurs de l'Éducation populaire. Tous les autres échanges qui ont suivi ont été quelque part une déclinaison de cette problématique.

De même, on perçoit une difficulté de l'assistance à se situer par rapport à la problématique posée, à savoir si l'Éducation populaire a déjà un projet de société ou si elle se bat pour un projet. Il en ressort que l'Éducation populaire si ce n'est pas un projet politique en soi, c'est une posture politique, un comportement politique. Ce qui fait une association d'Éducation populaire c'est qu'elle a pour vocation première, à travers des actions qui peuvent être multiples, de former le citoyen éclairé, c'est-à-dire ceux qui vont être en capacité d'exercer leur sens critique, de penser par eux-même, de faire de la politique au sens où on s'intéresse à la vie et à la transformation de la cité ; et non pas au sens de la politique partisane qui relève d'un autre champ.

Les échanges font apparaître que l'on sait à peu près ce que c'est que l'Éducation populaire, reste à savoir quelle est sa place et celle des associations dans un projet de transformation de la société. Si l'on est porteur d'un projet de société c'est que l'on pense que la société dans laquelle on vit, n'est pas tout à fait celle que l'on souhaite. Le mouvement d'associations d'Éducation populaire peut-être assimilé à un mouvement qui avec ses propres armes, veut arriver à la transformation sociale, à la transformation de la société, en y injectant plus de justice sociale.

Deux entrées possibles se sont déclinées au travers du débat, chaque entrée étant une illustration d'une forme d'engagement. Ainsi on peut identifier un engagement auquel on ne pense pas souvent, celui des pouvoirs publics vis-à-vis des mouvements d'Éducation populaire. En effet, on se retrouve dans une nouvelle donne politique dans laquelle de nouvelles voies, de nouveaux chemins sont espérés par les



mouvements d'Éducation populaire. Le problème de ces mouvements est donc de savoir quelle est leur place dans le mouvement social général et comment cette place est reconnue par les pouvoirs publics. Il y a là donc des engagements à tenir de la part du pouvoir politique, en termes de priorité budgétaire, en termes de considération des mouvements d'Éducation populaire dans la société et de leur utilité. Ce vaste mouvement d'Éducation populaire est-il là pour accompagner ? est-ce un contre-pouvoir ? doit-on simplement le considérer comme un acteur « urgentiste » à ne mobiliser que dans les situations de crise ? Pour reprendre les termes de Mario SERVIABLE sur l'Éducation, il a été rappelé que l'Éducation c'est lent et c'est long. Il est donc nécessaire que la contractualisation avec les pouvoirs publics intègre ce « temps long », avec un accompagnement qui soit pérenne. Par rapport aux mouvements d'Éducation populaire dans la conception d'un nouveau projet de société, il y a donc ces engagements réciproques qui doivent être tenus, en l'occurrence ici un engagement par le haut.

Ceci ne doit pas se faire au détriment de l'engagement par le bas qui constitue la seconde entrée. Au-delà de la volonté de disposer d'un beau projet de société, s'est-on questionné sur nos modes de fonctionnement au sein de l'Éducation populaire ? Est-on capable de réagir les uns par rapport aux autres en cas de difficulté ?

Il est nécessaire d'être en cohérence avec les propres valeurs portées par notre secteur, celles de fraternité et de solidarité. Des progrès restent donc à accomplir au sein du mouvement de l'Éducation populaire.

Il a été rappelé les tentatives de regroupement qui se sont opérées au sein du mouvement et l'existence à ce jour, de structures qui regroupent des associations. Celles-ci sont cependant en position de faiblesse souvent en raison de la difficulté des acteurs à dépasser leur « égoïsme patriotique » d'association, leur quant à soi, leur démarche de « chasse à la subvention ». Aussi une façon de dépasser ces travers c'est d'aller vers plus de fédéralisme ou plutôt de coordination, dans ce secteur.

En résumé, on peut dire que si le principe d'un projet de société est perçu favorablement, il implique de connaître comment se situer par rapport aux pouvoirs publics et aussi comment se situer à l'intérieur de nos propres organisations.

Les échanges ont fait ressortir un état de tension « positive » en raison de l'importance des enjeux et du différentiel important existant entre nos ambitions en tant que mouvements d'Éducation populaire et les conditions dans lesquelles nous travaillons. Ceci plaide en faveur de la nécessité de travailler et de réfléchir ensemble encore plus longuement.

Les associations doivent veiller à ne pas devenir de simples variables d'ajustement. Dans leur positionnement par rapport aux pouvoirs publics et face à leur engagement ; les associations sont appelées à la vigilance et à la lucidité de même qu'à une exigence d'autonomie totale.

Des interventions d'acteurs de terrain ont souligné que ces réflexions de haut niveau sur l'Éducation populaire sont pertinentes mais que cela n'empêche pas que le travail soit fait quotidiennement dans les quartiers. En effet, si l'on ne se situe pas dans un aller retour permanent entre la théorisation nécessaire de notre action et cette action elle-même, on passe à côté des choses.



Cette action au quotidien, si elle développe des valeurs d'entraide, de coopération, de solidarité et du « vivre ensemble », elle met également en œuvre du « faire ensemble » ce qui est nettement plus important. Faire en sorte que les uns et les autres on soit tendu vers un même objectif.

Les échanges font également transparaître la tension résultant entre le travail important qui se fait sur le plan local et la nécessité d'explicitier ce travail, de le théoriser, de le justifier. Ce point du débat a ainsi mis en lumière le rôle des fédérations. Face aux questions que nous nous posons, face aux pouvoirs publics il est nécessaire de se fédérer, de se mettre ensemble pour faire ensemble, afin d'atteindre un objectif et ce au-delà des aspects qui peuvent paraître bureaucratiques. Or cette dynamique soulève la question du mode de fédération. En effet, en ces temps de rigueur budgétaire, le financement de structures nécessitant une certaine part de personnel « improductif », s'annonce de plus en plus problématique. Une autre question soulevée face à ce besoin de se fédérer est si l'on décèle une réelle envie de se fédérer. Notamment quand il est demandé si on est suffisamment confiants dans notre dynamique, l'Éducation populaire, pour s'asseoir tous autour d'une table et partager nos projets, nos idées sans crainte de se faire déposséder. Or c'est de notre capacité à se fédérer qu'on va pouvoir défendre nos idées, notre projet. Tout échec ne pourrait être imputable qu'à nous même. Sur cet aspect, les échanges ont pointé la nécessité des têtes de réseau car c'est de ce « contre-pouvoir » que pourront s'élaborer des réponses et non chacun dans son coin.

Ce qui distingue notre secteur c'est que l'on se situe dans une démarche de démocratie participative alors que les décideurs et les pouvoirs politiques se situent dans une démarche représentative. À ce titre, il est évoqué l'exemple des associations qui ont trop usé de la démarche représentative dans leur organisation interne ce qui débouche sur des structures, des superstructures, des étages, des hiérarchies qui sont au final contre-productives et mobilisent l'ensemble des énergies au détriment de l'action.

Notre action se situe donc plus sur un plan horizontal, on réfléchit ensemble, on discute ensemble. On est dans l'« Agora » plutôt que dans le système de représentation, de représentativité démocratique verticale.

Plusieurs interventions ont également souligné les multiples façons de faire de l'Éducation populaire qui ont cependant toutes un élément commun. Aussi lorsque l'on parle de l'Éducation à l'environnement et au développement durable, ne se situe-t-on pas en plein dans l'Éducation populaire ? Là où finalement on développe des démarches qui rentrent rapidement en contradiction avec d'autres démarches liées à l'économie marchande.

De même lorsque l'on fait de l'éducation tout au long de la vie on est en plein dans l'Éducation populaire car l'Éducation populaire n'est pas simplement l'éducation de la jeunesse. C'est ainsi qu'elle s'appelait autrefois l'éducation permanente.

Les échanges ont également porté sur le fait de savoir si on est sur du « savoir-faire » ou du « faire-savoir ». La réponse semble résider dans les deux approches. En effet pour faire savoir il faut savoir faire. Toutefois, il est vrai de dire que l'on ne sait pas se vendre, on ne nous aide pas. Là également, la possibilité de trouver des formes de fédérations, de regroupements peut apporter des solutions. Notamment pour les petites associations qui effectuent un travail exemplaire dans les quartiers mais qui n'arrivent pas à le faire savoir, à le valoriser auprès du grand public. Il y a des recherches d'adaptation très précise au territoire à mettre en œuvre.



Enfin durant cette plénière, il a été fait référence au message ministériel qui assimile l'Éducation populaire à une boussole qui indique le cap de la transformation sociale. Le message incite les participants à être acteurs de cette transformation sociale tout en laissant libres les associations de choisir leur propre chemin.

IV – CONCLUSIONS

DISCOURS DE CLÔTURE

Ces synthèses ont été réalisées à partir des retranscriptions de l'enregistrement audio de la séance.

M. Eric FRUTEAU, Maire de Saint-André

Après les salutations d'usage, le Maire souligne que dans la mesure où ce colloque s'est déroulé dans l'Est, cela constitue un premier succès. Il salue pour cela l'intelligence du président du CCEE pour ce choix. N'ayant pas pu participer aux ateliers, il fait part de sa conviction au regard de la qualité des participants à ce colloque, que les débats ont été très riches et dynamiques.

Les différents échos qu'il en a eu prouvent qu'il y a eu débat ce qui pour lui est le minimum qu'on pouvait attendre de ce colloque.

Il reste persuadé que chacune des contributions est venue renforcer l'édifice de l'Éducation populaire. Il exprime le souhait d'être destinataire des actes de ce colloque afin qu'il puisse s'enrichir lui et son équipe, de cette pensée militante et engagée.

Il évoque la tenue l'année dernière du « forum des associations » sur sa commune, dont l'objectif est de partager, d'aider, d'accompagner de se nourrir de cette richesse émanant du monde associatif, pour mieux avancer.

Il indique que ce forum se déroule tous les deux ans et exprime son souhait d'associer le CCEE à la prochaine édition, afin d'enrichir les débats et les compléter. Aussi, il invite l'ensemble des participants au prochain forum. Il considère ce forum comme une contribution militante destinée à parfaire le partenariat entre municipalité et monde associatif.

Il évoque le livre qu'il a réalisé récemment et intitulé « Développons La Réunion, point de vue du militant ». Il insiste sur l'importance du militantisme et la nécessité de rester militant en se basant sur son parcours personnel.

Il indique qu'à la question qui lui a été posée sur les raisons de son engagement en politique, il a répondu qu'il le devait sans doute en partie à la culture humaniste, militante et pragmatique qui l'habite. Selon lui, certains écrivent, d'autres s'impliquent dans la vie associative, dans l'Éducation populaire, d'autres choisissent l'humanitaire et c'est en rassemblant toutes ces volontés d'agir que l'on peut faire avancer les choses. Ceci résume sa pensée sur cette problématique. Pour lui, il faut refuser l'immobilisme, il faut se projeter dans une société en crise qui a besoin d'action et dont tout le monde perçoit l'urgence. Il rappelle ses propos introductifs dans lesquels il soulignait que chaque citoyen doit devenir un acteur, doit être un militant, un responsable de l'avenir de son île. Il explique que c'est l'objectif que lui et son équipe se donne pour Saint-André afin de faire en sorte que chacun dans son quartier, dans sa rue, prenne sa responsabilité pour entretenir son quartier, pour engager des actions au profit de ses enfants, ses parents, des familles du quartier. C'est l'orientation choisie, à savoir responsabiliser dès le plus jeune âge chaque enfant, chaque citoyen pour prendre en main le destin de son quartier, de sa ville, de son île et de son pays. Il fait part de sa conviction que l'Éducation populaire est un humanisme pragmatique et que les acteurs ici présents sauront être les moteurs de la transformation sociale dont notre pays a tant besoin.

Roger RAMCHETTY, Président du CCEE

Le Président du CCEE indique qu'en leur qualité d'organisateur, il leur appartient à lui ainsi qu'au Maire de Saint-André de clore la manifestation.

Il débute son intervention par des remerciements à l'attention de l'ensemble des participants qui par leur contribution à ces deux journées ont fait le succès de la manifestation. Il remercie le groupe de préparation, les animateurs, les rapporteurs et les participants aux rencontres dans les quatre micro-régions sans la contribution desquels, ce colloque n'aurait pas pu avoir lieu.

Il adresse ses remerciements et ses compliments à la troupe artistique qui a offert une prestation théâtrale lors de la pause. Il remercie également les membres et le personnel du CCEE qui se sont impliqués dans l'organisation de la manifestation. Ses remerciements vont également à la Mairie de Saint-André. Il tient à souligner l'effort réalisé par la collectivité de mettre à la disposition du CCEE un équipement flambant neuf, inauguré il y a à peine deux jours pour l'organisation de ce colloque. En ce sens, il dit avoir été sensible à ce geste et remercie le Maire pour ce choix au profit du secteur de l'Éducation populaire.

En termes de fréquentation, il indique que les premiers chiffres font apparaître 200 participants sur ces deux journées, soit à peu près 12 % des 1500 invitations envoyées. Ceci est pour lui une illustration des difficultés en matière de mobilisation dans ce domaine. Néanmoins ce colloque a permis de réunir de nombreux acteurs de terrain, porteurs également de réflexion et qui ont amené leur contribution à la question de savoir si l'on était capable de proposer un nouveau projet de société.

Son premier constat est qu'il a noté durant ce colloque une grande liberté de parole. Il a noté également ce besoin de se retrouver et de partager ensemble. Il juge cette réflexion collective nécessaire. Il fait part de sa satisfaction de constater à travers les différentes prises de parole, que des jeunes s'intéressent et travaillent dans le domaine de l'Éducation populaire.

Sur le besoin de structuration de ce secteur, il déclare que même si cela s'apparente à une utopie, il faut réitérer ce souhait si l'on veut qu'il aboutisse. La difficulté qu'il perçoit dans l'Éducation populaire est celle d'avoir un regroupement de l'ensemble des acteurs. Pour lui l'existence de différentes « chapelles » n'est pas un problème. L'essentiel est que les adhérents de ces différentes chapelles éprouvent le besoin de se retrouver, de discuter et d'agir collectivement.

Le Président du CCEE fait sienne la déclaration d'un intervenant selon laquelle l'Éducation populaire n'appartient ni à la droite, ni à la gauche, elle appartient aux acteurs, à la population, au peuple. Selon lui nous apportons une réponse à la demande de la Ministre d'agir collectivement. L'État est certes là pour aider et soutenir mais cela se fait dans le cadre d'une réflexion globale et collective.

Il note également l'évolution favorable qui s'est opérée en 10 ans, en termes de participation d'élus ou d'administrations, à ce type de manifestation. Ceci est pour lui le signe d'un pari qui est en train d'être gagné du fait probablement d'un contexte plus favorable ou d'une prise de conscience.

Il fait ensuite référence à l'exposé des rapporteurs, dans le cadre de la conclusion de ce colloque et dont les propositions concrètes s'adressent aux pouvoirs décisionnels locaux, voire nationaux. Un travail de structuration et de réécriture sera entrepris pour la mise en forme du compte rendu de ce colloque, néanmoins il pense que l'on dispose du contenu pour des réponses plus immédiates, attendues par la société d'aujourd'hui. Ainsi sur la question de savoir si l'on est capable de proposer un nouveau projet de société, il juge illusoire de croire que ces deux journées auront suffi à apporter une réponse à cette question. Cependant des bases et des principes fondamentaux ont été établis. Pour le Président du CCEE, il est important de réaliser dans le cadre de ce nouveau projet de société, que ce n'est pas le capital qui



produit de la richesse mais c'est bien le travail de chacun (l'ouvrier, l'administratif, l'animateur...).

Il aborde ensuite la problématique de la transmission des valeurs qui doit être l'affaire de tous. Il s'adresse en particulier aux médias qui jouent un rôle incontournable dans la société d'aujourd'hui.

De même, pour le Président du CCEE, là où l'Éducation populaire doit agir c'est en faveur de ceux qui n'ont pas trouvé leur place dans la société ou ceux qui l'ont trouvé mais qui risque de la perdre. Ce rôle d'insertion de l'Éducation populaire est essentiel à ses yeux et c'est ce qui a sans doute dicté, selon lui, la démarche proposée la veille par M. SERVIABLE et visant à établir « une déclaration ». Il indique qu'à la différence d'un « appel », le terme de déclaration est plus adaptée à la situation présente puisque celle-ci est synonyme d'une implication et d'une action collective. Elle rend tout le monde acteur. Chacun à son niveau a la possibilité d'agir.

Il précise que le texte proposé pour cette déclaration n'est pas définitif mais contient l'essentiel de la démarche à entreprendre en faveur de l'Éducation populaire. Il livre ensuite à l'assistance le contenu de la déclaration (voir ci-après) qui pourrait être intitulé selon lui « l'Éducation populaire, fabrique de la citoyenneté et de la solidarité ».

Il est indiqué que ce texte sera soumis à des corrections au sein du CCEE puis sera diffusé auprès de l'ensemble des participants qui ont laissé leurs coordonnées, pour une première réaction.

À l'issue de la lecture de cette déclaration, le président du CCEE estime ce texte fort, nécessaire, notamment si l'on veut donner un retentissement ultra-marin et national à la dynamique engagée localement et qui pour lui peut être assimilée à un renouveau de l'action collective. Il clôt son intervention en remerciant l'ensemble des participants.

Ci-dessous la déclaration de Saint-André dans sa version définitive :

L'Éducation populaire, UN CREUSET DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA DÉMOCRATIE

Les associations d'Éducation populaire, réunies les 5 et 6 octobre 2012 à Saint-André de La Réunion, rappellent que l'Éducation populaire est, au même titre que l'Éducation nationale, une école de la République.

Elle apprend, tout au long de la vie, à lire et à comprendre la réalité du monde, à écrire et à favoriser le vivre-ensemble, à compter les uns sur les autres et à unir les hommes dans un destin partagé, en dehors de tout obscurantisme.

Elle permet de conserver les acquis scolaires tout en axant l'action sur la préparation des Français à jouer, sur la base de valeurs fondamentales et intemporelles, leur rôle de citoyens dans la République.

L'Éducation populaire est à la fois tolérante, laïque, révolutionnaire et pacifiste. Son objet est de contribuer à l'édification d'une société émancipée, humaniste et solidaire, en rupture avec la marchandisation du monde.

Aussi, les associations d'Éducation populaire demandent :

- 1) L'inscription d'un grand projet de civilisation comme objectif national, avec l'Éducation populaire comme dispositif éducatif permanent pour former les citoyens, acteurs de la transformation sociale.
- 2) La reconnaissance d'un quatrième secteur économique de production de savoirs et de liens sociaux. Ce secteur quaternaire, identifié comme tel dans les comptes publics, devra être le pilier de la construction de la citoyenneté.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ce colloque a révélé le besoin de se retrouver, de s'exprimer, moments trop rares offerts à l'Éducation populaire. Trop rares, pour en retirer des perspectives concrètes et à long terme, mais la voie est ouverte et le CCEE continuera à soutenir l'émergence de ces acteurs associatifs.

Ce manque de structuration, de reconnaissance, voir de lisibilité est dû à son vaste champ d'intervention où chacun œuvre dans son domaine à court terme, car aucun dispositif ne lui permet d'agir autrement. L'Éducation populaire, c'est ce bouillon de culture par le maillage des genres, ce bassin de compétences par le brassage des matières, de fait, sa force fait aussi sa faiblesse auprès des politiques.

Ce champ d'expression solidaire et humaniste a des clés, trouver ensemble les leviers pour avoir cette reconnaissance déontologique et arrêter cette déliquescence, c'est l'accompagnement que le groupe de travail envisage.

Enfin en termes de perspectives à l'issue de ce colloque, le CCEE s'est fixé les objectifs suivants :

- 1) la mise en débat au niveau ultra-marin et inter-CCEE de cette problématique de l'Éducation populaire ;
- 1) l'organisation à moyen terme, d'un « grenelle » de l'Éducation populaire au niveau national.

ANNEXES

Tableau des annexes :

- 1) Glossaire des sigles
- 2) Composition du groupe de travail du CCEE et liste des animateurs et rapporteurs du colloque
- 3) Liste des participants au colloque
- 4) Revue de presse
- 5) Liste des publications du CCEE



GLOSSAIRE DES SIGLES

ANRU :	Agence nationale pour la rénovation urbaine
BAFA :	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAPAAT :	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
BASE :	Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative
BEATEP :	Brevet d'état d'animateur technicien de l'Éducation populaire et de la jeunesse
BPJEPS :	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CASE :	Centre d'action sociale et éducative
CCEE :	Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement
CESER :	Conseil économique social et environnemental régional
CINOR :	Communauté intercommunale du Nord de La Réunion
CPOM :	Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
CRAJEP :	Comité régional des associations de jeunesse et d'Éducation populaire
CRES :	Chambre régionale de l'économie sociale
DEFA :	Diplôme d'état relatif aux fonctions de l'animation
DEJEPS :	Diplôme d'état de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport
DESJEP :	Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
FDVA :	Fonds de développement de la vie associative
FONJEP :	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'Éducation populaire
FRAEP :	Fédération régionale des associations d'Éducation populaire
IRTS :	Institut régional du travail social
JEP :	Associations de jeunesse et d'Éducation populaire
JPA :	Jeunesse en plein air
LEADER :	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
MJC :	Maison des jeunes et de la culture
TCO :	Territoire de la côte Ouest
UNESCO :	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science
VAE :	Validation des acquis de l'expérience
ZUS :	Zone urbaine sensible

Composition du groupe de travail « Éducation populaire » du CCEE

Conseillers :

- CARRÈRE Dominique
- DU VIGNAUX Antoine
- FONTAINE James
- FONTAINE Philippe
- HOAREAU Armand
- JUPPIN DE FONDAUMIÈRE Fabrice
- LANGLOIS Jean-Yves
- PICARDO Dominique
- RAMCHETTY Roger
- SEETHANEN Darmapalah
- SURJUS Gisèle
- ZALHATA Halima

Chargé de mission :

RANGARADJOU Saravanan

Liste des animateurs et rapporteurs des ateliers et plénières du colloque :

- ANNETTE Frédéric – animateur
- CARRÈRE Dominique – animateur
- DU VIGNAUX Antoine – rapporteur
- FABRESSON Serge – animateur
- GUÉRIN Daniel – rapporteur
- HOAREAU Armand – animateur
- NICAISE Stéphane – rapporteur
- PICARDO Dominique – animateur et rapporteur
- SERVIABLE Mario – animateur
- SOUFFRIN Emmanuel – animateur
- VOLCK Thierry – rapporteur

Liste des participants au colloque

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
ABAS	Jean-René	Association Jeunesse 2000
AKHOUN	Noor	Président de l'ORIAPA
ALLAGUERISSAMY	Jean-Yves	Mairie de Saint-André (élu)
ALYBERIL	Jacques	
AMOUNY	Daniel	Coordination FCPE SAINT BENOÎT
ANDRÉ	Michèle	CESER
ANNETTE	Frédéric	CRES
AQUILIMEBA	Yannick	Mairie de Saint-André
ATCHAPA	Patricia	Science Sports Sainte Suzanne
BAILLE	Mélanie	AREP
BAILLIF	Thérèse	CEVIF
BARLIEU	Annie	Association ZARGANO
BASSIR	Nathalie	Conseillère municipale délégué à l'éducation - Mairie du Tampon
BEGUE	Jimmy	Saint-Denis Enfance
BELVISÉE	Max	CEMEA
BERTIL	Bernadette	CCEE
BERTIL	Patrice	Conseil régional
BERTIL	Isabelle	CEMEA
BERTOGLI	Régis	du CREPS
BIEDINGER	Lucien	Cercle philosophique réunionnais
BOILLOT	Ronan	Sous-préfet chargé de la Cohésion sociale et de la jeunesse
BOITARD	Patrice	Association foyer des jeunes travailleurs du Port
BOYER	Patrice	Mairie de Saint-André
BOYER	Herwine	Cercle philosophique réunionnais
BOYER	Nadège	Vivre ensemble avec nos différences

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
BRINDON	Marie-Line	FJT Foyer des Jeunes travailleurs
BUCHE-VIDOT	Marie-Jo	Association Tan Rouge
CALICHARANE	Karil	Association Case Cressonnière
CAMATCHY	Eric	Mairie de Saint André
CAMBOU	Isabelle	Association ZARGANO
CAMELAYE-SAMY	Maximin	Cellule prévention routière
CANTALIA	M. France	Femme Solid'Air
CARATINI	James	Sciences Réunion
CARRERE	Dominique	CCEE
CASSAM SULLIMAN	Kahlid	Association CHAM
CASSIRAME	Georges	CCEE
CATAYE-ARAYE	Josselyne	
CELESTIN	Érika	
CELESTIN	Annie-Claude	AAPPMARN
CHAMAND	Lilian	Mairie de Saint-Louis
CHANE	Nathalie	
CHANE YOU KAYE	Noëline	Mairie de Saint-Paul - Pôle Vie locale
CHANE-YIN LATCHOUMANE	Sylvie	Association les petits débrouillards
CHAPUIS	Ophélie	Association Jeunesse 2000
CHARRERON	Jeanne	Théâtre les Bambous/Fere de La Réunion
CHEREAU	Daisy	Association Pausé Famille
CHOPINET	Charlotte	CCEE
CLAIN	Nicole	FCPE/CDPE
CLAIN	Freddy	ADVPER
CLAIN	Sylvine	Amicale régimentaire de Salazie
CLEMENARD	Henri	SAF
CLOPON		Zinsil AVELO
COBELLI	Anne	AD2R

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
COTAYA	Daniëla	Représentante espoir cressonnaïère
COURTES	Aude	Mairie de Saint-André
D'ABBADIE	Marie-Christine	Région Réunion
DAMBREVILLE	Dominique	Centre culturel / ADEC
DAREL-SORG	Françoise	ANKRAGE
DAVID	Pascale	Association de quartier (Les Quatre vents)
DÉGARDIN	Gaëlle	Femmes solidaires
DÉGARDIN	Albert	Ligue des Droits de l'Homme
DEGEARIER	Maurice	CEMEA - CRES
DESIRE	Willy	ADQMR
DEURWEIHER	Pavay	Femme Solid'Air
DHANGEST	J. Pierre	Association POTENTIEL
DIALLO	Issa	CÉMÉA
DIOGO	Henri	Cercle philosophique réunionnais
DOMINIQUE	Jocelyn	GET 974
DREINAZA	Jean-René	Comité Réunionnais de Moringue
DU VIGNAUX	Antoine	CCEE
ELISABETH	Rolande	VEAD
ELLY	Bénédicte	CCEE
EMMA	Julie	Mairie Bras-Panon
FABIEN	Sandra	CÉMÉA
FABRESSON	Serge	DJSCS
FESTIN	Alain	Salle Guy Alphonsine
FONTAINE	Teddy	CÉMÉA
FONTAINE	Éric	ARCV
GANGNANT	Bruno	Mairie de Sainte-Rose
GAZE	Frédéric	CÉMÉA
GAZE	Thierry	FEDEP

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
ELLY	Bénédicte	CCEE
EMMA	Julie	Mairie Bras-Panon
FABIEN	Sandra	CÉMÉA
FABRESSON	Serge	DJSCS
FESTIN	Alain	Salle Guy Alphonsine
FONTAINE	Teddy	CÉMÉA
FONTAINE	Éric	ARCV
GANGNANT	Bruno	Mairie de Sainte-Rose
GAZE	Frédéric	CÉMÉA
GAZE	Thierry	FEDEP
GERARD	Gilbert	CCEE
GIGANT	Françoise	ARCV
GOMEZ	Rachel	CCEE
GONTHIER	Dominique	Association mieux vivre à la Plaine des Cafres
GOULJAR	Isnelle	Ligue des droits de l'homme
GRENIER	Pierre	Unifformation OPCA de l'ESS
GRONDIN	Linda	CCEE
GRONDIN	Thierry	CEMEA
GRONDIN	Jessica	KA'FET FAMILIAL
GRONDIN	Jean-Marc	Club Ammama Victoria
GRONDIN	Iris	Association du Club Victoria
GUERIN	Daniel	Mairie Salazie
GUICHARD	Jocelyne	AREP
HARGUINDEGUY	Brigitte	DAC-OI
HERVET	Hubert	UFAL
HOARAU	Valérie	CÉMÉA
HOARAU	Nicole	ORESSE
HOARAU	Gilbert	Sciences Réunion
HOAREAU	Armand	CCEE

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
HOAREAU	Ruffin	Case de Beaufonds - Mairie de Saint-Benoît
HOAREAU	Marie-Claire	CESER
HOAREAU	Aude-Emmanuelle	Cercle philosophique réunionnais
HOUNG-CHUIKIEN	Jacques	Mairie de Saint-André
ISMAEL	Aïcha	CRAJEP Réunion
JEANNIN	Ernest	Mairie Saint-Benoît
JOURET	Muriel	ALIE
JUAN	Harry	GEM Saint-Paul
JUE	Nicole	Vivre ensemble avec nos différences
JUE	Dominique	Vivre ensemble avec nos différences
JUPPIN DE FONDAUMIERE	Fabrice	CCEE
KERRINOT	Gérald	
KICHENAPANAÏDOU	Christia	Objet Lontan - ARP
KICHENAPANAÏDOU	Alain	Mairie de Saint-Denis - Direction Vie associatives
LANGLOIS	Jean-Yves	CCEE
LARAVINE	Kelly	CÉMÉA
LATCHOUMY	Rieul	CIC de Saint André
LAUP	Jean Hugues	FRANCAS
LE CORGUILLE	Chantal	NCKC (Niagara Canoë Kayak Club)
LOWINSKY	Yann	Attaché parlementaire d'Érika BAREIGTS
M'TIMA	Ketty	Fédération dionysienne d'Éducation populaire (FEDEP)
MADASSAMY	Kamini	Femme Solid'Air
MAGON	Gilles	Association potentiel
MAILLOT	Mickaël	CCEE
MAILLOT	Prisca	CÉMÉA
MAILLOT	M. Raissa	CÉMÉA
MAILLOT	Samuel	CÉMÉA / Club animation prévention
MAILLOT	Jérôme	Responsable Vie associative - DACS
MAMINDY-PAJANY	Bruno	Maire et Conseiller général de Sainte-Rose

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
MARA	Guylène	Association VVROI
MARDOM	Jocelyne	Ligue de l'enseignement
MARIE-LOUISE	Dominique	CASE RDM LES HAUTS
MAUREL	Yanley	Service Sports Sainte Suzanne
MILOVANOVIC	Nicolas	Soutien solidarité santé
MINIENPOULE	Jacky	Association «Lumières en actions»
MITON	Maximilien	Association Racing club de Sainte-Rose
MOLLY	Linda	Théâtre Les Bambous
MORERE	Marie-Laure	Cabinet action et conseil associés
MOULOUMA	Florence	CÉMÉA
MOUTIEN	Daniel	Mairie de Saint-Louis
MOUTOU	Henri-Claude	CCEE
MOUTOUCOMORAPOULE	Marcel	LDH Réunion
MOUTOULATCHIMY	Joël	AGPA
MUSSARD	Claude	
NANGUE	François	CCEE
NICAISE	Stéphane	AREP
NICE	J. Moïse	AREFIP
NICOL	Christine	CESER
NIETO	Agathe	CEVIF
OCIRE	Vanessa	École de musique de Saint-André
OUMANA	Jean-Odel	CCEE
PAJANIANDY	Jacqueline	CRAJEP
PAYET	Joseph	ORESSE
PAYET	Henri	Mairie de Saint-Louis - CUCS
PAYET	Éric	CESER
PAYET-FONTAINE	Yannick	Mairie de Saint-Louis
PICARD	Reine-Josie	Association Pausé Famille
PICARDO	Dominique	CCEE
PONCET	Odette	Femme Solid'Air
PRÉVOST	Hervé	

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
PRIE	Stéphanie	Directrice de l'Association Petit conservatoire de Champ borne
QUESSARY	Juliette	Association Jeunesse 2000
RAMALINGOM	Al	AREP
RAMASSAMY	Joëlle	CCAS de Saint-Paul
RAMCHETTY	Roger	CCEE
RAMIANDRISOA	Mireille	AVAB AN GRÈN KOULÈR (Agriculture biologique, écritures sociales, Ile de La Réunion)
RANGARADJOU	Saravanan	CCEE
RASSABY	Georges	SREPEN
REBOUL	Marie-Claude	Association Pausé Famille
RIZZI	Véronique	AREP
ROGER	Laurent Erick	CCEE
ROMELY	Dominique	CÉMÉA
SALVAN	Frédéric	Ligue de l'enseignement
SANAZE	Rajbally	Femme Solid'Air
SANCH	Céline	CCEE
SAUTRON	Marie	CCEE
SAUTRON	Laurence	Association développement quartier milles Roches (ADQMR)
SAUTRON	Clara	ADVPER
SEETHANEN	Darmapalah	CCEE
SELLIER	Aurélie	Association Bel'Art
SELLIER	Marie Sylvette	Association BEL'ART
SÉRAPHINE	Jean-Charles	Mairie de Saint-André
SIDA/MORISSE	Josiane	Association des petits débrouillards/ Ligue des Droits de l'Homme
SOABAHADINE	Dalila	Association action jeunesse de l'Est
SOCIHINGUI	Philippe	CÉMÉA
SOUFFRIN	Emmanuel	ESOI
SOUPRAYEN	Marie Clara	Association le poids des mots



NOM	PRÉNOM	ORGANISME
SOUPRAYENMESTRY	Patrice	CDPE FCPE 974
SURJUS	Gisèle	CCEE
SURJUS	Jean-Nicolas	Association des petits débrouillards
TAILAMEE	Jean-Claude	Association Jeunesse 2000
TAMON	Charlotte	Mairie de Bras Panon
TANTALIDES	Pierrick	Association FAMI974
TARNUS	Gisèle	CCEE
TETIA-RODIER	Adeline	Militante
THIONVILLE	Pascale	DAC-OI
TROTET	Maryse	Écologie Réunion
TURBY	Stéphanie	AD2R
TURPIN	Fred	CÉMÉA
TURPIN	André	MJC Centre social Saint-Benoît
VACHEYROUX	Marie-Nicole	Association Saint-Vincent de Paul
VAILLANT	Jean-Louis	Saint-Denis Enfance
VALIÉMEN	Jimmy	FJT Foyer des Jeunes travailleurs
VARO	Pierre	EPM
VARON	Ingrid	FERE de La Réunion
VEILLANT	Marie-Lourdes	CCEE
VINGADACHETTY	Nazira	Vivre ensemble avec nos différences
VOLCK	Thierry	Ligue de l'enseignement
ZAFINEDRAVOUL	Jessie	CRAJEP RÉUNION / CESAM
ZALHATA	Halima	CCEE
ZOOGONES	Yves	AREP



Colloque sur l'Éducation populaire

Les 5 et 6 octobre 2012

« L'Éducation populaire :
pour une démocratie citoyenne et solidaire »

Vendredi 05 octobre 2012

Tribune de Mario SERVIABLE (géographe et inspecteur jeunesse et sport)
« Il était une fois l'Éducation populaire » (historique, principes, valeurs...).

Problématiques :

Atelier 1 : L'Éducation populaire, un engagement !!! (13h30 - 15h00)

Le monde de l'Éducation Populaire est historiquement affaire d'engagement. Il s'agit de positionnement pleinement citoyen de personnes convaincues de la nécessité, par la mise en place d'outils divers permettant la transmission de valeurs telles que le partage, le respect, la solidarité, la responsabilité, de construire une société qui prenne en considération la fonction citoyenne des individus qui la composent. Cette « utopie » est le phare qui donne la direction à suivre. Si cet engagement a souvent permis l'ascension sociale de nombreuses personnes, cette dernière ne doit pas pour autant devenir une finalité. Qu'en est-il de la situation de la personne bénévole qui se trouve être en recherche d'emploi? Quelle incidence peut-il y avoir sur la nature de son engagement?

Atelier 2 : Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité ? (13h30 - 15h)

L'Éducation Populaire part du postulat de la formation par tous et pour tous, tout au long de la vie, autour de valeurs fondamentales (respect, responsabilité, solidarité) et dans le cadre de la laïcité. Elle est permanente et globale. Des acteurs du secteur de l'animation socio-culturelle et sportive se sont positionnés sur ce champ. Aussi, ne devrait-on pas nous interroger pour savoir si nos outils de formation sont toujours adaptés pour accompagner les mutations que connaissent nos sociétés?

Atelier 3 : Financement des associations : du précaire au pérenne (15h15 - 16h45)

Face au désengagement de l'État et la montée en puissance de la logique néo-libérale, il s'agit de sortir d'une posture « ni, ni », autrement dit du « ni l'État, ni le marché » pour inventer une définition positive de la contribution économique des associations. Sur le plan économique, la contraction des financements publics oblige les associations à diversifier leurs ressources : recherche de financements privés, participation à des appels à projets et appels d'offre, développement d'activités marchandes... Ces mises en concurrence et nouvelles formes de financements viennent bousculer les organisations associatives et leur modèle économique. Pour bon nombre d'entre elles, pourtant établies depuis bien longtemps, la difficulté de s'adapter aux conditions du marché généralisé les met en danger tandis que de nouvelles associations, notamment sur les terrains de la consommation des biens et des activités sportives et culturelles, naissent sous de nouvelles formes combinant statut associatif et société de capitaux, ou sur le mode d'association mixte, voire à partir de motivations contestataires. De nouveaux cinages entre associations, celles qui proposent des activités marchandes et les autres, semblent émerger. Comment faire des nouvelles contraintes l'opportunité d'innover dans une économie plurielle ? [cf. note d'éclairage publiée suite à l'Université d'Automne 2011 par L'équipe Fonda le 27 mars 2012]

Atelier 4 : Service dédié et initiatives associatives, l'exemple de la commune de Saint-André (15h15 - 16h45)

À partir de la présentation de la situation de la commune de saint André, il s'agit de comprendre pourquoi il est important pour une collectivité locale de mettre en place un service dédié à l'Éducation Populaire. Quels profits peuvent en tirer non seulement la commune mais aussi les acteurs? Est-ce que ce type de service peut être décliné dans d'autres communes et généralisé au sein des EPCI, du conseil général, du conseil régional sachant qu'à ce jour, l'État l'a explicitement intégré avec la mise en place d'un ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Samedi 6 octobre 2012

Problématiques :

Plénière : L'Éducation populaire : pour un nouveau projet de société ! (9 h 00 - 10 h 30)

Tout territoire se doit d'adopter un projet de société pour sa population. Un projet fondé sur les bases portées par l'Éducation populaire constituerait les fondements d'un développement pérenne. Fort de l'expérience de la société réunionnaise, le vivre ensemble doit constituer un objectif permanent de chaque décideur. Ce dernier doit se fixer pour mission constante d'élever le niveau de civisme de la société. C'est la propre même de toute civilisation. Les citoyens d'une société telle que nous la voulons ne sont pas le produit du hasard mais d'un processus éducatif. L'Éducation populaire ne doit-elle pas prendre toute sa place dans les projets de nos assemblées et de nos dirigeants?

PLANNING

Vendredi 5 octobre 2012

8h-9h - Accueil
9h-10h - OUVERTURE - DISCOURS OFFICIELS - propos introductifs (Mairie de Saint-André, Président du CCEE, État, Région, Département, AMDR)
10h00-10h15- Pause (15mn)

10h15-12h - Tribune Mario SERVIABLE
"Il était une fois l'Éducation populaire..." - (historique, principes, valeurs...).

12h00-13h15- Pause repas

13h30-15h -

ATELIER 1
Animateur : D. CARRERE
Rapporteur : D. GUERIN
"L'Éducation populaire, un engagement !!!"

ATELIER 2
Animateur : S. FABRESSON
Rapporteur : S. NICAISE
"Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité ?"

15h00-15h15- Pause (15mn)

15h15-16h45-

ATELIER 3
Animateur : E. SOUFFRIN
Rapporteur : A. DU VIGNAUX
"Financement des associations : du précaire au pérenne"

ATELIER 4
Animateur : D. PICARDO
Rapporteur : F. ANNETTE
"Service dédié et initiatives associatives, l'exemple de la commune de St-André"

Samedi 6 octobre 2012

8h30 - Accueil
9h-10h30 - Plénière
Animateur : A. HOAREAU
Rapporteurs : M.-C. HOAREAU, D. PICARDO, L. HOAREAU
"L'Éducation populaire : pour un nouveau projet de société !"

10h30-10h45- Pause (15mn)

10h45-12h15 - Plénière de restitution des ateliers
Animateur : Président du CCEE, Gisèle SURJUS
Présentation par série de 2 ateliers/échanges
Temps d'échanges

12h15-12h45- Discours clôture)

12h45- Cocktail



Colloque sur l'Éducation populaire

Les 5 et 6 octobre 2012

« L'Éducation populaire :
pour une démocratie citoyenne et solidaire »

Vendredi 05 octobre 2012

Tribune de Mario SERVIABLE (géographe et inspecteur jeunesse et sport)

« Il était une fois l'Éducation populaire » (historique, principes, valeurs...).

Problématiques :

Atelier 1 : L'Éducation populaire, un engagement !!! (13 h 30 - 15 h 00)

Le monde de l'Éducation Populaire est historiquement affaire d'engagement. Il s'agit de positionnement pleinement citoyen de personnes convaincues de la nécessité, par la mise en place d'outils divers permettant la transmission de valeurs telles que le partage, le respect, la solidarité, la responsabilité, de construire une société qui prenne en considération la fonction citoyenne des individus qui la composent.

Cette « utopie » est le phare qui donne la direction à suivre.

Si cet engagement a souvent permis l'ascension sociale de nombreuses personnes, cette dernière ne doit pas pour autant devenir une finalité.

Qu'en est-il de la situation de la personne bénévole qui se trouve être en recherche d'emploi?

Quelle incidence peut-il y avoir sur la nature de son engagement?

Atelier 2 : Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité ? (13 h 30 - 15 h 00)

L'Éducation Populaire part du postulat de la formation par tous et pour tous, tout au long de la vie, autour de valeurs

fondamentales (respect, responsabilité, solidarité) et dans le cadre de la laïcité. Elle est permanente et globale. Des acteurs du secteur de l'animation socio-culturelle et sportive se sont positionnés sur ce champ. Aussi, ne devrait-on pas nous interroger pour savoir si nos outils de formation sont toujours adaptés pour accompagner les mutations que connaissent nos sociétés ?

Atelier 3 : Financement des associations : du précaire au pérenne (15 h 15 - 16 h 45)

Face au désengagement de l'État et la montée en puissance de la logique néolibérale, il s'agit de sortir d'une posture « ni, ni », autrement dit du « ni l'État, ni le marché » pour inventer une définition positive de la contribution économique des associations. Sur le plan économique, la contraction des financements publics oblige les associations à diversifier leurs ressources : recherche de financements privés, participation à des appels à projets et appels d'offre, développement d'activités marchandes... Ces mises en concurrence et nouvelles formes de financements viennent bousculer les organisations associatives et leur modèle économique. Pour bon nombre d'entre elles, pourtant établies depuis bien longtemps, la difficulté de s'adapter aux conditions du marché généralisé les met en danger tandis que de nouvelles associations, notamment

sur les terrains de la consommation des biens et des activités sportives et culturelles, naissent sous de nouvelles formes combinant statut associatif et société de capitaux, ou sur le mode défensif identitaire, voire à partir de mobilisations contestataires. De nouveaux clivages entre associations, celles qui proposent des activités marchandes et les autres, semblent émerger. Comment faire des nouvelles contraintes l'opportunité d'innover dans une économie plurielle ? (cf. note d'éclairage publiée suite à l'Université d'Automne 2011 par l'équipe Fonda le 27 mars 2012)

Atelier 4 : Service dédié et initiatives associatives, l'exemple de la commune de Saint-André (15 h 15 - 16 h 45)

À partir de la présentation de la situation de la commune de Saint-André, il s'agit de comprendre pourquoi il est important pour une collectivité locale de mettre en place un service dédié à l'Éducation Populaire. Quels profits peuvent en tirer non seulement la commune mais aussi les acteurs ? Est-ce que ce type de service peut être décliné dans d'autres communes et généralisé au sein des EPCI, du conseil général, du conseil régional sachant qu'à ce jour, l'État l'a explicitement intégré avec la mise en place d'un ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Samedi 06 octobre 2012

Problématiques :

Plénière : L'Éducation populaire : pour un nouveau projet de société ! (9 h 00 - 10 h 30)

Tout territoire se doit d'adopter un projet de société pour sa population.

Un projet fondé sur les bases portées par l'Éducation populaire constituerait les fondements d'un développement pérenne. Fort de l'expérience de la société réunionnaise, le vivre ensemble doit constituer un objectif permanent de chaque décideur. Ce dernier doit se fixer pour mission constante d'élever le

niveau de civisme de la société. C'est le propre même de toute civilisation. Les citoyens d'une société telle que nous la voulons ne sont pas le produit du hasard mais d'un processus éducatif. L'Éducation populaire ne doit-elle pas prendre toute sa place dans les projets de nos assemblées et de nos dirigeants ?

PLANNING COLLOQUE SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE - LES 5 ET 6 OCTOBRE 2012

« L'Éducation Populaire : Pour une démocratie citoyenne et solidaire »

Espace Pierre Roselli - La Cressonnière - Commune de Saint-André

Vendredi 5 octobre

08h00-09h00 : Accueil

09h00-10h00 : OUVERTURE - DISCOURS OFFICIELS

Propos introductifs (Mairie de Saint-André, Président du CCEE, État, Région, Département, AMDR)

10h00-10h15 : Pause (15 mn)

10h15-12h00 : Tribune - Mario SERVIABLE

« Il était une fois l'Éducation populaire... » - (historique, principes, valeurs...).

12h00-13h15 : PAUSE REPAS

13h30-15h00 : ATELIER 1 - Animateur : D. CARRERE - Rapporteur : D. GUERIN

« L'Éducation populaire, un engagement !!! »

ATELIER 2 - Animateur : S. FABRESSON - Rapporteur : S. NICAISE

« Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité ? »

15h00-15h15 : Pause (15mn)

15h15-16h45 : ATELIER 3 - Animateur : E. SOUFFRIN - Rapporteur : A. DU VIGNAUX

« Financement des associations : du précaire au pérenne »

ATELIER 4 - Animateur : D. PICARDO - Rapporteur : F. ANNETTE

« Service dédié et initiatives associatives, l'exemple de la commune de St-André »

Samedi 6 octobre

08h30 : Accueil

09h00-10h30 : Plénière - Animateur : A. HOAREAU - Rapporteurs : M.-C. HOAREAU, D. PICARDO, L. HOAREAU

« L'Éducation populaire : pour un nouveau projet de société ! »

10h30-10h45 : Pause (15 mn)

10h45-12h15 : Plénière de restitution des ateliers : Animateur : Président du CCEE, Roger RAMCHETTY, Gisèle SURJUS

Présentation par série de 2 ateliers/échanges - Temps d'échanges

12h15-12h45 : Discours clôture - 12h45 : Cocktail

Un colloque pour l'éducation populaire

SAINT-ANDRÉ

"Pour une démocratie citoyenne et solidaire". C'est le thème d'un colloque sur l'Éducation populaire qui se tiendra les 5 et 6 octobre prochains à la Cressonnière à Saint-André.

Plus précisément au nouvel espace Pierre Roselli qui sera inauguré la veille. La conférence de presse donnée hier à la mairie de Saint-André était l'occasion pour Roger Ramchetty, président du CCEE (Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement), de rappeler le rôle de cette instance consultative auprès de la Région, considérée comme un "laboratoire d'idées chargé de donner aux instances locales des avis, des propositions, des suggestions, dans quatre domaines de prédilection dont la culture, la formation initiale et continue, l'Environnement et la

Coopération régionale". M. Ramchetty et Gisèle Surjus ont aussi rappelé les événements vécus de février dernier, impliquant des jeunes et "la nécessité d'agir au plus vite en faveur de ceux qui sont laissés pour compte de la crise économique et sociale".

CONFÉRENCES SIMULTANÉES

D'autres faits divers dramatiques impliquant des jeunes ainsi que le nombre de suicide (1 tous les 3 jours) à la Réunion inquiètent aussi au plus haut point le CCEE. Sans oublier la disparition de certaines associations telles que l'Arca, l'APR, l'Arast et récemment les Francas sont aussi au centre des préoccupations des acteurs de l'Éducation populaire, qui seront alors attendus au colloque. Au programme : le vendredi 5 octobre à 9h : ouverture; "Il était une

fois l'éducation populaire"; à 10h15: ateliers simultanés "L'éducation populaire, un engagement" et "Quelles interventions pour des formations pertinentes et de qualité ?"; à 15h15 : "Financement des associations : du précaire au pérenne" et "Service dédié et initiatives associatives, l'exemple de Saint-André". Pour la deuxième journée de samedi 6 octobre à 9h : "L'éducation populaire : pour un nouveau projet de société" et à 10h45 séance plénière de restitution des ateliers. Pour le maire Eric Fruteau, "il y a aussi des réflexions à mener en matière de politique de la ville, notamment sur les réformes futures". Sur ce sujet précis, le maire a écrit au ministre François Lamy pour lui faire part de son inquiétude car La Réunion ne figure pas parmi les 6 départements prioritaires ■

P.R.



Rendez-vous ce vendredi et samedi à la Cressonnière. (Photo Richel Ponapin)

L'association « Les Francas » liquidée

Le tribunal de grande instance de Saint-Denis a prononcé le 29 mai dernier la liquidation des Francas, association d'éducation populaire installée en 1973 à La Réunion.

Halima Zalhata, la dernière présidente des Francas, n'a toujours pas digéré la liquidation de l'association, prononcée le 29 mai dernier par le tribunal de grande instance de Saint-Denis. La structure quadragénaire, en cessation de paiement depuis juillet 2012, a en effet vu se solder sa demande de procédure de redressement judiciaire en liquidation pure et simple, laissant les adhérents et membres « amers ».

« Nous avions un passif de 290 000 euros car depuis 2010, nous accusons une baisse de subventions des collectivités de 100 000 euros environ. Nous avons dû puiser dans notre trésorerie et embaucher un consultant, payé par la fédération nationale, pour faire une proposition de plan de redressement. Cette décision est une surprise car je pensais que le plan allait être accepté. »

« Frustrée et en colère »

Le jugement du 29 mai statue ainsi sur le sort des Francas : « Le projet de redressement (...) implique la suppression des activités déficitaires, la réorganisation des activités à potentiel et la réduction des postes de dépenses significatifs. Il ne comporte aucune analyse prévisionnelle chiffrée. » Le mandataire estime par ailleurs qu'« une dette sociale de 24 000 euros, (liée à l'avance des AGS après la cessation de paiement) a été générée » et que les « quatre licenciements envisagés conduiront à une impasse de trésorerie puisque la débitrice serait dans l'incapacité de régler la

créance ». Le tribunal a donc jugé que l'ensemble des propositions de l'association (licenciements, plan de redressement, réorganisation et épurement échelonné de la dette) ne feraient pas barrage à une liquidation judiciaire. « Pour ces quelques milliers d'euros dus à l'AGS, que nous avions inclus dans notre remboursement, en finir avec une association née il y a quarante ans, déclarée d'utilité publique et complémentaire de l'école, alors que l'on s'était mobilisés pour s'en sortir, je suis frustrée et en colère », lâche Halima Zalhata, présidente depuis 2009 des Francas.

L'association, affiliée à la fédération nationale des Francas, comptait une soixantaine d'adhérents. Elle avait initié des manifestations liées notamment aux droits de l'enfant et avait pour objectif l'éducation de l'enfant à la citoyenneté. « Des actions sans plus-value économique, ni intérêt politique, un travail sur l'humain qui se mesure avec les années. Un engagement et des valeurs », insiste l'ex-présidente, bénévole. Les sept employés en CDI des Francas ont été licenciés. L'association, basée dans la capitale, était aussi locataire du centre Jacqueline Zémire à Hell-Bourg, où les enfants étaient accueillis pour des vacances. Elle a rendu ses clefs.

Ironie de l'histoire, le juge avait accepté de reporter le jugement d'une semaine, afin de permettre le déroulement d'une classe découverte dans ces lieux.

Stéphanie HOAREAU



Ici, la dernière opération de l'association, « les portes du temps » pour l'accès des enfants démunis au musée.

Un colloque sur l'éducation populaire

Les 5 et 6 octobre prochains, le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), instance consultative auprès de la Région, organise un colloque s'intitulant « l'éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire » à l'espace Pierre-Roselli dans le quartier de la Cressonnière à Saint-André. Y sont conviés tous les acteurs de l'éducation populaire : associations, collectivités, animateurs.

Au programme le vendredi 5 octobre, de 10 h 15 à 12 h, une tribune de Mario Serviable sur l'histoire de l'éducation populaire. L'après-midi de 13 h 30 à 15 heures, deux ateliers simultanés : l'un intitulé « l'éducation populaire, un engagement » et l'autre « quelles innovations

pour des formations pertinentes et de qualité ». Deux autres ateliers prennent le relais de 15 h 15 à 16 h 45. Il s'agit d'un débat sur « le financement des associations, du précaire au pérenne » et d'une discussion sur la possibilité d'un « service dédié à l'éducation populaire à Saint-André ».

Le samedi 6 octobre sera partagé entre un échange sur « l'éducation populaire : pour un nouveau projet de société », entre 9 heures et 10 h 30 et la restitution des ateliers entre 10 h 45 et 12 h 15.

« Il s'agit de redonner sa place à l'éducation populaire dans les politiques publiques, en tant que facteur essentiel de la cohésion sociale », a commenté Roger Ramchetty, président du CCEE.



Colloque sur l'Éducation populaire Les 5 et 6 octobre 2012

«L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire»

Vendredi 05 octobre 2012

Tribune de Marie SERVABLE (géographe et inspecteur jeunesse et sport)
«Il était une fois l'éducation populaire» (historique, principes, valeurs...).

Problématiques :

Atelier 1 : L'Éducation populaire, un engagement !!! (13 h 30 - 15 h 00)

Le monde de l'Éducation Populaire est historiquement affaire d'engagement. Il s'agit de positionnement pleinement citoyen de personnes convaincues de la nécessité, par la mise en place d'outils divers permettant la transmission de valeurs telles que le partage, le respect, la solidarité, la responsabilité, de construire une société qui prenne en considération la fonction citoyenne des individus qui la composent. Cette «utopie» est le phare qui donne la direction à suivre. Si cet engagement a souvent permis l'ascension sociale de nombreuses personnes, cette dernière ne doit pas pour autant devenir une finalité. Qu'en est-il de la situation de la personne bénévole qui se trouve être en recherche d'emploi ? Quelle incidence peut-il y avoir sur la nature de son engagement ?

Atelier 2 : Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité ? (13 h 30 - 15 h 00)

L'Éducation Populaire part du postulat de la formation par tous et pour tous, tout au long de la vie, autour de valeurs fondamentales (respect, responsabilité, solidarité) et dans le cadre de la laïcité. Elle est permanente et globale. Des acteurs du secteur de l'animation socio-culturelle et sportive se sont positionnés sur ce champ. Aussi, ne devrait-on pas nous interroger pour savoir si nos outils de formation sont toujours adaptés pour accompagner les mutations que connaissent nos sociétés ?

Atelier 3 : Financement des associations : du précaire au pérenne (15 h 15 - 16 h 45)

Face au désengagement de l'État et la montée en puissance de la logique néo-libérale, il s'agit de sortir d'une posture «nihiliste», autrement dit du «ni l'État, ni le marché» pour inventer une définition positive de la contribution économique des associations. Sur le plan économique, la contraction des financements publics obligent les associations à diversifier leurs ressources : recherche de financements privés, participation à des appels à projets et appels d'offre, développement d'activités marchandes... Ces mises en concurrence et nouvelles formes de financements viennent bousculer les organisations associatives et leur modèle économique. Pour bon nombre d'entre elles, pourtant établies depuis bien longtemps, la difficulté de s'adapter aux conditions du marché généralisé les met en danger tandis que de nouvelles associations, notamment sur les terrains de la consommation des biens et des activités sportives et culturelles, naissent sous de nouvelles formes combinant statut associatif et société de capitaux, ou sur le mode défensif identitaire, voire à partir de mobilisations contestataires. De nouveaux clivages entre associations, celles qui proposent des activités marchandes et les autres, semblent émerger. Comment faire des nouvelles contraintes l'opportunité d'innover dans une économie plurielle ? (cf. note d'éclairage publiée suite à l'Université d'Automne 2011 par L'équipe Fenda le 27 mars 2012)

Atelier 4 : Service dédié et initiatives associatives, l'exemple de la commune de Saint-André (15 h 15 - 16 h 45)

À partir de la présentation de la situation de la commune de saint André, il s'agit de comprendre pourquoi il est important pour une collectivité locale de mettre en place un service dédié à l'Éducation Populaire. Quels profits peuvent en tirer non seulement la commune mais aussi les acteurs ? Est-ce que ce type de service peut être décliné dans d'autres communes et généralisé au sein des EPCI, du conseil général, du conseil régional sachant qu'à ce jour, l'État l'a explicitement intégré avec la mise en place d'un ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Samedi 6 octobre 2012

Problématiques :

Pleine : l'Éducation populaire : pour un nouveau projet de société ! (9 h 00 - 10 h 30)

Tout territoire se doit d'adopter un projet de société pour sa population. Un projet fondé sur les bases portées par l'Éducation populaire constituerait les fondements d'un développement pérenne. Fort de l'expérience de la société réunionnaise, le vivre ensemble doit constituer un objectif permanent de chaque décideur. Ce dernier doit se fixer pour mission constante d'élever le niveau de civisme de la société. C'est le propre même de toute civilisation. Les citoyens d'une société telle que nous la voulons ne sont pas le produit du hasard mais d'un processus éducatif. L'Éducation populaire ne doit-elle pas prendre toute sa place dans les projets de nos assemblées et de nos dirigeants ?

PLANNING COLLOQUE SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE LES 5 ET 6 OCTOBRE 2012

L'Éducation Populaire

Pour une démocratie citoyenne et solidaire

(Espace Pierre Roselli - La Cressonnière - commune de Saint-André)

Vendredi 5 octobre		Samedi 6 octobre	
08h00-09h00	Accueil	09h30	Accueil
09h00-10h00	OUVERTURE - DISCOURS OFFICIELS - propos introduits (Marie de Saint-André, Président du CCEE, État, Région, Département, AMOR)	09h00-10h30	Prémière Animatrice : A. HOAREAU Rapporteurs : M-C. HOAREAU, D. PICARDO, L. HOAREAU
10h00-10h15	Pause (15 mn)		***L'Éducation populaire : pour un nouveau projet de société***
	Tribune Marie SERVABLE	10h00-10h15	Pause (15 mn)
10h15-12h00	***Il était une fois l'éducation populaire...*** (historique, principes, valeurs...)		Prémière de restitution des ateliers Animatrice : Président du CCEE, Gaëlle SURJUS
12h00-13h15	PAUSE REPAS	10h45-12h15	Présentation par séries de 2 ateliers/échanges Temps d'échanges
13h30-15h00	ATELIER 1 Animatrice : D. CARRERE Rapporteur : D. GUERIN ***L'Éducation populaire, un engagement !!!***	12h15-12h45 12h45	Discours clôture Cocktail
15h00-15h15	Pause (15mn)		
15h15-16h45	ATELIER 3 Animatrice : E. SOUFFRIN Rapporteur : A. DU VIGNAUX ***Financement des associations : du précaire au pérenne***		
	ATELIER 2 Animatrice : S. FABRESSON Rapporteur : S. NICAISE ***Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité ?***		
	ATELIER 4 Animatrice : D. PICARDO Rapporteur : F. ANNETTE ***Service dédié et initiatives associatives, l'exemple de la commune de St-André***		

«L'Education populaire est inséparable du projet démocratique»

Les 5 et 6 octobre, le Conseil pour la Culture, l'Éducation et l'Environnement (CCEE) organise à Saint-André un Colloque sur l'Éducation populaire sur le thème «Pour une démocratie citoyenne et solidaire». Le Conseil économique social et environnemental (CESER) a adressé hier à la presse une contribution aux débats. En voici un extrait:

Le diagnostic des facteurs freins au processus d'Éducation populaire

Définie comme processus, l'Éducation populaire est observée à travers ses réalisations historiques. Elle est en interaction directe avec l'actualité du contexte qui la favorise ou non. Pour apprécier la tendance qui lui est plus ou moins favorable dans un contexte bien précis, il convient de mener une évaluation du soutien que les politiques publiques apportent à la pérennisation de l'Éducation populaire.

Sur les dernières décennies, force est de constater que le secteur associatif qui se réclame de l'Éducation populaire continue à subir de lourdes pertes, au point de se demander s'il comportera encore quelques acteurs demain. L'urgence d'une alerte collective sur le sujet est extrême avec la liquidation judiciaire en septembre 2012 des Francas. Cette association est emblématique de l'introduction et du développement de l'Éducation populaire à La Réunion. Sa disparition ne devrait-elle pas sonner le glas d'une mobilisation générale?

Puisque l'établissement d'un diagnostic convoque l'histoire, il conviendrait de revisiter également l'incidence des lois sur la formation professionnelle à partir des années 1970. Le contexte économique de l'emploi allant de plus en plus en se dégradant, la tendance des financeurs publics a été de privilégier les

actions d'insertion sociale et professionnelle pour un retour à l'emploi du plus grand nombre. C'est ainsi qu'un certain nombre d'associations investies dans le secteur de l'Éducation populaire ont été amenées à évoluer en organismes de formation. Dans le même temps allait se creuser, pour beaucoup de publics, la perte du savoir-être, y compris dans le milieu de l'entreprise.

Plus récemment, d'autres mesures législatives n'ont pas été suivies de tous les effets espérés: lois relatives aux droits inaliénables tels que le droit au logement et le droit à la formation tout au long de la vie.

Enfin, d'autres freins existent qui relèvent davantage de l'exercice de la responsabilité politique. Quelle évaluation pouvons-nous faire, par exemple, de la relation de partenariat entre tous les acteurs, publics et privés, et les associations, en particulier entre les collectivités territoriales et les associations dédiées à l'Éducation populaire?

Finalement, tous ces écueils ne sont-ils pas évitables, dans un grand nombre de situations, dès l'instant où un accord se dégage sur un état des lieux des populations qui habitent et vivent sur notre territoire insulaire?



Les populations à dynamiser par une Éducation populaire renouvelée

C'est le courage de dire les choses, et de les dire à l'unisson. Cela commence par un constat partagé qui permet de s'interroger ensemble sur les plus grandes carences sociales qui hypothèquent la capacité d'un grand nombre de nos concitoyens à se prendre davantage en mains. La responsabilité appelle à son tour l'exercice du respect et de la solidarité.

In fine, c'est bien au Politique d'énoncer une vision de notre devenir commun, à l'intérieur d'un projet de société, situé et daté, autour duquel les volontés personnelles et collectives sont invitées à se fédérer. Dans ces conditions, l'Éducation populaire retrouve toute sa place de ferment et d'accompagnement de la démocratie participative. Gardons-nous cependant d'un discours sur l'état des lieux trop pessimiste ou négatif.

Un simple changement de point de vue peut en effet être riche d'enseignement,

et nous révéler que les valeurs traditionnelles de l'Éducation populaire ne sont pas aussi absentes des relations sociales actuelles qu'on veut bien le dire. Une plongée dans les quartiers de l'île permet ainsi d'observer les prises en charge, les services, les attentions mutuelles qui ne cessent d'innover le tissu social. Beaucoup de ces comportements relèvent du bénévolat, c'est-à-dire de ce qu'une personne donne d'elle-même et volontairement pour construire et développer le vivre ensemble.

L'observation se situe alors à l'échelle d'un réseau familial ou d'un réseau de proximité. Elle croise les interactions en interne à chaque groupe — familial et de quartier — et en externe dès lors que chacun de ces groupes est connecté à d'autres. À cette échelle micro-sociale, force est de constater que l'individualisme n'est pas roi, et que le collectif a du sens.

Mais nous pouvons faire l'hypothèse que l'expression des valeurs ainsi vécues ne remonte pas jusqu'au macro social. La force de cohésion de ces solidarités de proximité est comme aveugle à l'observateur de la société globale. Or, c'est au projet associatif qu'il incombe justement de faire le lien entre l'activité de terrain et la responsabilité de l'ensemble de la société. Le temps n'est pas si loin où le milieu associatif a contribué à l'émergence de beaucoup de personnalités politiques de La Réunion. C'est le caractère propre de l'association d'être un «corps intermédiaire» entre l'individu et la Collectivité, de telle sorte qu'en son sein, tout un chacun puisse se préparer à exercer des responsabilités aux différents niveaux qui constituent la société dans son entier. L'Éducation populaire est donc inséparable du projet démocratique et de l'exercice de la citoyenneté auquel elle initie le plus grand nombre.

EDUCATION POPULAIRE

Construire la société autour d'un café

L'une des actions de l'Association réunionnaise d'éducation populaire à Saint-Paul offre une illustration bien réelle de ce que cache le concept abstrait d'éducation populaire. Autour des « cafés » de Valérie Adolphe, quelques familles font revivre Trois-Chemins avec des ateliers pour les enfants, des causeries pour les parents et des projets pour leur quartier.

La grande question qui anime le colloque qui se tient aujourd'hui et demain à la Cressonnière est simple. Qu'est-ce que l'éducation populaire ? La réponse est plus compliquée car la citoyenneté que veulent stimuler les « éducateurs populaires » ne s'apprend pas sur les

bancs d'une école. Cette éducation-là est tout à la fois du développement local, de l'animation territoriale, de l'insertion sociale et professionnelle, de la formation, du développement personnel, etc. Soit autant de termes qui peuvent paraître abstraits même s'ils relèvent d'ac-

tions fondamentales. Pour échapper à l'abstraction, nous nous sommes rendus sur le terrain bien réel de poussière et d'herbes sèches de la maison de quartier de Trois-Chemins, à Saint-Paul. Le bâtiment a une quinzaine d'années. En fait, c'est un conteneur, comme le qualifie Valérie Adolphe, animatrice de développement social local de l'Association réunionnaise d'éducation populaire (Arep).

L'écart semble avoir été oublié par les différents programmes d'urbanisation de Bois-de-Nèfles dont il fait partie. Ce n'est pas la misère des bidonvilles mais les cases sont modestes. Il n'y a pas d'immeubles.

« Je suis arrivé sur le terrain en 2010. Au début, j'ai passé mon temps à faire du porte-à-porte. Je venais à Trois-Chemins une fois par semaine car je m'occupe aussi de l'animation de Bel-Air, du Hangar, du chemin de la Piscine et de Sans-Souci. Quand on m'ouvrait le barreau,

je discutais avec les familles. Je les sondais, je leur demandais ce qu'elles voulaient », raconte Valérie Adolphe. Plus tard, ce sont les habitants qui sont venus à elle lorsqu'elle s'installait dans « le conteneur ». Quelques femmes de Trois-Chemins ont pris l'habitude d'y boire un café. Ce n'était pas la cafétéria qui les attirait mais l'envie de faire évoluer l'endroit. L'envie surtout de réussir l'éducation de leurs enfants. Alors elles ont parlé d'un autre mot jusqu'alors abstrait : « la parentalité ». Naturellement l'idée de faire venir une spécialiste a germé.

« Valoriser tout ce qui se fait »

Tous ces « brainstormings » permettent de remobiliser l'association de Trois-Chemins et diverses activités ont vu le jour. L'éducatrice de l'Arep a joué son

rôle de « facilitatrice » et d'« accompagnatrice ». Elle n'est pas riche puisqu'elle ne fournit que ses crayons et ses pinceaux pour alimenter l'atelier dessin des enfants. Tout comme elle, les bénévoles de l'association doivent d'abord compter que sur leur bonne volonté puis sur l'aide de la mairie.

Les papas ont fabriqué avec quelques fers à béton des supports pour y poser des percussions en bambou. Les mercredis après-midi, un moniteur de musique vient donner quelques cours de maloya à une dizaine d'enfants enthousiastes. La prestation est modeste. Comme on dit, c'est l'intention qui compte. Cette semaine, il y avait du monde. Les coeurs étaient joyeux en évoquant la gloire locale du football, Alexis Siala-Chamba, un enfant du quartier qui a remporté samedi la Coupe de l'Outre-mer avec la sélection réunionnaise.

D'autre fois, l'affluence est un



« Nous sommes nés là. On aime notre quartier. Alors on veut que ça change. »

« C'est le chemin qui compte, pas le but »

Yves Zoogones, qui a commencé sa carrière en tant qu'animateur au Chaudron dans les années 1970, est aujourd'hui directeur de l'Association réunionnaise d'éducation populaire. Il a consacré sa vie à l'éducation populaire et au développement social.

— Quelle définition donnez-vous de l'éducation populaire ?

— L'éducation populaire est l'action qui vise à rendre les femmes et les hommes responsables de leur devenir individuel et responsable du devenir de la société. Nous luttons par exemple contre l'illettrisme pour que les individus atteignent leur autonomie mais nous voulons aussi qu'ils prennent conscience de leur responsabilité collective.

— Est-ce que l'éducation populaire est une idéologie politique qui serait encouragée par la gauche et négligée par la droite ?

— Non, l'éducation populaire n'est ni de gauche, ni de droite. On ne peut pas dire qu'il y aurait eu de l'éducation populaire en URSS et pas aux USA. Mais elle est politique au sens large puisqu'elle vise à rendre les gens capables de prendre en charge la vie de leur cité.

— L'Arep, elle-même, est-elle connue politiquement comme pouvaient l'être les Francas

(Francs camarades) ?

— Non, il y a toujours eu à l'Arep des gens de droite et des gens de gauche. On peut simplement noter qu'il y a deux courants dans l'éducation populaire : celui qui s'est renforcé par le Front populaire en 1936 et qui s'occupait du monde ouvrier qui découvrait les congés payés, et celui qui était sous l'influence de l'Église. Ayant été fondée par le père Jean de Puybaudet en 1963, l'Arep se trouve plus proche du second courant. Il s'agissait d'organiser au début les actions sociales de l'évêché. Mais aujourd'hui nous sommes un mouvement tout à fait laïc.

« Nos actions risquent de s'arrêter »

— A l'échelle locale, souffrez-vous de l'ingérence du monde politique ?

— Non, nos relations sont plutôt bonnes. Les municipalités savent que nous ne sommes pas des agitateurs politiques. Nous cherchons seulement à rendre les gens responsables et acteurs de leur développement. Nous permettons d'établir le dialogue entre eux et leurs dirigeants locaux. Ce qui fait que nous travaillons avec toutes les municipalités de toutes les couleurs. Nous avons travaillé à Saint-Paul du temps de Paul (puis Alain)



Yves Zoogones, directeur de l'Association réunionnaise d'éducation populaire.

Bénard et nous y travaillons avec Huguette Bello. De même à Saint-André, nous étions avec Jean-Paul Virapoulit et nous sommes aujourd'hui avec Eric Fruteau.

— Les élus peuvent récupérer vos actions à des fins politiques...

— Même si nos financements viennent des élus, cela ne sert pas à boucher les yeux des gens. Ce serait contraire à notre volonté et nous ne l'accepterions pas. — Ne risquez-vous pas parfois, faute de moyens, d'aboutir à une « sous-éducation » avec des activités un peu « cheap » pro-

posées aux familles modestes par rapport à ce que peuvent se payer les autres ?

— Mais nous ne travaillons pas qu'avec les familles modestes. Et il faut bien comprendre que les activités ne sont qu'un support pour aider la population à se responsabiliser. Quand nous aidons des jeunes à organiser un tournoi de foot, ce n'est pas tant la qualité du jeu et du terrain qui nous intéressent mais nous sommes satisfaits de voir un groupe de quartier se prendre en main et réussir à composer des équipes mixtes avec des joueurs issus de milieux divers. Quand on aide à organiser un petit concert de quartier, on ne prétend pas faire de la concurrence au festival Sakifo. Même quand l'action s'arrête, quand le projet d'un espace culturel ne se concrétise pas, je dis à ceux qui y ont travaillé que ce n'est pas un échec, qu'il leur reste la richesse de s'être rencontrés et d'avoir œuvré ensemble pendant deux ans autour de leur projet. C'est le chemin qui compte, pas le but. Et personne ne peut leur enlever ça.

— La disparition des Francas n'est-elle pas le signe que l'éducation populaire est négligée par les politiques publiques ?

— C'est vrai que nous sommes dans une période où l'argent se

fait rare. La crise est mondiale et européenne. Les collectivités locales serrent leurs budgets. En cette période de vie chère, des choix draconiens s'opèrent. Il faut choisir entre manger ou éduquer. Les retombées citoyennes que peut avoir un petit atelier de maloya prennent du temps et ne se voient pas facilement. Je ne veux accuser personne mais les choix ne se portent pas sur l'éducation populaire. Nous savons que nos actions sur Saint-Paul ou Saint-André sont soumises à des budgets annuels et qu'elles peuvent s'arrêter d'un coup si l'un de nos financeurs (Caf, Département, mairie, Direction de la jeunesse et des sports...) vient à manquer.

— Comment se porte l'Arep, financièrement et en termes d'effectifs ?

— Nous nous portons globalement bien car notre département des formations a obtenu des marchés par appel d'offres. Mais c'est plus difficile pour notre département « animation et développement ». Certains de nos chantiers ateliers d'insertion risquent de s'interrompre comme celui qui concerne les sans-domicile fixe de Saint-Pierre. Notre budget accuse une baisse mais nous maintenons notre soixantaine de salariés.

PHOTOS

Emmanuel GRONDIN
Patrick GEORGET
David CHANE



L'atelier maloya est née d'une volonté des parents : les enfants sont enthousiastes.

peu décevante. « Valérie passe son temps à valoriser tout ce qui se fait. Elle est heureuse quand elle a une vingtaine de participants et quand il n'y en a que deux, elle doute », remarque Véronique Rizzi, responsable pédagogique du département « animation et développement » de l'Arep. « C'est inévitable : il y a des hauts et des bas. Mais, au bout du compte, notre objectif c'est que la dynamique se poursuive après notre départ. »

L'Arep se retirera sans doute dans un an. Ce départ sera le plus « doux possible » avec d'éventuels retours ponctuels pour

assurer la continuité de certaines actions. D'ici là, Rudy Zora et Alex Sala-Chamba ont l'intention « faire bouger Trois-Chemins » : « Nous sommes nés là. On aime notre quartier. Il est défavorisé mais il y a plein de jeunes bourrés de talents. On a des champions de foot, d'athlétisme, d'haltérophilie... Alors on veut que ça change. » Entre autres projets bien avancés, le « case-conteneur » devrait être rénové ainsi que le terrain de foot voisin.

Les habitants souhaitent aussi un parcours de santé et les plus anciens rêvent de faire revivre

« La machine », un vieux bâtiment technique du canal Marchand, qui passe au pied du quartier.

Cette émulation nouvelle repose pour l'instant sur quelques familles. Mais Valérie Adolphe croit voir dans « les sourires et les yeux qui pétillent », une force plus vaste. Hier quelques femmes l'ont accompagnée pour une « marche sportive » sur le chemin Déboulé. Elles veulent faire du sport pour leur bien-être mais préfèrent les randonnées discrètes aux salles de gym trop exubérantes. D'où la suggestion d'un parcours de santé.

Evidemment en toile de fond de toutes ces activités ludiques, les mamans de Trois-Chemins évoquent avec gravité l'avenir de leurs enfants. « C'est difficile d'élever un enfant, puis un ado. On se sent dépassé par moment. Les cafés des parents permettent d'échanger les expériences, confie Véronique Rizzi. Une jeune maman me disait que c'est seulement à son cinquième enfant qu'elle a mieux compris comment il fallait s'y prendre pour l'éduquer. C'est déjà ça. »

Et c'est évidemment ça : l'éducation populaire.

Franck CELLIER

Un colloque pour sauver l'éducation populaire

Les 5 et 6 octobre se tient à l'espace Roselli de la Cressonnière (Saint-André), un colloque intitulé « l'éducation populaire pour une démocratie citoyenne ».

« Des événements violents impliquant particulièrement des jeunes ont éclaté au début de cette année », écrit en préambule Roger Ramchetty, président du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE). « Ces événements se sont prolongés par des manifestations d'indignation et de solidarité face aux injustices suscitées par les dérives du système financier international. Les revendications soulignent très clairement la nécessité d'agir au plus vite en faveur de ceux qui sont laissés pour compte. »

C'est dans ce contexte qu'il estime qu'il faut « redonner à l'éducation populaire une place prioritaire dans les politiques publiques », et ce sera l'objet principal du colloque.

Le constat est très pessimiste avec la liquidation cette année d'un acteur majeur : les Francas (lire le Quotidien du 2 octobre). Le Conseil économique, social et environnemental de La Réunion (Ceser) a rédigé un rapport à l'occasion du colloque. Il lance l'alerte : « Le secteur associatif qui se réclame de l'éducation populaire continue à subir de lourdes pertes, au point de se demander s'il comportera encore quelques acteurs demain. »

Nombre d'associations investies dans ce secteur se sont reconverties en organismes de formation.

Le Ceser se fait accusateur vis-à-vis du « Politique ». Il déplore que « la société globale » ignore les valeurs de solidarité et de cohésion sociale alors qu'à l'échelle des quartiers, « l'individualisme n'est pas roi ». Au contraire : « Une plongée dans les quartiers de l'île permet d'observer les prises en charge, les services, les attentions mutuelles qui ne cessent d'innover le tissu social. Beaucoup de ces comportements relèvent du bénévolat. »



Roger Ramchetty, président du CCEE estime qu'il faut redonner à l'éducation populaire une place prioritaire dans les politiques publiques.

Quelques repères historiques

Comment l'éducation populaire est née et s'est développée dans notre île ? Dans l'exposition « Elles et ils ont fait l'école... », conçue avec Mario Serviabile, l'universitaire Raoul Lucas apporte quelques « jalons historiques ». En voici des extraits.

« C'est dans la première moitié du 19^e siècle que se mettent en place à La Réunion, alors Bourbon, les premières bases de l'éducation populaire. Dans les années qui précèdent et qui suivent l'abo-

lition de l'esclavage, il y a les premières bases de l'éducation populaire dans une île qui est alors colonie. Les initiatives sont dues aux congrégations religieuses et particulièrement à celle des Frères des Ecoles Chrétiennes. C'est ainsi que voient le jour notamment les premiers cours pour adultes qui viennent compléter l'offre de scolarisation qui se met en place non sans difficultés. »

« Une démarche portée en même temps en France métropolitaine par l'idéal républicain et au premier rang desquels se trouvent les instituteurs (...) D'importants développements vont ensuite marquer l'histoire de l'éducation populaire en France mais La Réunion restera en marge de ce mouvement avec des actions très limitées. Relevons ainsi la création de ce centre de vacances pour les enfants de la colonie à la Plaine-des-Cafres en 1956. »

« C'est donc à partir de la décennie 1950 que l'éducation populaire va véritablement prendre son envol à La Réunion. Département français depuis 1946, l'île est alors en passe de surmonter les principaux fléaux qui l'accablaient. Les mesures de l'école

républicaine commencent à être appliquées. Dans leur sillage se créent plusieurs mouvements d'éducation populaire : Fédération des œuvres laïques, Office central des coopératives des écoles, Centre d'entraînement aux méthodes d'éducatives actives, Francas... En première ligne de tous ces mouvements, il y a des enseignants. Ils organisent, ils encadrent, ils dirigent les colonies de vacances, les activités sportives, les maisons des jeunes et diverses autres activités encore. »

« Mais il n'y a pas que les mouvements créés dans le sillage de l'école, il y a aussi ceux qui

voient le jour dans la mouvance de l'Église catholique. Ainsi la bien nommée Association réunionnaise d'éducation populaire. L'Arep va donner naissance à de nombreuses autres associations plus ou moins spécialisées comme l'Arca, qui lutte pour l'alphabétisation, ou encore l'APPR, qui œuvre pour le développement et l'aménagement durable. »

C'est donc toute une dynamique qui prend forme et qui se développe avec des associations qui se créent, des institutions qui s'ouvrent, des regroupements qui s'organisent et des collectivités qui se mettent en mouvement. »



L'universitaire Raoul Lucas.

GROS PLAN

UNIVERSITÉ POPULAIRE. Gérard Poulouin, agrégé de lettres modernes, dirige un ouvrage intitulé « Université populaires hier et aujourd'hui », postfacé par Michel Onfray. Rien d'étonnant, puisque Gérard Poulouin est membre permanent de l'université populaire de Caen fondée par le philosophe en 2002. Dans cet ouvrage, Raoul Lucas a rédigé un chapitre consacré à notre île, « Une université populaire en milieu colonial : l'expérience réunionnaise ». Un chapitre dans lequel il raconte la création, en 1921, de l'université populaire de La Réunion.

Coup d'envoi du colloque sur l'éducation populaire



Le colloque a réuni les professionnels et les bénévoles du secteur ainsi que plusieurs élus.
(Photo Richel Ponaplin).

MANIFESTATION

Il y avait foule hier pour la première journée du colloque sur l'éducation populaire. La manifestation, organisée par le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) a rassemblé des bénévoles, des animateurs socio-culturels mais aussi des élus. L'ouverture du colloque, qui s'achèvera demain, s'est d'ailleurs déroulée en présence d'Eric Fruteau, maire de Saint-André, Serge Camatchy, vice-président du conseil régional, et Bruno Mamindy-Pajany, vice-président du conseil général.

Le colloque, dont l'intitulé est « L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire » devait permettre selon Roger Ramchetty, le président du CCEE de « dresser un état des lieux du secteur et de dégager des perspectives d'actions dans le cadre d'une rencontre avec l'ensemble des acteurs impliqués ». Le géographe Mario Serviabile a ardemment défendu les mérites de l'éducation populaire au cours d'un vibrant

discours. « Il existe deux écoles : l'école qui apprend à lire, à compter et à écrire. Et celle qui apprend à lire la réalité du monde, à compter sur l'autre et à écrire le vivre ensemble, insiste-t-il, en France, nous comptons 680 000 professionnels de l'éducation populaire et plus de six millions de bénévoles. Mais nous avons perdu beaucoup de guerres, avec notamment la disparition des Francas ».

L'après-midi a été consacrée à des ateliers autour de diverses thématiques : « L'éducation populaire, un engagement », « Quelles innovations pour des formations pertinentes et de qualité ? », « Financement des associations : du précaire au pérenne », « Service dédié et initiatives associatives, l'exemple de la commune de Saint-André »...

Aujourd'hui, l'accueil des participants se fera dès 8h30. Un débat sera consacré à « l'éducation populaire : pour un nouveau projet de société ! ». La restitution des échanges aura lieu en fin de matinée et le colloque sera clôturé aux alentours de 12h45 ■

C.R.

Au colloque du C.C.E.E. sur l'éducation populaire

Pas de développement durable sans «une démocratie citoyenne et solidaire»

Vendredi et samedi derniers s'est déroulé à l'Espace Pierre Roselli de Saint-André un colloque très intéressant, organisé par le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE), présidé par Roger Ramchetty. Environ 200 personnes, représentant notamment des associations culturelles, éducatives etc..., ont participé à cette rencontre pour échanger des informations et des idées sur les voies et moyens de développer l'éducation populaire dans notre pays sur une des conditions essentielles du développement durable, à savoir : une gouvernance démocratique «face aux injustices suscitées par les dérives du système financier international».



Roger Ramchetty, président du C.C.E.E., organisateur de ce colloque. «Il faut inscrire l'éducation populaire dans la durée», afin qu'elle fasse avancer «une démocratie citoyenne et solidaire».

Dès l'ouverture de ce colloque, de nombreuses pistes de réflexions ont été ouvertes par les divers intervenants, afin «d'inscrire l'éducation populaire dans la durée», comme l'a dit Roger Ramchetty, et afin qu'elle fasse avancer «une démocratie citoyenne et solidaire». Cette gouvernance démocratique de La Réunion est la base fondamentale d'une «cohésion sociale face à un système capitaliste qui a atteint ses limites», a souligné le maire de Saint-André, Éric Fruteau, en accueillant les participants à cette rencontre.

Avant l'ouverture des échanges, d'autres personnalités officielles ont pris la parole pour souligner l'importance du colloque : Bruno Maminidy-Pajany au nom du Département, Serge Camalchy au nom de la Région et Robert Boileau, sous-préfet délégué à la cohésion sociale. À cette occasion, le maire de Sainte-Rose, représentant du Conseil

général, a notamment rappelé qu'il n'y a pas de développement durable si on ne change pas les mentalités et si on ne cultive pas l'esprit de responsabilité, sur les valeurs de la liberté, de l'égalité et du respect de la dignité. D'où l'importance de développer l'éducation populaire pour prouver que «nous le pouvons transformé ensemble notre société».

«Agir ensemble»

Ensuite, le public a eu droit à un exposé très riche de Mario Serviabile sur l'histoire, les principes et les valeurs de l'éducation populaire à La Réunion. À ce propos, le géographe et inspecteur de Jeunesse et sports a cité les nombreuses luttes menées par des Réunionnaises et des Réunionnais depuis la période de l'esclavage pour résister à toutes les formes d'oppressions et d'injustices infligées à notre peuple.

Et dans la période récente, il a évoqué par exemple l'œuvre accomplie par le militant communiste saint-andréen Ary Payet, qui fut un des fondateurs de la Fédération des œuvres laïques (F.O.L.) afin de renforcer l'éducation populaire «pour le mieux vivre ensemble». Mario Serviabile a aussi expliqué comment, dans la continuité de tous ces combats du passé pour le respect de nos droits, nous devons aujourd'hui renforcer «la rencontre avec les autres» et «agir ensemble pour un bon avenir commun» du peuple réunionnais.

«Des citoyens émancipés»

L'éducation populaire et le système éducatif doivent prendre en compte cette responsabilité : «cultiver une pédagogie de la libération de toutes les oppressions et déjouer les pièges de la marchandisation de notre société».

C'est pourquoi Mario Serviabile a conclu son exposé par un appel à «une «Déclaration de Saint-André» pour une mutation de notre société». Dès les premiers échanges avec le public qui ont suivi cette intervention, plusieurs personnes ont mis en avant l'idée que pour aller dans ce sens il faut notamment renforcer le soutien aux associations qui se consacrent à l'éducation populaire et qui sont souvent en difficultés voire condamnées à disparaître. Comme l'ont dit également plusieurs interve-

nants, cette solidarité avec le mouvement associatif est liée à la solidarité avec les plus pauvres et à une autre politique, qui fasse de tous les Réunionnais «des citoyens émancipés» et qui développe avant tout une économie sociale et solidaire. Les travaux du colloque se sont poursuivis vendredi après-midi et samedi matin au cours de divers ateliers. Nous reviendrons prochainement sur les conclusions de ces travaux.

Correspondant

La philosophe Aude-Emmanuelle Hoareau

«Passer de la passion à l'action en faveur de l'éducation populaire»

Le Cercle Philosophique Réunionnais (C.P.R.) était une des nombreuses associations à avoir apporté leur soutien à ce colloque en faveur de l'éducation populaire. L'association était représentée par plusieurs de ses responsables, en particulier sa présidente, Aude-Emmanuelle Hoareau, et son vice-président, Henri Diogo. Interrogée par «Témoignages» sur les enseignements qu'elle tire de ces deux journées d'échanges, la

présidente du CPR a notamment souligné que «c'est une grande avancée pour mobiliser toutes les forces vives du pays en faveur de l'éducation populaire» et qu'«il est très important d'avoir consacré cette rencontre à la problématique de la démocratie, car celle-ci préoccupe un grand nombre de nos compatriotes». Elle fait remarquer également que «lors de ce colloque, il y a eu beaucoup d'échanges très riches, des propositions concrètes et des engagements des divers protagonistes à unir leurs forces dans ce combat». Et «cela est d'autant plus encourageant, dit-elle, qu'ont émergé des figures fortes au service de cette cause réunionnaise, comme par exemple Mario Serviabile».

Quant aux suites du colloque, la philosophe réunionnaise estime qu'«elles sont très importantes» et que l'ensemble des acteurs concernés devront voir ensemble comment passer de la passion à l'action en faveur de l'éducation populaire. Concrètement, il faudra faire émerger un projet politique afin de renforcer ce service pour la démocratie citoyenne et solidaire, et donc le développement durable.



Aude-Emmanuelle Hoareau, docteure en philosophie, lors d'un «atelier-philos» pour les marmay à la bibliothèque Alain Lorrain de Saint-Denis.



Dans un exposé sur l'histoire, les principes et les valeurs de l'éducation populaire à La Réunion, Mario Serviabile a cité les nombreuses luttes menées par des Réunionnaises et des Réunionnais depuis la période de l'esclavage pour résister à toutes les formes d'oppressions et d'injustices infligées à notre peuple.

LISTE DES PUBLICATIONS DU CCEE DE LA RÉUNION

- 1985-1986 : Brochure sur L'Inde et La Réunion dans le cadre de l'exposition
- Rapport : Proposition en vue de l'élaboration d'une politique régionale sportive, socio-éducative et culturelle à La Réunion
- Actes du colloque international « Alcoolisation et suralcoolisation à La Réunion »
Édition du double numéro 107 et 108 de la revue « Action poétique » : FON N'KÉZER La Réunion (poètes de La Réunion). Recueil réalisé avec l'aide du CCEE et consacré à la littérature réunionnaise d'expression créole et française
- 1988 : Revue sur les « Figures de la littérature réunionnaise contemporaine »
- 1989 : Ouvrage « Bourbon des origines à 1848 » dans le cadre de l'exposition « De la Servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848 »
- 1990 : Ouvrage sur « Histoire abrégée de l'Enseignement à La Réunion »
Édition d'une plaquette dans le cadre de l'exposition sur La révolution à La Réunion de 1789 à 1803
Propositions en matière de centres de vacances et de loisirs à La Réunion
- 1992 : Rapport : Pour un développement du socio-éducatif à La Réunion
Vidéogramme Vert mascalien sur les plantes endémiques de La Réunion
- 1993 : Commission transversale « Données psychosociales et contenu des programmes »
- 1994-1995 : Rapport : Enseignement artistique : luxe ou nécessité ?
- 1995 : Vidéogramme Mensonge de l'ibis sur l'histoire des animaux endémiques de La Réunion
- 1996 : Actes et avis du CCEE sur colloque Mobilité, culture et développement
Vidéogramme sur Le peuplement des Mascareignes
- 1996-1997 : Rapport sur le Paysage audiovisuel à La Réunion
- 1997 : Édition du livret « La problématique du développement culturel à La Réunion » de la collection Esquisses
Édition en co-partenariat avec l'Office national des forêts d'une bande dessinée Bat'karé en forêt
- 1998 : Rapport sur l'état de la coopération régionale.
Édition du livret « La problématique de l'éducation à La Réunion » de la collection Esquisses
- 2000 : Rapport sur le Socio-éducatif à La Réunion.
Rapport sur Coopération régionale : la situation associative à Madagascar
Guide européen multilingue des communautés culturelles et des maisons de pays d'Europe (pages sur La Réunion : traduction française, anglaise et créole)

- 2001 :
Rapport Pour une école sans drogue
Édition d'un répertoire sur Réflexion sur la coopération régionale associative
Actes du Forum Territorial ERE : quelle éducation relative à l'environnement dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien ?
Actes des XIèmes RILC
Édition du livret « La problématique du développement socio-éducatif à La Réunion » de la collection Esquisses
- 2002 :
Synthèse sur Table ronde sur l'Éducation populaire, les élus : construire ensemble
Rapport sur Le paysage audiovisuel réunionnais
Documents et synthèse des Assises du Sport à La Réunion, atelier « Sport et Tourisme »
- 2003 :
Actes du colloque « Lanvironman, alon mèt ansanm »
- 2004 :
Rapport sur l'étude « Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion (sur l'état des lieux, les enjeux et perspectives en matière de développement durable)
- 2004-2009 :
Recueil sur cette période dans le cadre du concours littéraire LanKKéol
- 2005 :
Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2004
Rapport « Diagnostic pour une stratégie culturelle du Parc national de La Réunion »
Actes du colloque inter-CCEE 2003
Journal de la coordination de la semaine créole
- 2006 :
Co-édition d'un dossier culturel « La kaz créole de La Réunion » avec Lofis la lang kréol La Réunion et l'association Tikouti
- 2007 :
Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2005-2006
- 2008 :
Étude sur « La place de l'activité culturelle dans l'économie de La Réunion »
Édition d'une plaquette « Pour une utilisation rationnelle de l'éclairage artificiel »
- 2009 :
Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2007-2008
Actes de la Journée mondiale de la philosophie 2008
- 2010 :
Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2009
- 2011 :
Recueil de nouvelles, de contes, de légendes et de poésies en créole réunionnais LanKRéol primés en 2010
Synthèse du colloque inter-CCEE 2010 : « La place des outre-mers dans le sport français »
Étude sur le champ associatif de l'Éducation populaire à La Réunion
Rapport sur le Service public de l'audiovisuel à La Réunion

Compte-rendu du colloque du CCEE
05 & 06 octobre 2012

À L'Espace Pierre ROSELLI à Saint-André
(quartier de la Cressonnière)



CCEE
34, rue Sainte-Marie 97400 Saint-Denis - Ile de La Réunion
Tél : 0262 41 44 12 - Fax : 0262 21 78 73
Courriel : ccee.lareunion@cr-reunion.fr - courrier@ccee.re
www.ccee.re

Novembre 2013

